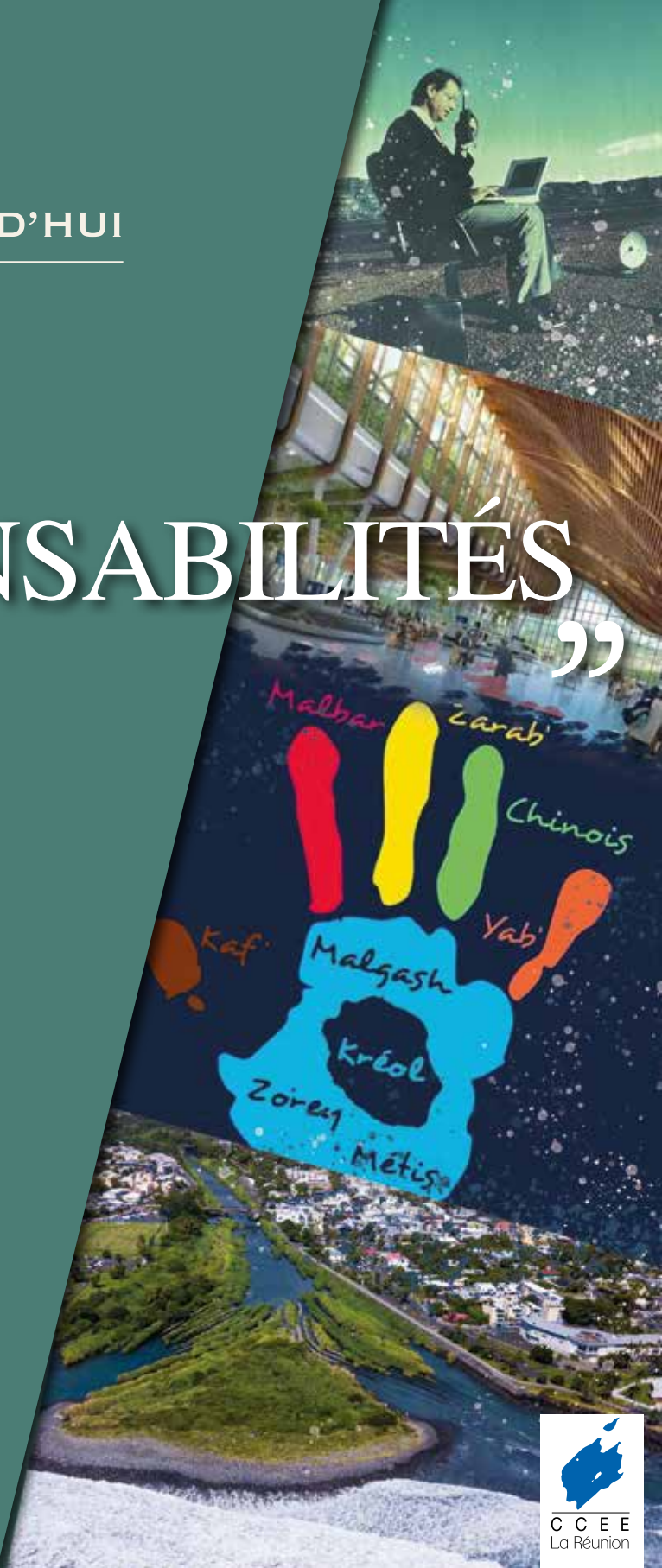


COLLECTION
LA RÉUNION
D'HIER À AUJOURD'HUI

GUY FONTAINE

“
RESPONSABILITÉS
”

numéro
3



COLLECTION
LA RÉUNION D'HIER À AUJOURD'HUI

DIRECTEUR DE COLLECTION
GUY FONTAINE

“ RESPONSABILITÉS ”





C C E E
La Réunion

MOT DU PRÉSIDENT DU CCEE


Roger RAMCHETTY

LA RESPONSABILITÉ SE PREND !

L'année qui vient de s'écouler est celle la fin d'une mandature pour le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion ; elle a été jalonnée par un certain nombre d'initiatives, notamment des réalisations.

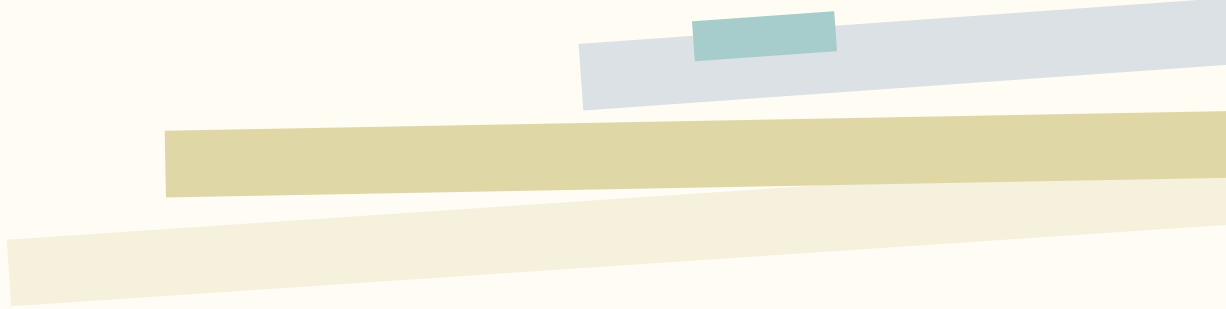
Parmi ces réalisations figure donc la publication de l'ouvrage n°3 de la collection « La Réunion d'Hier à Aujourd'hui » piloté par Guy FONTAINE. Grâce au travail effectué par le comité de rédaction, le CCEE relève le défi d'une régularité de parution des trois ouvrages prévus.

Vous découvrez l'ouvrage n°3 de la collection qui traite des « Responsabilités ». C'est une prise de responsabilité que notre conseil a fait en demandant à des auteur.es, des citoyens engagés avant tout de rédiger les articles de cette publication. Cette volonté est assumée et tenue jusqu'au terme de la réalisation. Ainsi, les auteur.es ont pu travailler dans une totale liberté d'expression ; prenant aussi, par le fait, leur responsabilité inhérente à leurs écrits. Cette même responsabilité qui, bien que jamais nommément prônée par le CCEE, reste une constante qui oriente tout son travail. En effet, il s'est toujours engagé à placer cette notion au cœur de ses activités de saisines et d'autosaisines, et ce dès l'instant du premier mot.



Par ailleurs, les contributions contenues dans ce numéro apportent un renouvellement majeur des réflexions qui ouvrent de nouvelles perspectives. Elles éclairent des pans d'histoire contemporaine de La Réunion et trouvent un champ d'application naturel pour une meilleure connaissance de notre histoire. Ce troisième ouvrage fait suite aux deux précédents ouvrages « Vers l'égalité » d'abord « Reconnaissances » ensuite. Organisés sous un format spécifique, ils donnent la possibilité aux Réunionnais de réfléchir à des problématiques communes.

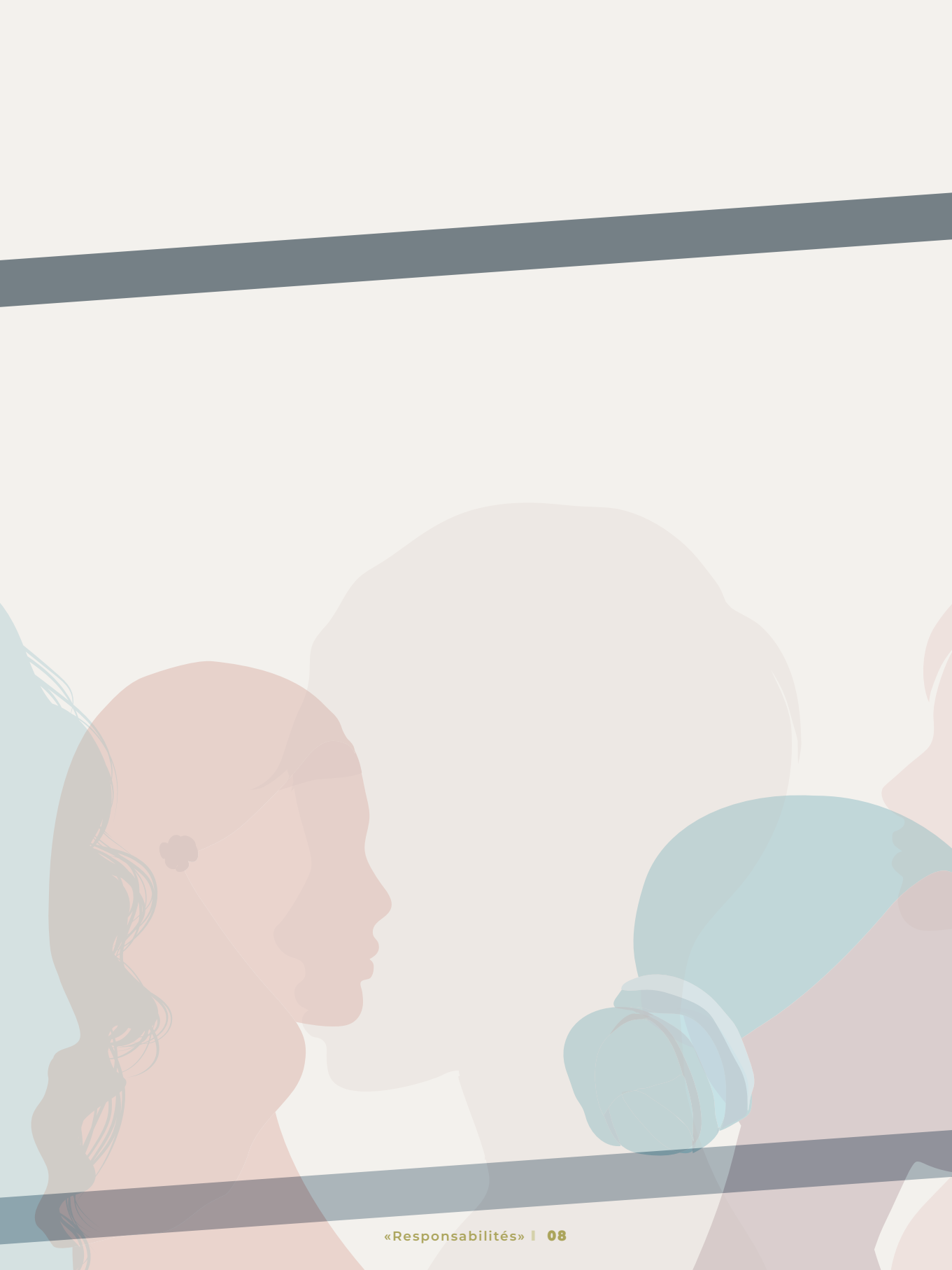
Par conséquent, le CCEE, en toute responsabilité, est clairement dans son rôle ; à savoir faire acte de culture, de partage de savoirs et de connaissances dans un cadre d'éducation populaire à destination des Femmes et des Hommes de notre pays. Gageons qu'avec cette publication, il a réussi à relever ce défi qui est permanent pour un conseil consultatif.



Je note également que pour la réalisation de cet ouvrage, et de toute la collection, les collaborations se renforcent, se diversifient. C'est important pour le CCEE car c'est le signe que l'institution est en lien avec les forces de propositions du territoire, se nourrit de ces apports et les diffuse dans notre société. Aussi, je tiens à remercier tous ces personnes bénévoles pour leur dévouement sans faille. Sans elles, cette collection n'aurait pas été aussi riche et diversifiée. Félicitations à toutes et à tous.

Enfin, mes remerciements vont aussi à celles et ceux qui font fonctionner le CCEE et qui assurent sa politique éditoriale. Ils sont nombreux et y figurent, en particulier, les membres du Bureau, du comité de rédaction et de l'équipe administrative.

Qu'on me permette en dernier lieu mais en tout honneur d'adresser quelques mots à notre directeur de collection. Loin d'être une sinécure, la fonction qui a été la sienne était lourde ; l'obligeant à consacrer beaucoup de temps et d'énergie. Qu'il reçoive mes plus vifs et sincères remerciements.



MOT DU DIRECTEUR DE COLLECTION

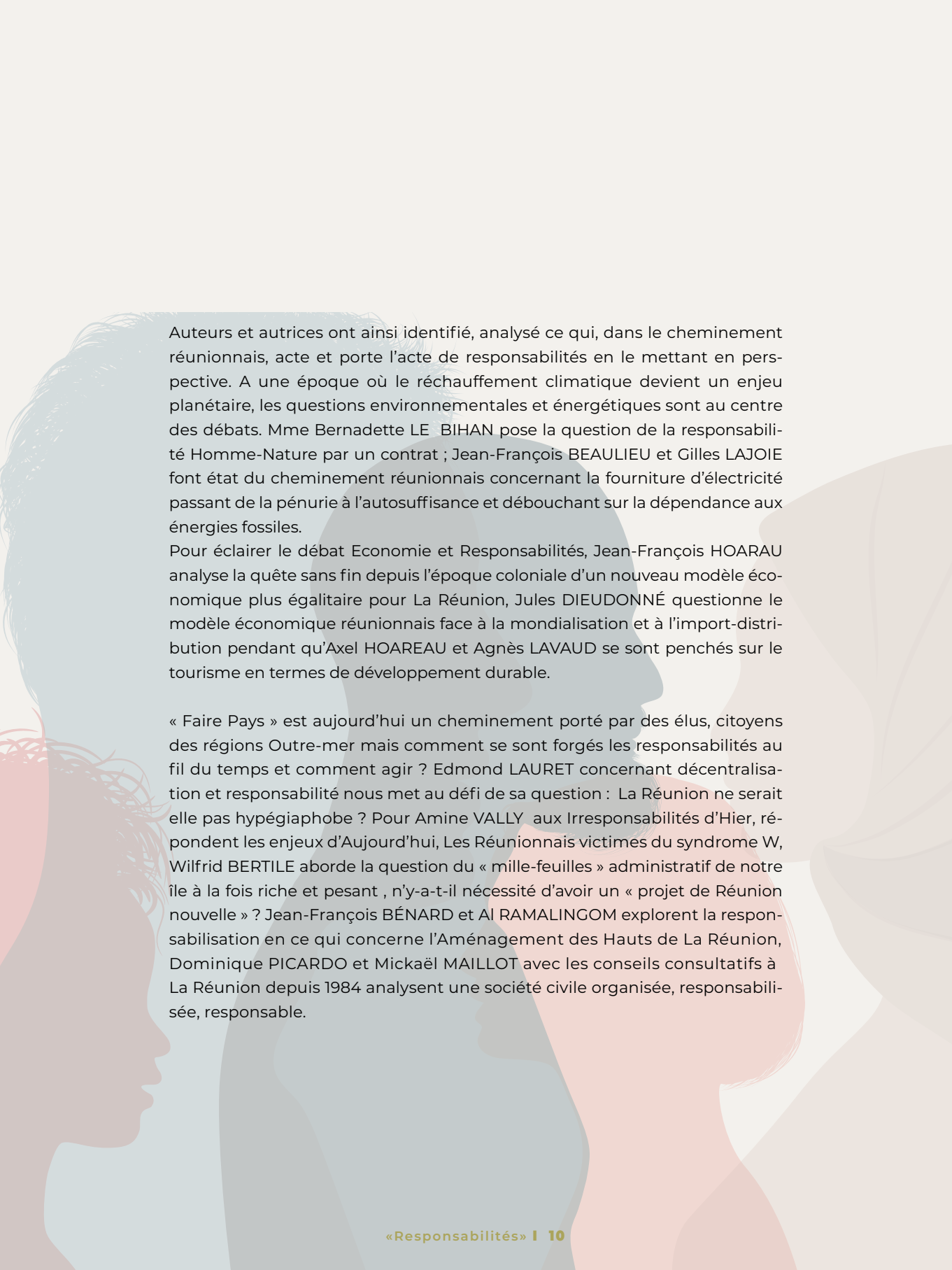
Guy FONTAINE

En 2021, le CCEE Réunion lançait une collection intitulée « La Réunion, d'hier à Aujourd'hui ». Dès le départ nous avons imaginé une progression dans les thématiques à développer en les plaçant dans le sens d'une trilogie. En 2021, « Vers l'Égalité » a mobilisé le travail de neuf auteurs et cinq artistes qui ont proposé des thèmes porteurs pour montrer comment La Réunion a fait, ou tenté de faire son chemin vers l'égalité. En 2022, avec « Reconnaissances », 18 auteurs et 8 autrices, accompagnés par quatre artistes ont porté leurs regards sur la problématique de la reconnaissance identitaire de La Réunion. L'ouvrage 3 « Responsabilités », s'il est l'aboutissement de cette trilogie, n'est pas un programme d'actions dûment arrêtées mais présente les analyses, réflexions et mises en perspectives des 24 auteurs/autrices sur des sujets/thématiques concernant le territoire réunionnais et sa population et qui leur semblent être les enjeux pour Aujourd'hui et surtout demain.

Leurs travaux visent à être des « *plaidoyers pour une responsabilisation personnelle moins culpabilisante qu'attractive et proactive, récompensant les individus fiers de répondre d'eux-mêmes et d'ainsi inspirer confiance aux autres-et pilier régulateur du lien social d'une véritable société ouverte* »

(A. LAURENT, « Responsabilités », Les Belles Lettres, 2020).


L'objectif de ce troisième numéro rejoint ce que Mireille DELMAS écrivait dans la préface de l'ouvrage de Pierre CALMATE, *Métamorphoses de la responsabilité et contrat social*, Edition Charles Léopold Mayer, Paris, 2020 : « *En somme, le message de ce livre est simple : tel le petit prince responsable de sa rose, chacun de nous, en proportion de son savoir et de son pouvoir, est responsable de la maison commune* »



Auteurs et autrices ont ainsi identifié, analysé ce qui, dans le cheminement réunionnais, acte et porte l'acte de responsabilités en le mettant en perspective. A une époque où le réchauffement climatique devient un enjeu planétaire, les questions environnementales et énergétiques sont au centre des débats. Mme Bernadette LE BIHAN pose la question de la responsabilité Homme-Nature par un contrat ; Jean-François BEAULIEU et Gilles LAJOIE font état du cheminement réunionnais concernant la fourniture d'électricité passant de la pénurie à l'autosuffisance et débouchant sur la dépendance aux énergies fossiles.

Pour éclairer le débat Economie et Responsabilités, Jean-François HOARAU analyse la quête sans fin depuis l'époque coloniale d'un nouveau modèle économique plus égalitaire pour La Réunion, Jules DIEUDONNÉ questionne le modèle économique réunionnais face à la mondialisation et à l'import-distribution pendant qu'Axel HOAREAU et Agnès LAVAUD se sont penchés sur le tourisme en termes de développement durable.

« Faire Pays » est aujourd'hui un cheminement porté par des élus, citoyens des régions Outre-mer mais comment se sont forgés les responsabilités au fil du temps et comment agir ? Edmond LAURET concernant décentralisation et responsabilité nous met au défi de sa question : La Réunion ne serait elle pas hypégraphobe ? Pour Amine VALLY aux Irresponsabilités d'Hier, répondent les enjeux d'Aujourd'hui, Les Réunionnais victimes du syndrome W, Wilfrid BERTILE aborde la question du « mille-feuilles » administratif de notre île à la fois riche et pesant , n'y-a-t-il nécessité d'avoir un « projet de Réunion nouvelle » ? Jean-François BÉNARD et AI RAMALINGOM explorent la responsabilisation en ce qui concerne l'Aménagement des Hauts de La Réunion, Dominique PICARDO et Mickaël MAILLOT avec les conseils consultatifs à La Réunion depuis 1984 analysent une société civile organisée, responsabilisée, responsable.



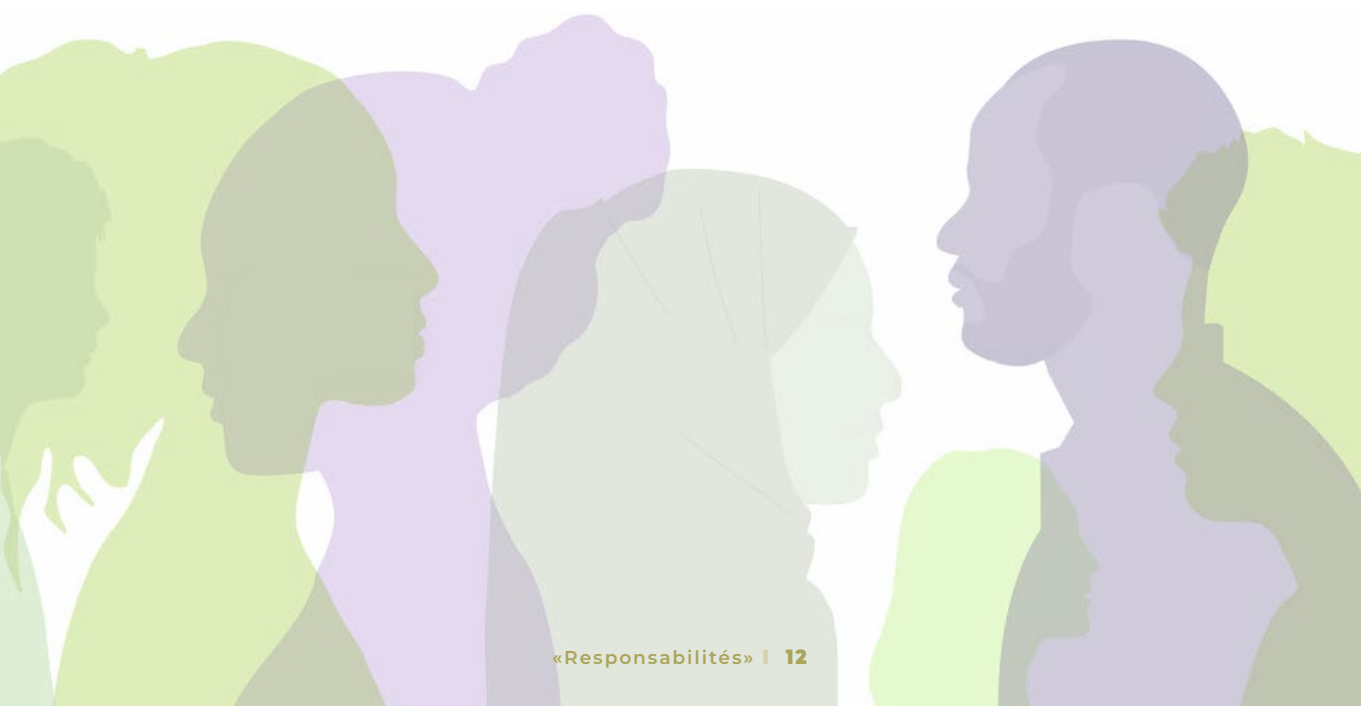
La Réunion n'est pas un isolat mais a-t-elle son mot à dire dans le concert des Etats ? Pour Wilfrid BERTILE La Réunion a une responsabilité internationale mais elle doit se lancer à l'assaut de la forteresse d'une compétence de l'Etat..

Recherche, développement, innovation, numérique sont les nouveaux curseurs des territoires, de nos sociétés, comment La Réunion s'y inscrit-elle ? Gilles LAJOIE, fait état de notre retard structurel en RDI mais qui est en bonne voie d'être relevé, Daniel MEMBRIVES aborde une question phare : Faut-il un numérique encore plus responsable pour La Réunion ?

La question des responsabilités sociétales est une problématique à la fois urgente et complexe. Isabelle TESTA s'interroge sur la transmission du créole, entre émergence continuum et enjeux, Mario SERVIABLE nous montre que l'interculturalité n'est pas « tombée du ciel » et qu'elle a nécessité une vraie prise de responsabilités, Jean-François BEAULIEU, Guy FONTAINE et Savaranan RANGARADJOU prolongent la réflexion précédente en positionnant la démarche du CCEE, Laurence TIBÈRE questionne notre éloge (?) du « vivre ensemble » entre héritages, désir, projet et responsabilités, Alexandrine DIJOUX s'interroge sur une identité culturelle de mise en commun réunionnais : responsabilité sociétale de transmission. Pierre Henri AHO porte son analyse sur la mémoire réunionnaise, François CARTAULT pose le cheminement responsable de la recherche de bien être de l'enfant par la pédiatrie.

A tous ces auteurs/autrices j'exprime toute ma reconnaissance pour avoir mené à bien notre projet et ce en un temps contraint. Si je regrette que nous n'ayons pu, cette fois, y associer des artistes, je suis particulièrement fier de voir aboutir un numéro où les auteurs/autrices se sont senti/es engagés/es dans l'analyse des responsabilités et dans leur mise en perspective.

Puissent les lecteurs y trouver sources de réflexion et d'engagement.



LES AUTEURS/RES

Pierre-Henri AHO, Directeur de la Bibliothèque départementale de La Réunion

Jean-François BEAULIEU, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Jean-François BÉNARD, Retraité, Plan d'aménagement des Hauts, Parc national

Wilfrid BERTILE, Professeur des Universités en Géographie, retraité

François CARTAULT, Pédiatre, membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Alexandrine DIJOUX, Docteure en Sciences de l'Éducation

Jules DIEUDONNÉ, Citoyen-auteur

Guy FONTAINE, Professeur des Universités en Géographie, retraité

Jean-François HOARAU, Professeur des Universités en Sciences économiques

Axel HOAREAU, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Gilles LAJOIE, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Edmond-René LAURET, Retraité, Ex président du Comité économique et social de La Réunion

Agnès LAVAUD, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Bernadette LE BIHAN, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Mickaël MAILLOT, Directeur du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Daniel MEMBRIVES, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Dominique PICARDO, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

AI RAMALINGOM, Chargé de mission «Ruralité, Education populaire et Université rurale de l'océan Indien», Ville de St Joseph.

Savaranan RANGARADJOU, Chargé de mission du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Mario SERVIABLE, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Laurence TIBÈRE, Professeure des Universités en Sociologie

Isabelle TESTA, Membre du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Amine VALLY, Économiste

LISTE DES THÉMATIQUES – AUTEURS/RES

Mot du Président du CCEE

Roger RAMCHETTY

Mot du Directeur de Collection

Guy FONTAINE

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

1. De la morale à l'efficacité : la responsabilité, une voie vers l'harmonie. p.17
Bernadette LE BIHAN
2. De la pénurie à l'autosuffisance puis à la dépendance : retour sur l'histoire de l'électricité à La Réunion. p.27
Jean François BEAULIEU / Gilles LAJOIE

ÉCONOMIE

3. À la recherche d'un nouveau modèle économique plus égalitaire pour La Réunion : une quête sans fin depuis la fin de l'ère coloniale. p.35
Jean-François HOAREAU
4. Avec la mondialisation et face à l'Import Distribution, quel modèle de développement économique pour La Réunion ? p.45
Jules DIEUDONNÉ
5. Pour un tourisme responsable. p.59
Axel HOAREAU / Agnès LAVAUD

POLITIQUE & GÉOPOLITIQUE

6. Décentralisation et Responsabilité : Une Réunion hypégiaphobe ? p.69
Edmond LAURET
7. Irresponsabilités d'hier, enjeux d'aujourd'hui, Les Réunionnais victimes du syndrome W. p.81
Amine VALLY
8. Quelle responsabilité politique pour les Réunionnais ? p.93
Wilfrid BERTILE

9. Stratégies d'aménagement : les Hauts. p.103

Jean-François BÉNARD / Al RAMALINGOM

10. Les conseils consultatifs à La Réunion (1984 à aujourd'hui). Une société civile organisée, responsabilisée, responsable, et en responsabilité. p.113

Dominique PICARDO / Mickaël MAILLOT

11. La Réunion et la responsabilité à l'international : à l'assaut de la forteresse d'une compétence de l'État. p.125

Wilfrid BERTILE

RDI & NUMÉRIQUE

12. La Recherche, Développement, Innovation (RDI) à La Réunion : du retard structurel au défi relevé. p.135

Gilles LAJOIE

13. Faut-il un numérique encore plus responsable pour La Réunion ? p.143

Daniel MEMBRIVES

SOCIÉTÉ

14. Éloge du « vivre-ensemble » ? Entre héritages, désir, projet et responsabilités. p.151

Laurence TIBÈRE

15. Une identité culturelle de mise en commun réunionnais : responsabilité sociétale de transmission. p.159

Alexandrine DIJOUX

16. Transmission du créole : entre émergence, continuum et enjeux. p.169

Isabelle TESTA

17. La Réunion modèle interculturel ? p.177

Mario SERVIABLE

18. Dialogue interculturel, un enjeu pour le CCEE. p.187

Guy FONTAINE / Savaranan RANGARADJOU / Jean-François BEAULIEU

19. La mémoire réunionnaise : un espace-temps singulier ? p.195

Pierre-Henri AHO

20. À la recherche du bien-être de l'enfant. p.205

François CARTAULT



THÉMATIQUE 1

DE LA MORALE À L'EFFICACITÉ : LA RESPONSABILITÉ, UNE VOIE VERS L'HARMONIE

Bernadette LE BIHAN





Photo
de la Rivière des Marsouins (Srepen)

DE LA MORALE À L'EFFICACITÉ : LA RESPONSABILITÉ, UNE VOIE VERS L'HARMONIE

Bernadette LE BIHAN

► CONTEXTE

ÊTRE RESPONSABLE : UN CONTRAT HOMME - NATURE À LA RÉUNION.

Les séquences climatiques exceptionnelles qui ont marqué La Réunion ces dernières années s'ouvrent à de nombreuses interprétations. Vivant dans un espace insulaire limité, spécifique, face aux aléas climatiques, économiques, politiques et à l'ignorance, une forme de pari s'impose à tous. Michel Serres disait dans « Le contrat naturel » paru en 1990 : *« Il nous faut prévoir et décider. Parier donc, puisque nos modèles peuvent servir et soutenir les deux thèses opposées. Si nous jugeons nos actions innocentes et que nous gagnons, nous ne gagnons rien, l'histoire va comme avant ; mais si nous perdons, nous perdons tout, sans préparation pour quelque catastrophe possible. Qu'à l'inverse nous choissions notre responsabilité : si nous perdons, nous ne perdons rien ; mais si nous gagnons, nous gagnons tout, en restant les acteurs de l'histoire. Rien ou perte d'un côté, gain ou rien d'autre part : cela ôte tout le doute. »*

Allons-nous à notre perte, ou voulons-nous survivre pour éviter le pire aux générations futures ? Un équilibre demande à être construit entre l'Homme et la Nature dans notre espace insulaire tropical devenu département en 1946 après une longue colonisation.

LE LONG CHEMINEMENT DE LA PRISE DE CONSCIENCE

Des étapes d'une prise de conscience s'expriment au XX^{ème} siècle en 1950.

Pour la 1^{ère} fois au niveau international, les rapports de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) créée le 5 octobre 1948 (Gland - Suisse), parlent de développement durable. Toutefois, les nombreuses crises écologiques et en particulier leur impact sur l'humain (Seveso, Amoco Cadiz) vont accélérer la prise de conscience face aux enjeux planétaires.

- **1972** : Premiers textes référencés dans son sens actuel : le Rapport du Club de Rome « Les Limites à la croissance », aussi connu sous le nom de rapport Meadows (USA MIT), interroge sur notre mode développement :

UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INFINIE DANS UN MONDE AUX RESSOURCES FINIES

- **1972** : 1^{er} Sommet de la Terre (Suède) Programme des Nations unies pour l'environnement

- **1983** : Résolution de l'ONU : Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement

11 ans après on continue à s'interroger : Comment satisfaire nos besoins sans détruire notre écosystème ? Doit-on prendre en compte l'environnement ? Existe-t-il une justice sociale ? Comment concilier croissance des marchés, de la production, et respect des limites naturelles, ainsi que le respect de l'Homme ?

- **1987** : la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement ou **World Commission on Environment and Development (WCED)**, publiait le **Rapport Brundtland**, rédigé par sa présidente, Mme Gro Harlem Brundtland. Notre Avenir à Tous (**Our Common Future**), définit officiellement le développement durable :

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité aux générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion ; le concept de « besoins » et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir »

• **1990** : La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises également appelée responsabilité Sociale et environnementale) prend naissance aux USA, puis l'Union Européenne (communication 2011) impose dans les pratiques économiques des principes de développement durable.

• **2015** : L'ONU fixe 17 objectifs dans un programme mondial pour un agenda à 2030. Et depuis : COP (Conferences of the Parties), congrès et résolutions se succèdent. La France fixe un agenda 2030 de 6 enjeux (ONU 17 ODD / Objectif Développement Durable) La norme européenne RSE devra-t-elle s'appliquer également à La Réunion en tant que département français ?


▶ ANALYSE

EAU : PILIER DE NOTRE SURVIE : UN EXEMPLE DES USAGES DE L'EAU ET RESPONSABILISATION DES ACTEURS.

Depuis 1979, EDF rejette à la mer et avec l'autorisation de l'État une eau pure (rivière de l'Est) à partir de 4 réservoirs de 25 000 m³ chacun, et suivant les besoins en énergie alors que les déficits en eau des communes de l'Est sont manifestement alarmants. Lors de la construction de la centrale hydroélectrique, des voix de la société civile s'étaient élevées contre les atteintes à l'environnement et le gaspillage de la ressource. Nous pouvons nous interroger quant à la concordance entre besoin vital en eau douce, préservation du milieu et responsabilité de l'industriel et de l'État. Les recommandations européennes s'appliquent aux départements français autant pour l'industriel que pour l'État, cédant la concession d'un bien universel l'eau et un milieu naturel exceptionnel (rivière de l'Est). La marche vers la responsabilité aura été longue et se poursuit encore trop lentement pour qu'un véritable contrat s'établisse entre homme et nature. Les alertes des effets du changement climatique, les freins de lobbies, les intérêts divers et multiples n'apporteront qu'une réponse peu satisfaisante au droit fondamental de l'accès à l'eau et à l'exercice de la responsabilisation de l'État, des collectivités, des élus des industriels, des habitants.

Réglementations et obligations réglementaires semblent devenir plus actives grâce au changement climatique.

Une ordonnance du 22 décembre 2022 transpose la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, dont l'objectif est de protéger la santé humaine des risques de contamination des eaux potables.



La directive (UE) n° 2020/2184 du 16 décembre 2020 est une refonte de la directive 98/83/CE dite « directive eau potable », qui poursuit plusieurs objectifs concourant à améliorer la sécurité sanitaire de l'eau et la confiance du consommateur de nouvelles normes de qualité dans l'eau potable (annexe I de la directive eau potable) ;

La transposition de cette directive par l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine consiste à modifier le code de la santé publique, le code général des collectivités territoriales et le code de l'environnement pour :

- 1) Définir quels sont les besoins essentiels des personnes en eau potable, pouvoir évaluer et garantir de bonnes conditions de santé et d'hygiène aux populations ;
- 2) Imposer de nouvelles responsabilités aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale en matière d'accès à l'eau des personnes raccordées et non raccordées au réseau public de distribution ;
- 3) Déployer une démarche préventive pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, en instaurant une obligation de réaliser un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau pour les personnes responsables de la production ou la distribution de l'eau

La transposition de cette nouvelle « directive eau potable » s'inscrit dans le plan d'action du gouvernement pour la transition écologique, en ce qu'elle vise à permettre à notre pays d'atteindre ses objectifs en termes d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources et de prévention en matière de santé publique.

Signalons les effets de la carence en connaissance du lien étroit entre biodiversité et survie des espèces animales et des hommes, en effet EDF a provoqué la disparition d'une activité de pêche de bichiques à l'embouchure et la mise en grande difficulté d'une soixantaine de pêcheurs à l'embouchure de la rivière de l'Est. La prise en compte des espèces amphihalines (ex: bichiques) n'existant pas au code de l'environnement, ce n'est qu'en 2023, qu'à La Réunion, qu'une proposition de décret de protection de ces espèces est proposée au législateur.

Là encore est-ce la transition écologique encensée à tout propos où un sursaut de prise de conscience qui équivaut à une responsabilisation devant la crainte d'une disparition prochaine de l'humanité. C'est peut-être cette réaction encore faible du consommateur réunionnais peu ou mal informé, déresponsabilisé par l'avalanche des sollicitations d'une société de consommation.

► MISE EN PERSPECTIVE

DE LA RESPONSABILITÉ PROTÉIFORME ET CONTRADICTOIRE MAIS RÉALISTE

Dans notre système démocratique l'État organise la réglementation, un des nombreux outils d'incitation à la prise de responsabilité sociale et environnementale. Le défi climatique impose dorénavant le développement durable qui est un développement qui respecte à la fois les besoins économiques, les besoins sociaux et l'environnement. Or le développement durable s'accompagne désormais souvent d'une réflexion à l'échelle géographique : ce qui est un développement durable à l'échelle locale peut ne pas l'être à l'échelle mondiale et inversement. Dans ce cas La Réunion, doit-elle marcher au même rythme que l'Europe, que La France hexagonale ? D'autre part, viennent s'ajouter de nouveaux indicateurs : la dimension politique, éthique, morale, et une certaine idée de résilience.

Comment résoudre cette équation de responsabilisation ?

Ne craignons-nous pas une déviance dans la mise en œuvre de la responsabilisation chez les tous les acteurs de ce microcosme insulaire ?

Si nous envisageons le monde économique, les pratiques dites durables engagent la responsabilité des entreprises. De quelles mesures et de quels moyens disposent les institutions publiques pour la bonne application des règles ? A la réduction des moyens en personnel et financiers viennent s'ajouter lassitude et découragement, parfois errements politiques. « La main invisible » de la société civile comme le soulignent certains auteurs ne peut être que le fait d'un petit nombre au sein de la société réunionnaise, en termes de menace pour le législateur, les entreprises « oubliées ».

D'autre part, en ce qui concerne les consommateurs, nous pouvons constater une prise de conscience pour une consommation dite responsable qui se veut respectueuse pour l'environnement et bénéfique pour l'économie. Toutefois la société réunionnaise en grande partie en difficulté économique et sociale, sera davantage attentive et préoccupée par le mode Bouclier Qualité Prix (BQP). La consommation responsable se définit plutôt de manière individuelle. Privilégier les circuits courts, éviter le gaspillage, est-ce toujours possible quand le produit importé coûte moins cher que le produit péi ? Devient-on irresponsable si les moyens de survie dictent le comportement. Être un consommateur responsable rassemble dans sa prise de décision diverses dimensions : économique, sanitaire et sociale, en définitive, souffre de nombreuses contradictions.

Le défi du changement climatique impose un choix comportemental car toute action anthropique interfère sur le bon fonctionnement de la planète, sur la préservation de notre espace de vie au quotidien, et des communautés. En outre, elle pourrait impacter la sauvegarde des générations futures. Au fur et à mesure, les hommes ont intégré la nécessité d'organiser de multiples formes de démarches responsables.

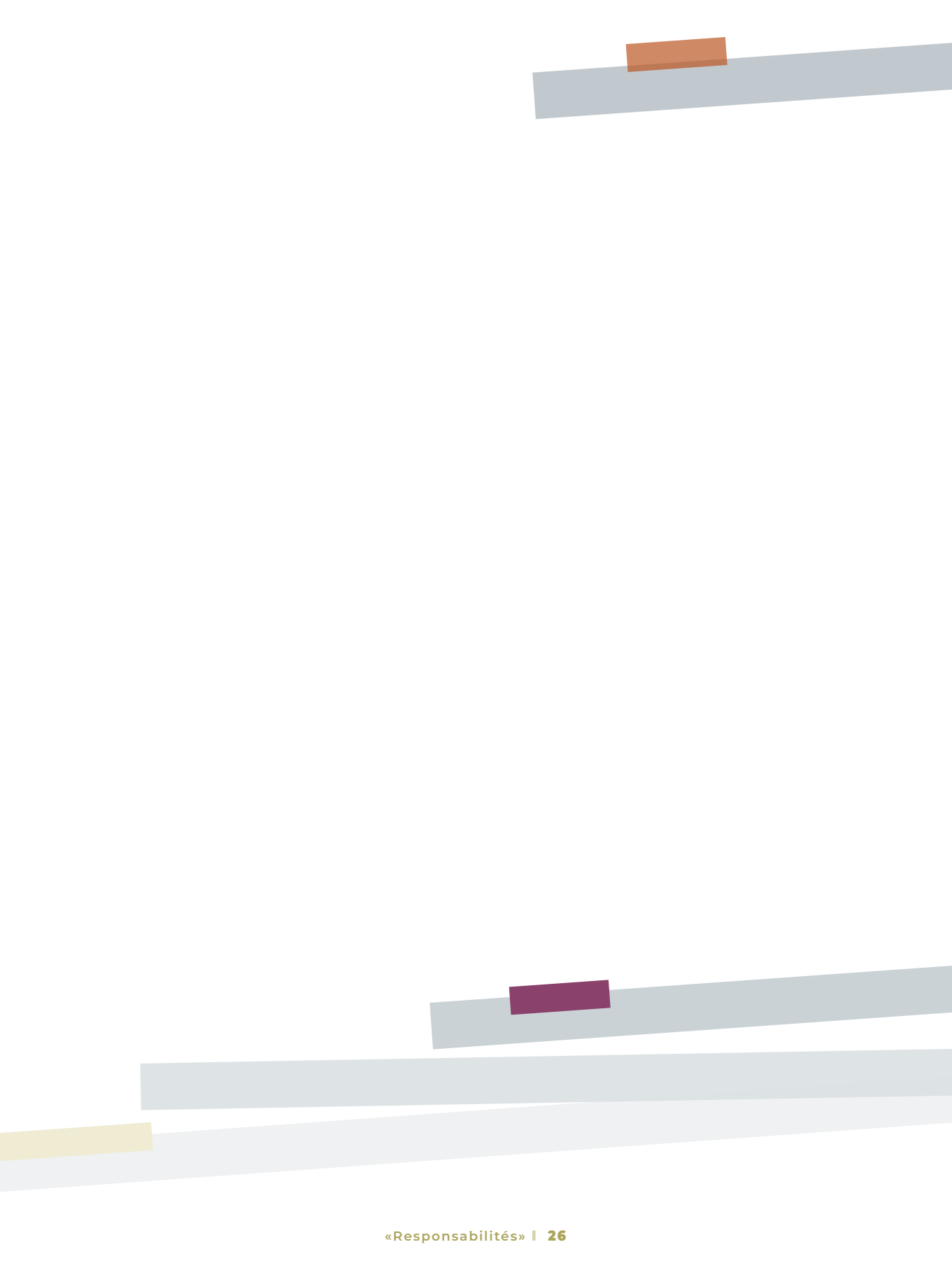
Exemples :

- La RSE, Responsabilité sociale et environnementale,
- La RSO, Responsabilité sociale des organisations, implique l'ensemble des parties prenantes internes et externes aux activités de l'organisation (sans condition de taille), et bien d'autres.



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

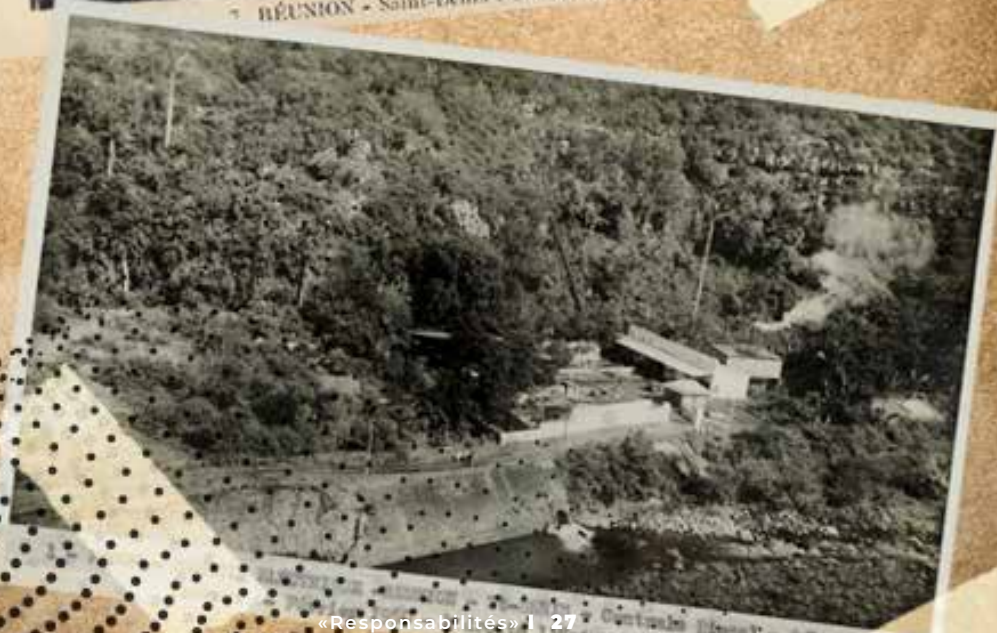
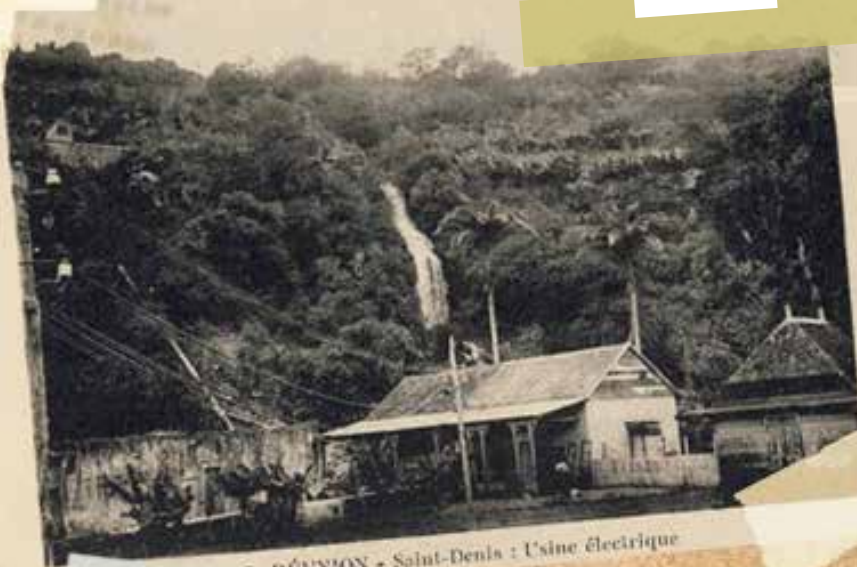
- *DEAL : Objectifs du développement durable à La Réunion*
- *Comité de l'Eau et de la Biodiversité, La Réunion*
www.comite-eau-biodiversite-reunion.fr
SDAGE 2022-2027
- *Michel SERRES, Le Contrat naturel, Ed François Bourin, 1990*
- *Michel SERRES, Le Contrat naturel, nouvelle édition, Flammarion, 2020*



THÉMATIQUE 2

DE LA PÉNURIE À L'AUTOSUFFISANCE PUIS À LA DÉPENDANCE : RETOUR SUR L'HISTOIRE DE L'ÉLECTRICITÉ À LA RÉUNION.

Jean-François BEAULIEU et Gilles LAJOIE





Archives Départementales de La Réunion IHOI
15P1.DN2.7

IHOI- Archives Départementales de La Réunion
Fidom Energie Électrique 1028W37 .137

DE LA PÉNURIE À L'AUTOSUFFISANCE PUIS À LA DÉPENDANCE : RETOUR SUR L'HISTOIRE DE L'ÉLECTRICITÉ À LA RÉUNION.

Jean-François BEAULIEU et Gilles LAJOIE

▶ CONTEXTE

La loi N° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, postérieure à la loi de départementalisation du 19 mars 1946 prévoit à l'article 52 que «la présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies, dans les conditions qui seront fixées par décret pris en Conseil des ministres dans un délai n'excédant pas un an».

Pourtant, les dispositions de cet article ne seront jamais appliquées aux nouveaux DOM et il faudra attendre 29 ans pour qu'un projet de loi relatif à la nationalisation de l'électricité soit proposé, voté et promulgué, le 11 juillet 1975 !

Alors que s'est-il passé entre 1946 et 1975 ?

«Koman nou la fé pou sorte dann fénoir ? pou an sorte anou!»

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À LA RÉUNION, DE LA DÉPARTEMENTALISATION À LA NATIONALISATION EN 1975

UN CONTEXTE DE PÉNURIE

Dans l'immédiate après-guerre, la situation de La Réunion est catastrophique. L'île a subi le passage de trois cyclones dévastateurs (1944, 1945 et 1948) et le contexte socio-économique et démographique est extrêmement préoccupant. Le journaliste André Blanchet écrit en janvier 1949 dans le journal le Monde que « quelques villes

seulement dans ce pays de montagnes et de chutes d'eau possèdent l'électricité, mais ce n'est même pas pour en jouir au moment où l'on en a le plus besoin : jusqu'à 21 heures il ne faut pas prétendre lire ou écrire à Saint-Denis, tant est faible le courant, et dans la nuit tropicale les constellations brillent au firmament avec infiniment plus d'éclat que les lumières de la capitale, réduites au rougeoiement d'une veilleuse ».

Dès 1949, la production et la distribution électrique du département se structure et la SEM « Energie Électrique de La Réunion » se substitue aux compagnies privées, sauf sur Saint-Denis où la concession de la distribution est confiée à la Société Bourbon Lumière. Avec l'assistance technique d'EDF, les travaux de trois centrales diesels sont lancés à Saint Denis, Saint Pierre et Le Port. La situation énergétique commence à s'améliorer mais les tarifs excessifs provoquent le mécontentement de la population.

À partir de 1952, l'électrification de l'île se développe et les consommations s'accroissent de 20%/an, ce qui entraîne le doublement des investissements de la production d'électricité entre quatre et cinq ans au lieu de dix en métropole. Fin 1960, la production totale d'énergie est de 14 113 493 kWh et l'on compte 13 000 abonnés pour 350 000 habitants. Les études hydrauliques étant finalisées, les travaux des premières usines hydro-électriques peuvent être lancés (Langevin, Takamaka et Bras de La Plaine). Pour autant, les plans de financement demeurent fragiles -notamment pour Takamaka- d'où l'intervention de nos parlementaires. Durant les années 1960, le discours sur la décolonisation se développe et l'idée d'une nationalisation de l'électricité émerge dans les DOM, une mission sénatoriale devant reconnaître en 1966 « qu'il est assez curieux de constater que la loi de nationalisation de l'électricité de 1946 n'ait pas été appliquée à La Réunion ».

Malgré l'essor de l'hydroélectricité, les études prospectives montrent que des nouveaux besoins de production émergent du fait de l'intensité du développement économique et de l'électrification de l'île. Un nouveau projet d'aménagement hydroélectrique est alors prévu sur la Rivière de l'Est mais prend vite du retard en raison de la complexité financière du projet et des délais d'exécution rallongés d'où des relations tendues entre EDF et parlementaires. Il est alors nécessaire de réaliser une nouvelle centrale thermique diesel au Port. La situation économique s'avère néanmoins préoccupante et une proposition de loi portant sur la nationalisation de l'électricité à La Réunion est déposée simultanément au Sénat et à l'Assemblée Nationale par nos parlementaires en juin 1973, proposition qui restera sans suite...

► DESCRIPTION

1/ Sur cette carte postale, la centrale hydraulique de 132 KW du bas de la rivière Saint-Denis appelée « La minoterie », réalisée et exploitée par l'entreprise Henry Baron et Cie en 1921.

Au fond, contre la falaise, la conduite forcée et la chute d'eau de 42 m de hauteur issue du canal d'aménagé de l'eau réalisée par la ville de Saint Denis.

Ne pouvant plus assurer l'alimentation de la ville, la centrale sera rachetée en 1933 par la société Léopold RAMBAUD et Cie, à la suite d'un nouveau marché gré à gré signé avec la commune de Saint Denis. L'usine sera entièrement reconstruite pour fonctionner en courant alternatif triphasé, avec un groupe hydraulique de 235 KW. Deux groupes moteurs à gaz pauvre de 150 KW viendront compléter le parc de production.

2/ Sur la deuxième photo, on distingue que les bâtiments sont en dur et qu'ils se sont agrandis, on peut apercevoir les fumées que dégagent la centrale à gaz pauvre. La chute d'eau le long de la falaise a disparu du fait du renforcement de la conduite forcée. A noter les dégâts causés par la rivière, lors du cyclone de 1948, le long de la route digue.

En face de la centrale, le terrain sur lequel sera implanté la future centrale diesel de l'EER. Société qui va racheter à la Ste Léopold Rambaud en date du 30 août 1950, la concession de production. Cette concession donne à l'EER le droit d'utiliser une partie de l'eau du canal d'aménagé commun avec les équipements de distribution d'eau de la commune.

► INTERPRÉTATION

LA NATIONALISATION TANT ATTENDUE...

Dès son élection en 1974, le président de la République Valéry Giscard d'Estaing va reprendre à son compte le scénario de la nationalisation de l'électricité qu'il annonce depuis Fort-de-France : « *Le coût élevé de l'énergie*

et notamment de l'électricité constitue un obstacle sérieux à l'industrialisation des îles...C'est pourquoi, bien que la conjoncture y soit peu favorable, le Gouvernement vient de décider de prononcer la nationalisation complète de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique dans les départements d'Outre-mer...».

Avec près de 30 ans de retard sur la métropole, la nationalisation de l'électricité devient une réalité mais ce retard aura constitué un lourd handicap pour le développement économique des DOM ; alors même qu'aucun motif juridique ne pouvait être valablement invoqué selon un rapport de la commission des affaires économiques et du plan du Sénat.

Dès la promulgation de la loi, le financement de tous les investissements nécessaires aux équipements de production, de transport et de distribution d'énergie électrique dans les 4 DOM est assuré, libérant ainsi le FIDOM à d'autres investissements du Département.

L'aménagement de la Rivière de l'Est est réalisé et mis en service le 1er septembre 1980. Conformément à la loi, les tarifs sont progressivement alignés sur la métropole entre 1975 et 1980 (système de péréquation).

► MISE EN PERSPECTIVE


VERS UNE RESPONSABILISATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE ?

En 1970 si la part hydraulique dans la production d'électricité représente 94,8%, cette quasi-suffisance va retomber à 35% en 1978. Avec la mise en service de la Rivière de l'Est la part hydraulique va atteindre jusqu'à 98,7% en 1982.

En 2021, la part d'énergie fossiles représente 71,8 %, alors que la part d'énergie renouvelable (EnR) est de 28,2%, dont 11,6 % d'hydraulique.

A la lumière de cette trajectoire originale qui fut celle de La Réunion en matière de politique énergétique, quelles perspectives à moyen/long terme peut-on imaginer -voire souhaiter-, tant au niveau du mix-énergétique à l'échelle collective qu'au niveau des comportements individuels ?

En 40 ans seulement, La Réunion est passée d'une quasi autosuffisance énergétique reposant pour l'essentiel sur les énergies renouvelables à une situation de dépendance aux énergies fossiles responsables du réchauffement climatique.



Au niveau sociétal, La Réunion a connu un développement économique soutenu et une entrée accélérée dans la modernité et son modèle d'une société de consommation effrénée. La croissance régulière du niveau de vie des ménages réunionnais a permis une amélioration mécanique des niveaux d'équipement et des niveaux de confort qui consomment une part croissante d'énergie électrique.

En terme de consommation finale d'électricité, la part des ménages continue d'augmenter (41,5% en 2012 et 46% en 2021 selon l'OER) avec la perspective du million d'habitant en 2050 selon l'Insee, cette tendance -ici comme ailleurs dans le monde- nous semble très probablement irréversible. Tant il est vrai qu'une population n'est jamais prête à revoir à la baisse son niveau de confort et ses avantages pluriels dès lors que son niveau de vie le lui permet. Certes, les premiers signes d'une conscientisation aigüe des conséquences du changement climatique se font jour. Auront-ils pour autant une incidence significative sur notre consommation électrique ?

Pour autant, vagues de chaleur, précipitations extrêmes, cyclones violents et sécheresses récurrentes sont autant de phénomènes qui doivent être pris en compte collectivement par les décideurs, tant politiques qu'économiques. Mais tant en terme de sobriété énergétique qu'en terme d'adaptation au risque climatique, le passage de l'échelle collective à l'échelle individuelle demeure toujours problématique. Au niveau sociétal et s'agissant de sobriété énergétique, il y a fort à parier qu'un changement de comportement des ménages prendra plusieurs années -voire une génération- tant il est vrai que ce territoire a attendu longtemps un rattrapage nécessaire, si souvent évoqué mais plus rarement mis en œuvre depuis la départementalisation de 1946.

Finalement, allons-nous atteindre l'objectif d'une autonomie en matière d'énergie électrique d'ici 2030, tel que défini dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ? Les actions mises en œuvre permettront-elles une évolution positive de notre taux d'indépendance énergétique ? A l'ère du numérique pourrions-nous espérer à court terme un pilotage intelligent de l'offre et de la demande en énergie (flexibilité du réseau électrique) ? Quelle stratégie sera adoptée afin d'agir sur les comportements individuels et collectifs pour toujours mieux maîtriser la consommation d'énergie ? Enfin, des conditions raisonnées au développement de la mobilité électrique verront-elles le jour alors même que le Parlement européen vient de voter la fin des moteurs thermiques dans l'Union Européenne en 2035 ?

Autant de questions qui relèvent de la responsabilisation collective et individuelle.

Tien bo largue pa ! Ti pa! ti pa nou va arivé!

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

OUVRAGES

- « Histoire de l'électrification de La Réunion », 1976, Louis Pélissier. Chef du Service production de l'EER puis de l'EDF.
- « La Réunion des électriciens » Histoire ...de la lampe bobèche aux centrales Éditions Azalées 1996.
- « Michel Debré et l'île de La Réunion » Une certaine idée de la plus grande France G. Gauvin 2006.
- L. SAVIDAN, A. SCHAFFAR, M. DIMOU et F. GARDE, « La consommation énergétique des ménages à La Réunion : vers un retour à l'autonomie par le biais des énergies renouvelables », Études caribéennes 2008. DOI : <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.3519>

RAPPORTS

- Rapport de la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale du 17/09/2014 « Adaptation du droit à l'énergie aux outre-mer ».
- Rapports des missions sénatoriales de 1962 et 1966.
- Bilan Énergétique de La Réunion 2021- OER.
- Rapport sur la consommation énergétique des ménages réunionnais - OER, 2010.
- Insee Analyses La Réunion - N° 77 novembre 2022

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- LOI n° 46-880 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution de plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-mer.
- JORF Assemblée nationale Séance du 9 avril 1954 - Politique du gouvernement dans les Départements et les territoire d'outre-mer- F de Villeneuve p 1982-1976.
- JORF 47^{ème} séance du 3 novembre 1965 le député Marcel Vauthier interpelle le gouvernement sur le coût élevé de l'énergie électrique à La Réunion et sur les conditions financières imposées pour la construction de Takamaka.
- JORF Loi n° 75-622 du 11 juillet 1975, relative à la nationalisation de l'électricité dans les départements d'outre-mer.
- PPE version révisée pour les périodes 2019 2023 et 2023 2028 suivant le décret d'approbation publié le 21 avril 2022 au Journal officiel.

THÉMATIQUE 3

À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE PLUS ÉGALITAIRE POUR LA RÉUNION : UNE QUÊTE SANS FIN DEPUIS LA FIN DE L'ÈRE COLONIALE

Jean-François HOARAU





1^{ère} Assemblée nationale constituante élue le 20 octobre 1945 TABLES GÉNÉRALES des DOCUMENTS et DÉBATS parlementaires rédigées par les Services des Procès-verbaux- et des Archives-TABLE NOMINATIVE - 6 novembre 1945 - 10 juin 1946 TOME II <https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/aime-cesaire>
Source - <https://regionreunion.com>

Le 26 février 1946, un rapport au nom de la Commission des territoires d'outre-mer sur les propositions de loi :
1^o de M. Léopold Bissol et plusieurs de ses collègues tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe et de la Martinique ;
2^o de M. Gaston Monnerville tendant au classement de la Guyane française comme département français ;
3^o de M. Raymond Vergès et plusieurs de ses collègues tendant au classement comme département français de l'île de La Réunion, n° 520.
Source - C Outremer 360



La Présidente de Région présentation de la SRDEII-Nouvelle Economie le 30 Oct 2022 source <https://regionreunion.com>

À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE PLUS ÉGALITAIRE POUR LA RÉUNION : UNE QUÊTE SANS FIN DEPUIS LA FIN DE L'ÈRE COLONIALE

Jean-François HOARAU

▶ CONTEXTE

L'ASSIMILATION COMME LA SEULE VOIE POUR SORTIR DE LA MISÈRE COLONIALE

Cette photo, réunissant les députés ultramarins Léopold Bissol, Aimé Cesaire, Gaston Monnerville et Raymond Vergès, symbolise la (seule) rupture politique et économique qui traverse les Départements et régions d'Outre-Mer (DROM) le 19 mars 1946. Ce changement institutionnel permettra à ces territoires de passer de l'ère coloniale à celle de la départementalisation. Le fait que cette loi soit portée par des autonomistes fait état d'une situation économique et sociale chaotique au sortir de la période coloniale (Hoarau, 2018). Pour s'en convaincre, il suffit de reprendre quelques faits marquants : (i) une situation sanitaire désastreuse avec une espérance de vie à la naissance d'à peine 50 ans et un taux de mortalité infantile de plus de 100%, (ii) des conditions de logements médiocres avec seulement 28% de logements en dur, 12% de logements bénéficiant de l'électricité et 10% de l'eau courante, (iii) un niveau d'éducation très faible conduisant notamment à un taux d'analphabétisme de 75%, et une société très inégalitaire dans la répartition des richesses avec 80% de la population en situation de pauvreté monétaire. C'est bien évidemment le passé colonial qui explique cette situation et plus précisément la façon dont la colonisation a été pensée. Dans les colonies d'extraction, comme La Réunion, le peuplement a été envisagé uniquement dans une

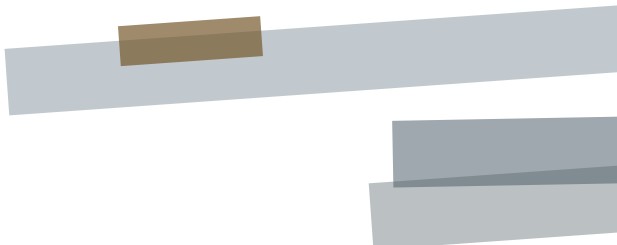
logique d'implantation de main d'œuvre nécessaire à la structuration et au fonctionnement d'une économie de plantation (les premiers colons européens suivis de l'immigration « forcée » par le biais de l'esclavage et de l'engagisme). La seule raison d'être pour la colonie était de produire et d'exporter vers la métropole les matières premières indispensables au fonctionnement des industries et/ou recherchées par les consommateurs du continent. Plus généralement, la logique du pacte colonial bâtie autour du concept de l'exclusif (spécialisation primaire imposée, partenaire commercial unique) a bloqué toute possibilité d'émergence d'un secteur industriel et a condamné la colonie à errer selon les humeurs du marché européen et des conditions environnementales. Le modèle économique qui en découle était par nature très inégalitaire, profitant essentiellement aux grands propriétaires terriens et aux autorités centrales, et hautement vulnérable aux conditions changeantes de la demande métropolitaine, et aux chocs sanitaires et météorologiques récurrents.

► ANALYSE & INTERPRÉTATION

UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE FONDÉ SUR LA DÉPENDANCE À LA « MÉTROPOLE »

*L*e nouveau modèle économique, qui va se consolider au fil des décennies de départementalisation, est le résultat direct de la collision ancienne entre le modèle colonial d'économie de plantation, caractérisé par la domination de la filière canne-sucre-rhum, et un modèle « moderne », reposant sur la rente administrative, la migration, la montée en puissance du pouvoir d'achat de la population locale et la volonté (certes tardive) de diversifier l'industrie dans le cadre d'une logique d'import-substitution. Trois grands traits fondent ce nouveau modèle économique qualifié de « TOURAB » (TOUrisms, Remittances, Aids and Bureaucracy) dans la littérature académique (Hoarau, 2018).

Premièrement, l'adoption du statut de département français en 1946 et de région ultrapériphérique européenne en 1986 a engendré l'arrivée massive de transferts financiers sur le territoire exerçant des impacts importants sur le développement des infrastructures de base (écoles, hôpitaux, port, aéroports, routes, ...), le rattrapage social et la structuration de l'appareil administratif. D'un point de vue théorique, les transferts publics sont censés générer trois types d'effets qui se retrouvent dans le



cas réunionnais. D'abord, ils entraînent à court terme un effet revenu, à travers le mécanisme traditionnel du multiplicateur keynésien, augmentant la consommation des ménages et des administrations publiques ainsi que les investissements publics. Ensuite, à moyen et long terme, selon l'utilisation faite des transferts publics (la qualité des dépenses réalisées), un effet accumulateur se met en place permettant l'ajustement du potentiel de production domestique à la demande plus forte.

Pendant longtemps, à cause du blocage de l'activité de production locale, hérité de la période coloniale, l'ajustement a été réalisé par le recours aux importations, traduisant la toute puissance du secteur de l'import-distribution, la prise de relais « relative » par l'industrie locale et l'émergence de services modernes ne débutant qu'à partir du début des années 1980. Enfin, ils sont souvent associés au syndrome hollandais, expliquant notamment pourquoi dans ce type de petites économies insulaires, le commerce, le BTP, les services, se développent aux dépens des exportations « traditionnelles », du tourisme et de l'industrie concurrente d'importation non protégée.

Deuxièmement, la pauvreté endémique au sortir de la période coloniale conjuguée à une démographie soutenue a conduit les décideurs à opter pour une politique d'émigration active qui va culminer dans les années 1960 et 1970 avec le BUMIDOM (Bureau des migrations des populations d'outre-mer). Les vagues de départ massives de Réunionnais vers la métropole alimente un solde migratoire négatif jusqu'au début des années 1980, lequel disparaît ensuite avec le rattrapage social des années 1990-2000, les flux sortants étant désormais plus que compensés par les flux entrants liés au retour de natifs et à l'arrivée de personnes nées à l'extérieur du territoire. Néanmoins, cette émigration initiale a permis la constitution d'une diaspora sur le continent qui va alimenter significativement le développement d'un secteur touristique (Hoarau, 2021). Le tourisme reste une activité embryonnaire mais représente malgré tout la première exportation de l'île dont la moitié des flux est le fruit du tourisme affinitaire (directement ou indirectement lié à l'existence d'une diaspora).

Dernièrement, dans un contexte de vulnérabilité structurelle liée à l'insularité et de défaut de compétitivité-prix (euro fort et salaires élevés), la mise en place durable d'activités directement confrontées à la concurrence internationale nécessite l'adoption de mécanismes de protection (Hoarau, 2023a). C'est le cas avec la rente sucrière qui bénéficie depuis la création de la communauté puis de l'union européenne d'un marché réservé et de prix garantis dans le cadre de la Politique Agricole Commune, même si depuis 2017 c'est l'Etat français qui a pris le relais. C'est le cas également avec la volonté d'instaurer localement depuis le début des années 1980 une industrie légère dans une logique d'import-substitution soutenue par divers mécanismes de subventions et de défiscalisation, et protégée par le dispositif commercial de l'octroi de mer.

UN MODÈLE INCAPABLE D'ÉRADIQUER LES INÉGALITÉS EXTERNES ET INTERNES

Si la loi du 19 mars 1946 constitue bien une rupture sur le plan politique pour La Réunion, et probablement la seule puisque toutes les décisions qui viendront par la suite ne feront qu'introduire une dose de différenciation dans un cadre institutionnel profondément axé sur l'assimilation, il serait exagéré de l'employer pour décrire le nouveau modèle économique hérité de la départementalisation. En dépit des énormes changements positifs réalisés sur tous les aspects du développement humain (Hoarau, 2018), ce modèle n'en demeure pas moins largement inabouti au moins sur le plan de la réduction des inégalités. En effet, ce qui caractérise particulièrement l'économie réunionnaise, c'est bien un manque de revenus distribués, ainsi qu'un défaut de répartition de ces revenus en dépit d'une redistribution qui joue à plein régime, avec les conséquences que cela implique en termes d'inégalités à la fois externe (écarts de développement par rapport à la France hexagonale) et interne (inégalités de richesse au sein du territoire) : (i) une faiblesse des revenus et des écarts de prix par rapport à la France continentale significatifs et défavorables, dégradant le pouvoir d'achat de la population locale, (ii) un contexte social où le chômage, la pauvreté et la grande pauvreté concernent une large partie de la population, (iii) un niveau de capital humain insuffisant (décrochage scolaire, illettrisme, niveau de formation initiale de jeunes insuffisant, défaut d'accès à une alimentation saine avec les maladies chroniques associées, dépendance individuelle précoce, ...), (iv) figurant parmi les régions les plus inégalitaires de France en termes de répartition des revenus même après redistribution, (v) une grande dépendance vis-à-vis de la « Métropole » (pour les transferts publics et les importations) doublée d'une dépendance au secteur de l'import-distribution, organisé sous la forme d'oligopoles, historiquement détenu par la grande bourgeoisie locale, et (vi) un défaut d'accès aux services publics (faiblesse de l'offre conjuguée à une concentration dans les centres urbains, le manque de transports publics ou d'infrastructures routières et la barrière de la langue) mettant en danger l'exercice de certains droits fondamentaux (sécurité, justice, santé et droits sociaux) pour les populations les plus pauvres, les plus éloignées ou isolées.

► MISE EN PERSPECTIVE

LA PROMESSE D'UNE NOUVELLE ÉCONOMIE AVEC LE CHANGEMENT DE GOUVERNANCE RÉGIONALE DE 2021

Le passage de témoin au niveau de la collectivité régionale entre Didier Robert (Président sortant) et Huguette Bello (Présidente actuelle) le 1er juillet 2021 plus qu'un symbole, représente l'espoir d'un changement de modèle économique et social capable de faire reculer significativement la pauvreté et les inégalités. Cette « Nouvelle Economie », déclinée à travers la révision de 2023 du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation) se doit, selon les propres mots de la Présidente, (photo) « de mieux concilier développement économique et cohésion sociale, tout en favorisant un équilibre plus fort entre économie et société, entre économie et environnement ». Toutefois, en l'état, il est difficile d'identifier ce qu'il y a de véritablement nouveau dans cette stratégie. En résumé, il s'agit de faire « plus et mieux » que les anciens schémas sur des filières pour certaines déjà solidement ancrées (numérique, agroalimentaire, bâti tropical, énergie renouvelable, économie bleue, tourisme), pour d'autres émergentes (aéronautique, l'économie du « care », les industries culturelles et créatives), en accord avec les principes de solidarité, de parité de genre, de durabilité et d'internationalisation, le tout encadré par des normes subies et pas toujours adaptées et soutenu massivement par des aides publiques. Cette Nouvelle Economie ne constitue donc pas en soi une rupture par rapport au passé au sens où le modèle sous-jacent demeure fondamentalement le même, à savoir le cadre TOURAB présenté plus haut. L'on comprend mal alors comment cette orientation pourrait changer radicalement la donne en matière d'inégalités.

LE PÉCHÉ ORIGINAL : LA NON PRISE EN COMPTE DES EFFETS PERSISTANTS DES INSTITUTIONS COLONIALES

En fait, cette stratégie commet la même erreur que les précédentes. Dans l'analyse et le traitement des inégalités, elle accorde une attention exclusive à la géographie et aux politiques économiques contemporaines tout en délaissant le rôle majeur joué par l'Histoire (Nunn, 2014). Or, celle-ci est déterminante dans le sens où les écarts présents de développement peuvent s'expliquer (en grande partie) par les situations d'inégalités du passé, lesquelles se reproduisent à travers les âges sous l'effet des institutions (règles, conventions, normes de comportement qui structurent les relations entre agents économiques). Pour les Outre-Mer, ce passé est essentiellement celui de la colonisation française qui a laissé une empreinte durable et des séquelles profondes (Hoarau, 2023b). Pour s'en convaincre, il faut s'intéresser au mode de colonisation adopté, essentiellement extractif (économies de plantation) par opposition au mode du peuplement, dont certains effets subsistent, parfois « timidement » atténués, parfois renforcés par les choix de décolonisation implémentés après la fin de la seconde guerre mondiale. Cette stratégie coloniale s'est appuyée sur un système légal, beaucoup plus favorable aux colons, construit autour d'institutions politiques, économiques et sociales, dont les répercussions résonnent encore après plus de 75 ans de décolonisation. Pourtant, s'attaquer à ces institutions coloniales pourrait permettre (en partie) de surmonter les inégalités au sein de ces territoires et entre ces territoires et l'ensemble national. Il s'agirait notamment de revoir les droits de propriété privé sur le foncier colonial et plus généralement sur le patrimoine, de repenser une école de la République mieux adaptée à des populations marquées par une grande diversité socialement et anthropologiquement constituée, de déconstruire l'habitus colonial et le fatalisme de la pauvreté et des inégalités comme norme sociale pour ces populations, d'accélérer l'évolution institutionnelle en matière de diplomatie territoriale au service de l'intégration régionale ou encore de repenser le système fiscal pour pousser plus loin la redistribution au niveau local.



UNE NOUVELLE RUPTURE INSTITUTIONNELLE COMME PRÉALABLE AU CHANGEMENT ÉCONOMIQUE

Sur le plan conceptuel, le modèle TOURAB actuel doit laisser place au modèle PROFIT (People, Resources, Overseas management, Finance and Transport), reconnu dans la littérature académique comme celui présentant les meilleures performances économiques, démographiques et sociales en contexte insulaire en comparaison des statuts de pleine intégration et de pleine souveraineté (Hoarau et Lucic, 2023). L'originalité et la force de ce modèle est de nature institutionnelle avec l'adoption du statut politique de « dépendance autonome ». Le soutien d'une métropole développée, combiné à la possibilité de fixer des lois et règlements en accord avec la réalité du territoire insulaire, sont des conditions nécessaires à la flexibilité stratégique, définie comme l'aptitude à « muter » en permanence vers une (de) nouvelle(s) spécialisation(s). Or, celle-ci constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre d'une capacité d'adaptation rapide et donc de résilience des petits territoires insulaires dans un environnement économique, géopolitique et climatique mondial en mutation perpétuelle.

L'appel de Fort de France du 17 mai 2022, signé d'ailleurs par la Présidente actuelle de la Région Réunion Huguette Bello, est un pas décisif dans cette direction. Il reste alors à déterminer clairement le degré d'autonomie requis pour permettre au modèle économique réunionnais d'apporter enfin une réponse satisfaisante au problème des inégalités.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Chantreuil F., Hoarau J.F., Lebon I., L'horty Y., 2023. « Adversité et diversité des Outre-Mer français », Cahiers Français, La Découverte, numéro spécial Outre-Mer, à paraître.
- Hoarau J.F., 2018. « Un état des lieux du modèle économique réunionnais hérité de la départementalisation : entre miracle et incomplétude », La Lettre du CEMOI, n°14, 2^{ème} trimestre.
- Hoarau J.F., 2021. « Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à la Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles », Rapport de recherche TEPP, 22-1.
- Hoarau J.F., 2023a. « Le développement industriel réunionnais : état des lieux, menaces et perspectives », Réalités Industrielles, Annales des Mines, numéro Les industries des Outre-Mer et leurs transitions, Août, 15-20.
- Hoarau J.F., 2023b. « Les défis des Outre-Mer », Cahiers Français, n°433, Mai-Juin, 34-49.
- Hoarau J.F., Lucic N., 2023. « Le statut politique des petits territoires insulaires a-t-il une influence sur leurs performances de développement ? », Mondes en Développement, à paraître.
- Nunn, N., 2014. « Historical development », in Handbook of Economic Growth, vol. 2A, chapter 7, 347-401.

THÉMATIQUE 4

AVEC LA MONDIALISATION ET FACE À L'IMPORT DISTRIBUTION, QUEL MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA RÉUNION ?

Jules DIEUDONNÉ





PIQUE-NIQUE RÉUNIONNAIS :
LA TRADITION EN DANGER ?

Images Réunionnais du Monde.

AVEC LA MONDIALISATION ET FACE À L'IMPORT DISTRIBUTION, QUEL MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA RÉUNION ?

Jules DIEUDONNÉ

▶ ANALYSE

“*C*attrape le zembrocal, rougail saucisses, carry volaille Ni sar Pic-Nic chemin volcan... ». Qui n'a jamais fredonné cette chanson populaire, en référence à la tradition locale? Si celle-ci reste bien ancrée dans les habitudes des Réunionnais, notamment des plus jeunes, elle souffrirait néanmoins de certains aspects de plus en plus contraignants. D'après une étude IPSOS 2017, le magazine « Réunionnais du monde », confirme l'intérêt pour cette habitude traditionnelle, dans l'univers familial plus qu'amical. Mais la pratique serait en retrait lorsqu'il s'agit de l'implication des jeunes adultes pour l'organiser...

Ces photos résument la contradiction d'un modèle économique réunionnais, tiraillé entre l'attachement à nos traditions, notre envie d'être traités comme des consommateurs français à part entière, et en même temps... comme des européens intégrés à un vaste marché européen !

Cela interroge le modèle de développement exogène qui s'impose à nous et questionne cruellement sur ce qui justifie l'existence d'un modèle économique réunionnais: Sommes-nous une petite économie insulaire ? et qu'est-ce qu'être Réunionnais ?

Je fais miennes les définitions de « l'être réunionnais » de Jean Alain CADET⁽¹⁾, président de la Coop-Solidaire et de celle de Paul Vergès⁽²⁾, Sénateur et Président de La Région Réunion qui illustrent l'état d'âme des Réunionnais et notre identité en tant que peuple.

« D'abord comme un citoyen du monde, c'est un citoyen français, c'est un habitant de La Réunion. C'est quelqu'un qui a dans son ambition de penser au développement de l'île et de ses habitants. Il pense à l'avenir et à préserver ce que nous avons. On ne peut pas définir un Réunionnais en disant que c'est quelqu'un qui est né ici ou non. C'est un peu plus complexe : on est tous citoyens du monde, mais nous avons envie de développer nos racines. Que nos racines, nos traditions et notre modèle social ne meurent pas »

« Un Réunionnais c'est un être exceptionnel par le fait qu'il fait partie d'une population la plus diversifiée du monde à mes yeux. Je ne connais pas une île inhabitée qui est peuplée par des Européens et des Français en grand nombre, des gens du Mozambique, d'autres bantous d'Afrique, des Malgaches, des Comoriens, des Hindous du sud, des Indiens du nord, des Chinois et d'autres moins nombreux comme des Vietnamiens, des Yéménites... Je ne connais pas un peuple qui a une telle chance d'avoir une telle diversité. Je me dis : si on assure à ce peuple ce développement et qu'on écarte tout ce qui porte atteinte à sa culture et à ses opinions religieuses, nous aurons là un exemple de l'humanité dans un laboratoire passionnant pour tout observateur ».

Sur la question des « économies insulaires », la littérature des entités insulaires est bien alimentée ⁽³⁾. La réflexion théorique sur les Petites Économies Insulaires (PEI) date des années 1970, car ils cristallisaient une attention particulière en raison :

- de la vague d'accèsion à l'indépendance de nombreuses PEI favorisant la souveraineté politique et une nouvelle trajectoire de développement socio-économique pour celles-ci (Crusol, 2004)
- de l'émergence d'une identité insulaire propre de certains petits Etats Insulaires (Crusol, 2004).

Ces PEI concernent trois principales zones géographiques et archipélagiques – La Caraïbe, l’Océan Indien et le Pacifique.

Selon les courants scientifiques, les caractéristiques des PEI sont appréhendées différemment. Pour Claude De Miras (1997) la réflexion concernant les PEI distingue plusieurs courants de pensée :

- ⁽¹⁾ L’approche par les contraintes et les modalités d’intégration des PEI au commerce international (Crusol, 2004),
- ⁽²⁾ L’approche des PEI sous l’angle d’une économie de transfert (Freys, 1995) mettant en exergue le cas français pour expliquer l’économie assistée à la marge de l’économie de marché et donc du développement,
- ⁽³⁾ La troisième approche expose les tenants de la généralisation de la politique de transfert par le biais de son efficacité et de sa rationalité économique (Poirine, 1995)...

▶ CONTEXTE

*L*oin de l’Europe et des modèles de développement des PEI, subsiste une réalité cuisante : La Réunion, ses plages, ses palmiers, et son poulet de dégagement ! nom donné aux morceaux de poulet congelés envoyés par les industriels de France et vendus en Afrique et dans les départements d’outre-mer, à prix cassés .

Le blanc de poulet, est le morceau préféré des Français. L’aile et la cuisse, boudées dans l’Hexagone, sont congelées et vendues à bas prix dans les départements d’outre-mer, où ils concurrencent la production locale. Ce poulet se vend par sacs entiers de 5 ou de 10 kilos, étiqueté origine France. Les tarifs sont imbattables à moins de 2 euros le kilo. Un tarif introuvable en France, même en épluchant les promotions des grandes surfaces. En moyenne sur la même période les cuisses de poulet se vendent en métropole à 2,86 € le kilo, contre 1,99 € à La Réunion.

Ce phénomène de «marchés de dégagement» avait été dénoncé dès 2015 dans un rapport de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Celui-ci évoque notamment la campagne «Exportations de poulets : l'Europe plume l'Afrique» lancée en 2004. Malgré cela, la filière française d'export de découpes de volailles continuerait de considérer la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne comme des acheteurs de produits qui ne peuvent être vendus, ni consommés, sur le marché national.

L'intérêt pour les industriels, est d'écouler les invendus, comme le confirme certains exportateurs : « En vendant 80% de la production en frais, il reste 20% mis en congélation. Le coût logistique d'envoyer un conteneur à La Réunion est moins cher pour un industriel que d'envoyer trois palettes de frais à Paris ou à Marseille.»

Concurrencés par ces cuisses bradées venues de France, les éleveurs réunionnais perdent « leurs plumes. » Le comble, nos éleveurs reçoivent 6 millions d'euros de subventions publiques/an pour se développer. Comment se battre contre un prix de volaille à moins de 2 Euros le Kg ?

Le même scénario s'est produit cette année avec des oranges importées d'Egypte, vendues à moins de 1 € le Kilo par un Hypermarché de l'île. L'un des plus importants groupes de distribution des DOM et de La Réunion, renouvèle sans cesse cette performance d'importer à bas prix, les fruits produits en pleine saison à La Réunion, effaçant le résultat de politiques publiques qui ont injecté plusieurs millions € depuis plus de 20 ans dans les exploitations agricoles réunionnaises.

Soutenue par ces politiques publiques, la diversification des exploitations cannières de La Réunion aurait dû procurer les denrées alimentaires nécessaires et permettre une exportation de produits agricoles ciblés, emblématiques des tropiques : ananas, mangue, fruits de la passion, letchis pour La Réunion, banane pour les Antilles...

Malheureusement les politiques d'exportation depuis La Réunion se heurtent au monopole de quelques exportateurs vivant de la rente des subventions publiques locales et nationales. Nous sommes rendus aux limites du modèle commercial.

Ces limites du modèle commercial français s'illustrent mieux encore avec « la filière volailles » : un tiers des volailles consommées en France sont importées, et la France exporte des poulets congelés ou des morceaux découpés que les consommateurs européens apprécient moins. La tendance est la même dans la filière porcine.

Pour comprendre le poids des échanges commerciaux vers les pays hors UE et les DOM, il faut rentrer dans le détail par catégories de produits : découpes de poulets congelés, abats ou graisses de porc, poudres de lait écrémé... Ce sont principalement ces produits peu valorisés que la France exporte en dehors des frontières physiques de l'UE, vers les DOM.

Le gouvernement français n'a pas encore pris de mesures contre ces importations nuisant à l'économie locale. Il rappelle que ces produits à bas prix soutiennent le pouvoir d'achat, ce que bon nombre de politiques réunionnais pourraient contester, Madame la Maire de Saint Denis: *«Si on veut faire augmenter le pouvoir d'achat des Réunionnais, ce n'est pas en leur donnant du poulet de basse qualité à 2 euros, c'est en leur donnant du travail. Et pour avoir du travail, il faut développer des activités économiques, dont l'élevage et l'agriculture.»*

Cela pourrait être l'expression du modèle de développement réunionnais et qui émerge au niveau mondial «Le locavorisme ».

► MISE EN PERSPECTIVE

Ce terme récent, qui est de plus en plus utilisé, symbolise la volonté de manger des produits locaux et de saison, le « locavorisme » représente bien plus qu'une simple prise de décision dans l'acte d'achat..

Consommer des produits locaux implique bien souvent de reprendre le chemin des marchés, ou même de partir à la rencontre des producteurs locaux. Cette consommation de produits de saison se fait souvent à travers le choix de circuits courts : un modèle économique de développement qui pour l'île pourrait être axé sur la diversification économique et la valorisation de ses ressources uniques.

Le modèle économique de développement réunionnais serait alors à l'image de notre peuplement: *« La diversification des cultures dont tous les Réunionnais sont issus, emmènerait une réponse logique pour notre modèle de développement : La diversification de notre agriculture, car « nout' manzé » est construit de l'histoire des continents dont nous venons ».*

La Réunion est évidemment une terre isolée de ces cinq continents, éloignée, aussi bien en liaison aérienne que suivant les autoroutes maritimes : La réouverture du Canal de Suez par Nasser⁽⁴⁾ a changé irréversiblement la donne pour tous les Réunionnais, faisant de la position géographique isolée de La Réunion un atout pour le développement d'une économie basée sur la proximité et les circuits courts.

Cela serait également intéressant de se pencher sur le circuit « retour » de l'argent, à l'origine public... avec la zone (Afrique/Asie) et surtout avec sa « métropole », terme empreint de colonialisme.

Les insulaires, comme on nous appelle, doivent, comme dans le reste du territoire national, avoir suffisamment à manger – disposer d'un toit – a minima, se vêtir, se soigner, acheter ses produits d'hygiène – et si possible disposer de temps libre pour les loisirs, sans oublier de s'instruire pour obtenir le meilleur travail (surtout pour les jeunes entrant dans la vie active...) permettant ainsi de bâtir (à deux?) une vie agréable et épanouissante.

Mais la réalité est toute autre : dans notre organisation locale, la fonction publique, même si elle ne crée pas stricto sensu de richesses, joue un rôle prépondérant voire essentiel et fondamental car dans le secteur économique, marchand concurrentiel, peu de structures ont des effectifs stables (CDI) supérieurs à 300 ou 500 salariés, ce qui n'est bien sûr pas le cas dans l'administration locale.

Dans « La Gazette des communes, des départements des régions » du 20 février 2012, La Réunion était en « Une ». Elle affirmait déjà à cette époque, que les collectivités (locales), pour être en mesure d'exercer sereinement, efficacement, leurs champs de compétences respectives, se devaient de se doter d'un vivier de personnel formé, et donc de se donner les moyens de relever les grands défis à venir...

Une décennie après, qu'en est-il? Est-ce que les Réunionnais sont mieux administrés? Les gens sont-ils plus heureux? Notre jeunesse – avec plus de 81% de taux de réussite aux épreuves du baccalauréat!!! – est-elle mieux formée, préparée, pour entrer avec force et détermination dans le monde du travail (secteurs privés et public confondus)? Nos personnes âgées sont-elles plus épanouies dans cette séquence de vie? Le chômage est-il en baisse? Les salaires et traitements versés, perçus, sont-ils suffisants pour vivre décemment sur cette terre? L'inflation récente détruisant un peu plus le tissu économique et social!

Les élections sénatoriales passées ont confirmé les prévisions : les grands équilibres ont été respectés...l'objectif visé est atteint : chaque parti traditionnel a gagné ou conservé un poste de sénateur.

Que pensent nos parlementaires réunionnais sur la façon dont ce territoire est administré ? Est-ce un bon modèle ? Faut-il le conforter ou radicalement le repenser de fond en comble ?

En tout cas, c'est **la question FONDAMENTALE !**

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les choses ont évolué pour la Guyane et la Martinique, la Guadeloupe se démarque de nous, quant à l'île de Beauté : depuis 1982, elle a un statut spécial au sein de la République Française ! La Réunion elle reste dans un statut quo assez flou !

Sans évolution de son statut, La Réunion et les collectivités régionales et locales doivent donc considérer leur compétences respectives en favorisant un nouveau modèle économique insulaire et osons le dire, spécifiquement réunionnais.

L'EXIGENCE D'UN NOUVEAU MODÈLE RÉUNIONNAIS

La société réunionnaise est devenue résolument moderne, ouverte sur le monde, perméable à la diffusion de nouveaux modes de vie, calqués sur les standards métropolitains, sans pour autant les épouser totalement.

Ce développement, qui ressemble en bien des points à celui observé dans les sociétés post-industrielles, reste largement atypique en ce sens qu'il s'inscrit résolument dans une politique de rattrapage orchestrée par la « Métropole », sans logique de développement économique.

Le développement de l'île s'est construit sur l'accroissement des transferts publics et la croissance des importations. Sur ce dernier point, les chiffres montrent la nature exogène de ce développement en 2023.

La monoculture sucrière a historiquement contribué au sous-développement de toute une partie du monde rural, les rapports de production capitalistes encouragés par la départementalisation n'ont fait que prolonger ce sous-développement.

Malgré une politique de redistribution des terres, les familles dynastiques ont conservé une position économique dominante en supportant bien mieux que les petits colons la nouvelle conjoncture sur le marché du sucre mais aujourd'hui ces grands propriétaires se tournent de plus en plus vers les sirènes de la promotion immobilière.

Le prix élevé des transactions, les groupes de pressions que constitue ce milieu et cette classe sociale, accélèrent la disparition rapide des meilleures terres agricoles (Plaine de Gillot ; 55 Ha vendus pour la promotion immobilière à 180 Millions d'euros, quand la filière canne pèse à elle seule 146,8 millions d'Euros/An.

Au-delà de ces évolutions et celles à venir, il faut noter que si l'on observe les transformations du paysage sociologique local sous l'angle du passage d'une société traditionnelle et rurale à une société moderne dominée par une économie tertiaire, le constat d'une transformation radicale de l'organisation socioéconomique est sans appel. Mais si l'on s'intéresse, en revanche, à la structure sociale de la société réunionnaise, c'est-à-dire à la manière dont cette société organise la distribution des groupes ou classes dans l'espace social, force est de reconnaître que de réelles inerties subsistent de la société de plantation coloniale.

Dans l'ensemble, malgré l'émergence d'une classe moyenne qui a eu pour effet d'affaiblir la structure binaire de la société antérieure, les groupes qui occupaient hier les positions sociales respectivement dominées et dominantes continuent très largement de les occuper aujourd'hui : *« Le principal symptôme répétitif de la société réunionnaise est le contraste entre l'immobilité permanente de la structure profonde et les changements rapides des modes de vie en surface ».*

Si les modes de vie changent rapidement, les modes de vie des populations organisées en différents milieux socio-culturels, eux, restent cloisonnés et ce phénomène constitue l'essentiel d'une fracture sociale persistante sous l'apparence d'une assimilation rapide de la modernité ».

Pourtant l'actuel foisonnement d'innovations agricoles pour réinventer le secteur et relever les défis du XXI^e siècle, tant techniques qu'économiques et sociétaux, traduit une effervescence inédite dans les campagnes. Qu'elle soit "raisonnée", "durable", "biologique", "de conservation" ou encore de "précision", l'agriculture n'est plus une... mais plurielle. Ainsi ce nouveau modèle de développement devrait se fonder sur :

Une Agriculture locale performante : En encourageant l'agriculture locale pour réduire la dépendance aux importations alimentaires, en soutenant les agriculteurs locaux, en favorisant les méthodes durables et en mettant en valeur les produits régionaux.


L'activité agricole réunionnaise, ne peut plus penser sa production sans tenir compte en même temps de sa transformation et de ses débouchés avec la mise en place de circuits de distribution de proximité et la création de nouveaux produits transformés et consommés localement.

Plaidons pour un nouveau modèle agricole produisant une alimentation saine et de qualité, accessible à tous ; assurant une juste rémunération aux agriculteurs, comme aux salariés des filières agroalimentaires ; créant des emplois par une réappropriation sociale et une relocalisation de l'alimentation, et contribuant à engager la transition agro-écologiques de l'agriculture.

Une véritable révolution des modes de production est nécessaire pour passer à une agriculture agroécologique, respectueuse de la santé des agriculteurs, des salariés de l'agriculture et de la population, protégeant l'environnement et la biodiversité et contribuant à la lutte contre le changement climatique.

La relocalisation des productions et le développement de circuits de proximité constituent un des fondements du nouveau modèle économique réunionnais.

Il s'agit de développer les productions fourragères, en les associant étroitement aux productions animales et aux autres productions végétales, afin de reconquérir notre indépendance protéique (utilisation de plantes fourragères produisant des protéines à partir de l'azote atmosphérique) et de diminuer l'utilisation d'engrais chimiques, tout en limitant les contaminations de l'environnement par les nitrates ; de rapprocher les lieux de production et d'utilisation des produits agricoles (consommation humaine et transformation) afin de diminuer les coûts et les conséquences écologiques du transport, tout en facilitant l'accès à tous à des produits de qualité.



Repenser les systèmes de production et les pratiques agricoles est **indispensable**. **La production doit s'orienter vers des systèmes plus écologiques, autonomes et diversifiés, faiblement consommateurs de ressources non renouvelables (carbone fossile) pour sortir des impasses dans lesquelles la logique productiviste a conduit l'agriculture française.**

La Réunion a la chance d'être à l'aube des 1 Millions d'habitants, il nous faut donc réinventer un système agricole qui vit en symbiose avec les Réunionnais et qui irrigue et fertilise de nouvelles pratiques de production et de consommation basées sur les connaissances vernaculaires et les savoirs faire anciens :

Un système qui reconnecte la terre, les pratiques agricoles et les modes d'habiter et de vivre ce territoire, héritage des pratiques vertueuses de nos anciens, originaire des cinq continents.

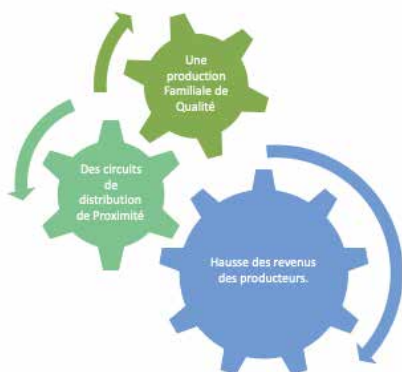
Ici, la culture alimentaire locale et les marchés locaux tiennent encore une large place dans la vie des ménages, même si le système agro-alimentaire centralisé, fondé sur les groupes internationaux de la grande distribution, constitue désormais le lieu d'achat principal.

La mise en place de circuits courts permettra :

- la mise en valeur de l'emploi, en particulier des jeunes.
- la hausse des revenus des producteurs, en particulier des femmes, très présentes dans le secteur.
- de favoriser les investissements dans l'aménagement et l'exploitation des terres.

La récente création d'une Indication Géographique pour le café Bourbon Pointu, très apprécié sur les marchés de niche internationaux, est là pour le démontrer. Les agriculteurs doivent donc adopter des stratégies de relocalisation, avec une place plus importante faite aux circuits courts de commercialisation. La réussite de ces stratégies tient en grande partie au fait que pour un nombre croissant de consommateurs la priorité est sur l'origine locale d'aliments comme l'un des facteurs les plus importants, après la qualité et le prix...

L'agriculture doit aussi répondre à la demande croissante d'énergie renouvelable à partir de la biomasse locale à transformer en énergie (combustion, biogaz, biodiesel, éthanol). Elle a aussi la charge de la protection du paysage rural et de la biodiversité avec l'introduction de pratiques respectueuses de l'environnement – notamment la réduction des risques d'érosion et des émissions de gaz à effet de serre.



*Moteur économique
du développement réunionnais.
Jules Dieudonné*

2. Mettons en œuvre des politiques de préservation de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles qui maintient l'attrait de l'île.
3. Etablissons des partenariats avec les pays voisins pour favoriser les échanges commerciaux, les investissements et la coopération dans différents domaines.
4. Valorisons l'Histoire et la diversité culturelle de La Réunion à travers des événements, des festivals et des initiatives qui mettent en avant l'identité unique de l'île.
5. Favorisons les industries créatives telles que l'artisanat, la musique, le cinéma et les arts visuels, qui promeuvent la culture locale et génèrent des sources de revenus variées.
6. Développons des programmes de formation adaptés aux besoins locaux, en mettant l'accent sur les compétences nécessaires pour les secteurs en croissance tels que la technologie, le tourisme et les énergies renouvelables.
7. Investissons largement dans les énergies renouvelables, pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles et promouvoir la durabilité environnementale.
8. Encourageons l'innovation et les entrepreneurs locaux, en créant de vrais incubateurs, des espaces de coworking et des initiatives de financement favorables à la création d'entreprises nouvelles.
9. Investissons dans les infrastructures de transport collectifs, les communications et la connectivité pour renforcer la position de l'île sur la scène internationale.
10. Exploitions le potentiel touristique et mettant en avant ses paysages montagneux, sa culture créole et sa biodiversité exceptionnelle. Avec une volonté d'Investir dans des initiatives de tourisme durable pour minimiser l'impact environnemental.

Ce modèle économique de développement réunionnais devra être élaboré en collaboration avec les parties prenantes locales, les experts en développement économique afin de garantir sa faisabilité et son impact positif sur l'ensemble de l'île.

La commande publique, l'appui financier, les outils d'appui à la création d'activités, la facilitation des coopérations entre acteurs sur le territoire notamment grâce aux PTCE (Pôle territoriaux de coopération économique) devront être mobilisées, en se fondant sur l'idée que le retour à l'autonomie locale permet aux pays centralement planifiés de retrouver le chemin de la prospérité.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

1/ Jean Alain Cadet, Président de la COOP'SOLIDAIR

2/ Paul Vergès (1925-2016) maire, député, député européen, sénateur, Président du Conseil régional

3/ Bertram et Watters F(1985), Blanchet (1987, 1989), Crusol (1989, 2004), Freyss (1997), De Miras (1997), Poirine (2015) sont autant d'auteurs qui se sont intéressés aux PEI

*4/ Inauguration du canal le 17/11/1869, fermé en 1967
(Guerre des 6 jours, Nasser réouvre le canal en 1975, 2015 nouveau canal*

*Johana Pierre-Justin VIRAPATRIN,
La Petite Économie Insulaire de la Guadeloupe , L'Harmattan, 2022*

Claude de MIRAS, Le développement des petites économies insulaires relèvent-ils encore de l'économie de marché ? Revue Tiers Monde, 149, 1997

Jean Philippe DESBY, Comment aborder la gouvernance locale, lorsque l'on est une île ? 27 juillet 2023 dans Courrier des lecteurs, Quotidien de La Réunion

Jules DIEUDONNÉ, Les promesses du développement : de l'import-substitution à l'import distribution et après ? in Reconnaissance-CCEE-2022

THÉMATIQUE 5

POUR UN TOURISME RESPONSABLE

Axel HOAREAU et Agnès LAVAUD





Projet de Terminal Bioclimatique de l'Aéroport
Roland Garros. Photo AIA LIFE DESIGNERS

Le Tec Tec notre colibri Péi
Photo Serge GARNIER



POUR UN TOURISME RESPONSABLE

Axel HOAREAU et Agnès LAVAUD

► CONTEXTE

L'ÎLE INTENSE À L'HEURE DES CHOIX

*C*ertaines reprises déstabilisé par des crises successives (Chikungunya, requin, cyclones, mouvement « des gilets jaunes », covid-19), le secteur touristique a su montrer sa capacité à affronter et à se relever, c'est ce que l'on appelle la résilience.

Après deux années noires (2020/2021) les chiffres de la fréquentation de la clientèle extérieure pour 2022 reviennent à un niveau proche de l'avant Covid-19 (près de 500 000 visiteurs et 417 M€ de recettes touristiques extérieures). Ces résultats ajoutés à ceux d'un marché intérieur dynamique qui profite au territoire (1,3 M€ de recettes) apportent au tourisme un nouvel élan et lui permet de conserver son statut de secteur stratégique vecteur de développement économique majeur.

Si la crise sanitaire a amené son lot de désolation, elle a aussi permis de révéler un marché intérieur dynamique et nécessaire à l'ensemble du secteur en particulier quand les arrivées extérieures se font plus rares. La Réunion se démarque ainsi d'autres destinations insulaires qui affichent une dépendance très forte aux touristes extérieurs (les Canaries, Maurice, etc.).

En redécouvrant leur île, les Réunionnais ont pris conscience de ses atouts touristiques (offres diversifiées, paysages grandioses, nature accueillante, culture et traditions préservées...) mais aussi de ses faiblesses (propreté des sites naturels, gestion des déchets, aménagements parfois défailants, routes saturées...). Pour autant, le potentiel d'attractivité de la destination est bien présent et ne demande qu'à être amélioré en tenant compte des enjeux actuels et à venir.

Dans cette après covid, nous avons l'opportunité de fixer nos priorités pour tendre vers une forme de tourisme qui tienne compte des équilibres à trouver : respect de notre environnement, respect des populations qui nous offrent leur pays en partage, respect de leur culture et de leurs traditions qui donnent au voyage l'authenticité tant espérée.

L'ILE INTENSE DESTINATION TENDANCE


Les tendances observées pour 2023 en matière de tourisme placent La Réunion en bonne position. Le besoin de voyager, de s'évader pour rattraper le mal-être du confinement encore bien présent dans les esprits, de partir au plus près de la nature, de respecter l'environnement, la recherche d'authenticité et de diversité, de bien-être au travers d'activité sportives ou contemplatives sont des attentes des voyageurs que La Réunion peut combler.

Oui mais..., pour avoir un avenir assuré, le tourisme doit se penser de manière **responsable, soutenable et solidaire**. En ce sens, la vision du réseau ATD - Acteurs du tourisme durable - de « *rechercher le développement d'un tourisme à impacts positifs, que ce soit pour l'Homme, pour l'environnement et les territoires.* » fait partie des pistes de réflexion à concrétiser localement.

► DESCRIPTION & ANALYSE

Le Tec Tec de La Réunion renvoie à l'image du colibri et des valeurs associées :

Le Tec Tec (Tarier), endémique, arrivé sur l'île de La Réunion porté par les tempêtes et les cyclones, est cet oiseau emblématique des Hauts de La Réunion bien connu des randonneurs qu'il accompagne parfois le long des sentiers.



Le magazine « EXPLORE » édité par la Fédération Réunionnaise de Tourisme pour informer la population réunionnaise et les visiteurs sur les possibilités de vacances et de loisirs chez des prestataires touristiques proposant des hébergements, des sorties découvertes respectant les valeurs d'un tourisme responsable, soutenable et solidaire, en a fait l'emblème de sa brochure 'Cap sur mes vacances Pei éco responsable'.

Rappelons la légende amérindienne du Colibri : *Un jour,, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! " Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part. »*


Cette légende traduit l'idée que chaque petit geste compte pour notre habitat-La terre et notre île –La Réunion. N'ayant pas de colibri à La Réunion le magazine Explore édité par la FRT propose que le Tec Tec devienne la référence des prestataires qui s'inscrivent dans les valeurs d'un tourisme responsable, **c'est l'effet Tec Tec !**

Appelé aussi tourisme écoresponsable, tourisme éthique ou écotourisme, il offre une façon de voyager qui respecte les enjeux du développement économique local, la protection de l'environnement et la rencontre avec la population.

Participer au développement économique local c'est créer des emplois qui vont permettre à la population réunionnaise de bénéficier de moyens financiers leur permettant de répondre à leur besoins en toute dignité, ce qui nécessite une rémunération juste aux prestataires indépendants et salariés, des bonnes conditions de travail, une consommation de produits locaux...

Protéger l'environnement c'est réduire au maximum les impacts sur la biodiversité, sur l'exploitation des sites, l'utilisation de l'énergie et de l'eau, les transports à forte émission de carbone, cause principale du dérèglement climatique ...

Rencontrer la population c'est déjà permettre aux Réunionnaises et Réunionnais de partir aussi en vacances dans leur île et rencontrer les touristes extérieurs et donc de partager leur culture, c'est aussi faciliter la mise en œuvre de prestations touristiques par la population locale, garantie de rencontres authentiques....



Nos « Tec Tec » sont nos professionnels engagés dans ce type de tourisme et qui s'appuient sur des labels existants (Ecolabel européen La Clef Verte, Bienvenue à la ferme, Accueil paysan, Gites de France, Tourisme et handicap), ou des certifications comme 'Agir pour un tourisme responsable' (ATR) ou des marques comme 'Esprit Parc national' ainsi que les initiatives individuelles saluées par les 'Fonker' et toutes les expériences réussies à l'international.

Mais ils ne sont pas les seuls...L'Etat et les collectivités ont mis en place des outils réglementaires visant à la protection des milieux naturels qui témoignent d'une volonté affirmée de protéger notre environnement. (cf article biodiversité, ouvrage 2, CCEE, 2022)

L'aéroport une voie d'accès incontournable qui se veut exemplaire en matière de responsabilité

Un territoire éloigné des grands continents ne peut exister et devenir une destination que s'il dispose de connexions aériennes. L'aéroport Roland Garros porte d'entrée et de sortie participe au développement économique de notre territoire et de son ouverture sur le monde. A l'heure des grands enjeux en matière de climat, de réduction des gaz à effet de serre, de sobriété énergétique, le monde de l'aérien est confronté à de nombreux défis (décarbonation, réduction de son empreinte environnementale, transition énergétique ..).

En livrant à la fin de l'année 2023 le terminal bioclimatique qui s'inscrit dans un plan stratégique global, l'aéroport Roland Garros souhaite montrer la voie de son engagement et de ses responsabilités en matière économique, sociétale et environnementale.

A l'image de notre Tec-Tec, Willy Ethève s'est interrogé sur les « *responsabilités et engagements en matière sociétale et environnementale de l'aéroport Roland Garros dans le développement économique et le désenclavement insulaire* » insistant pour « *qu'il fasse sa part mais qu'il soit surtout un incitateur et un exemple dans le carrefour incontournable du monde de demain* » (ETHEVE,2022)

► MISE EN PERSPECTIVE

DÉVELOPPER UN TOURISME RESPONSABLE, SOUTENABLE ET SOLIDAIRE, PLUS QU'UNE VOIE D'AVENIR, UNE NÉCESSITÉ.

VERS DES ACTIONS CONCRÈTES EN MATIÈRE DE TOURISME DURABLE

Sil est bien de disposer d'une définition en la matière, il est tout aussi important de se doter d'un cadre pour mesurer pleinement le secteur du tourisme, son rôle, son apport mais aussi ses impacts, afin de pouvoir élaborer des politiques publiques fondées sur des données probantes.

Pour améliorer ses performances locales vers un tourisme durable, le secteur a besoin de bénéficier de nouveaux indicateurs autres que quantitatifs (nombre d'arrivées, recettes réalisées) ou économique (taux de remplissage, chiffre d'affaire...).

Au-delà de ces aspects, les impacts sociaux et environnementaux ne sont que rarement mesurés, alors même que de plus en plus de destinations se saisissent du tourisme durable et ont la volonté de progresser sur ses enjeux.

Pour piloter une politique de tourisme durable aujourd'hui il est impératif de changer de regard pour (re)définir la notion de performance touristique.

C'est en tenant compte de ce constat que le réseau ATD a publié un guide méthodologique sur les indicateurs du tourisme durable. La Réunion dispose d'un observatoire régional du tourisme qui peut travailler sur ces indicateurs avec l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels pour renforcer les actions vers un **tourisme qui porte des valeurs de responsabilité et de solidarité.**

La Réunion est un territoire qui a la chance de bénéficier de l'implication directe de sa population dans les structures touristiques. C'est une spécificité très prisée des voyageurs en quête de sens et pour qui l'inclusion sociale est une valeur forte. Il est donc important de conserver et de renforcer ce lien direct entre les visiteurs et la population en impliquant de façon plus affirmée les Réunionnais dans le développement touristique.

Dans cet esprit, il semble important de développer certaines filières telles que l'agritourisme, l'écotourisme ou le cyclotourisme. Certes des structures existent déjà mais elles peinent à s'organiser. Des efforts sont donc à consentir car elles contribuent à renforcer l'ancrage territorial et satisfont aux attentes actuelles des professionnels et des visiteurs.

Les actions en faveur de la production locale et des circuits-courts sont elles aussi à valoriser en matière de tourisme car elles présentent plusieurs avantages. Économiques en profitant directement à l'économie locale mais aussi, sociaux, écologiques et sanitaires.

Ainsi la mise en réseau des professionnels du secteur agricole et touristique au travers d'un 'Guide des circuits courts' est une idée originale du comité de tourisme des Hauts de France qui pourrait être mise en œuvre localement.

Il est également nécessaire de renforcer le lien entre les acteurs du tourisme et ceux de la culture tel que préconisé par le CCEE dans son rapport sur la relation tourisme et culture et repris dans les préconisations du Schéma d'aménagement et de développement touristique pour favoriser un tourisme riche de sens.

Parallèlement, si La Réunion s'affiche en tant que destination écoresponsable, il faut encourager la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises notamment dans la gestion de l'eau, des déchets, la rénovation thermique des bâtiments, l'économie circulaire, le tourisme solidaire, etc. Des initiatives sont en cours afin de faciliter l'accès aux produits touristiques à des publics aux revenus modestes, comme le Pass bien-être ou les Coupons sport nature et culture. Si ces démarches sont à saluer elles restent insuffisantes au regard des enjeux d'appropriation du secteur touristique par la population réunionnaise.

LE 'FLY BASHING', ENTRE MENACE ET OPPORTUNITÉ

La crise covid 19 a amplifié et accéléré les préoccupations récentes des voyageurs (environnement, éthique, responsabilité) notamment en termes d'écologie et de durabilité. Les modalités du voyage en avion, seul moyen de transport reliant notre territoire aux autres pays du monde, doivent être repensées. Aussi pour permettre aux visiteurs extérieurs de participer activement à la compensation carbone de leurs déplacements à La Réunion et ainsi proposer une alternative au phénomène croissant de fly bashing ou flyskam, il apparaît important de soutenir des initiatives en faveur de la protection de la biodiversité réunionnaise.

La mise en place d'une taxe par personne et par voyage, reversée à un fond spécifique pour l'entretien des espaces naturels réunionnais permettrait de faire de La Réunion une destination lointaine préoccupée de son empreinte carbone, de créer des emplois d'éco-gardes ou de médiateurs tout en répondant aux préoccupations des voyageurs.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- W ETHEVE, *Responsabilités et engagements en matière sociétale et environnementale d'un aéroport dans le développement économique et le développement insulaire : l'exemple de l'île de La Réunion*, Executive MBA RSE et Développement Durable / Management Stratégique pour la Transition Energétique et Ecologique (MASTREE) Promotion Demeter 2022

- Réseau Acteurs du Tourisme Durable / <https://www.tourisme-durable.org/>

- Comité du tourisme des hauts de France :
<https://www.tourisme-en-hautsdefrance.com/guides-pratiques-inedits-a-telecharger/guide-hors-serie-les-bonnes-adresses-des-circuits-courts/>

- CEROM OUTRE MER
<https://www.cerom-outremer.fr/la-reunion/publications/etudes-cerom/>
Observatoire régional du tourisme :
<https://observatoire.reunion.fr/frequentation/conjoncture>
Etude de fréquentation 2022

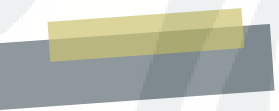
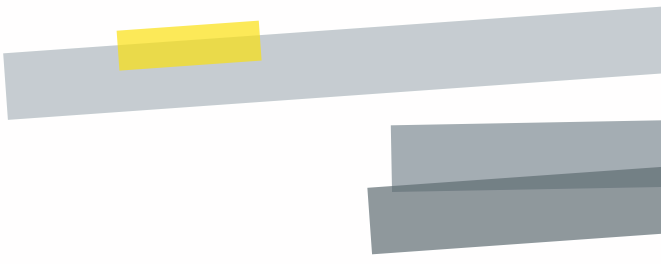
- SEOR / <https://www.seor.fr/fiches-oiseaux.php>

- Fédération réunionnaise de tourisme –
Magazine Explore 'Cap sur mes vacances pei écoresponsables'.

- Magazine GEO :
<https://www.geo.fr/voyage/quest-ce-que-le-tourisme-responsable-193843>

- CCEE - rapport sur la relation tourisme et culture – octobre 2017. ccee.re

- CCEE – L'agritourisme à La Réunion –
Etat des lieux et enjeux d'une filière en devenir. ccee.re



THÉMATIQUE 6

DÉCENTRALISATION ET RESPONSABILITÉ UNE RÉUNION HYPÉGIAPHOBE ?

Edmond-René LAURET





Rencontre François MITTERAND – Edmond LAURET
Photo archive E Lauret , Décembre 1980,

DÉCENTRALISATION ET RESPONSABILITÉ UNE RÉUNION HYPÉGIAPHOBE ?

Edmond-René LAURET

► CONTEXTE

Décembre 1980. La Réunion reçoit François Mitterrand, candidat de la gauche unie aux élections présidentielles. L'accueil est froid. La presse, à l'affût, compte sur les doigts d'une main les personnalités qui ont accepté de le rencontrer officiellement.

Jeune président du « Comité économique et social régional » d'alors, j'ai la curiosité - et le privilège - d'échanger avec celui qui sera bientôt, pour quatorze ans, le nouveau monarque républicain de la cinquième République. La rencontre a lieu au siège du C.E.S.R - au premier étage de l'actuel Conseil Départemental, au 2 rue de la Source - en présence de Messieurs *Franceschi*, éminence socialiste proche et futur ministre de Mitterrand et *Wilfrid Bertile*, leader réunionnais du parti socialiste et futur député de La Réunion (1981).

La conversation tourne pour l'essentiel autour de la « décentralisation » que la droite agite alors comme un sinistre épouvantail.

► INTERPRÉTATION

43 ans plus tard j'analyse les effets restés limités de la mise en œuvre d'une décentralisation tronquée dans une Réunion ayant conservé la phobie de la responsabilité.

1946. QUAND LE CIEL GAULOIS TOMBE SUR LA TÊTE DE QUATRE VIEILLES COLONIES

*M*ai 1981. L'élection de François Mitterrand en tant que président de la République sonne le branle-bas institutionnel d'une France engoncée dans un système d'étroite centralisation duquel provient la loi d'assimilation de 1946.

Au nom du principe d'assimilation, cette loi les dote tous d'une âme française virtuelle moulée sur le sein de Marianne, tout en la mêlant à « l'imaginaire d'une France homogène, une, indivisible, essence métahistorique mystérieusement présente dans une Gaule mythique originelle. » (PARDO, 2008)

Elle enferme surtout l'avenir des nouveaux DOM dans une tradition jacobine séculaire renvoyant aux principes d'égalité, de liberté, d'unité et d'indivisibilité de la République. Les voilà, plus ou moins inconscients de l'effet produit, portions intégrantes d'un État français assujetti à Paris.

ENTRE L'ÂME ET LE VENTRE

En ce temps-là, et depuis longtemps déjà, - disons depuis l'an III -, Paris ne connaît qu'une bonne manière d'administrer une nation, c'est la diriger d'en haut. Fier de cet agencement, son pouvoir n'entend pas priver les nouveaux départements de sa verticalité ordinaire et autoritaire.

Il commence par résumer leurs territoires à des divisions administratives de la France de Napoléon. Il les masque d'un code officiel géographique : 97-1 biffe la Guadeloupe ; 97-2 oblitère la Martinique ; 97-3 efface La Guyane, et 97-4 éclipse La Réunion.

Plus, il dissout le passé des Guadeloupéens, des Guyanais, des Martiniquais et des Réunionnais, dans le décor fabuleux d'un théâtre d'ombres. Il les nomme domiens et les appelle à oublier leurs Histoires. Il confie alors la direction de chacun de leurs départements à un Préfet qui, sur place, absorbe en lui tous les pouvoirs.

Vu de là-bas, c'est la promesse d'un épanouissement inespéré, et le meilleur moyen d'y parvenir. Vu de Basse-Terre, de Cayenne, de Fort de France ou de Saint Denis de La Réunion, c'est un acte de renoncement complet et d'abnégation sans partage.

Poussés à cette extrémité tant par le ciel que par la nécessité, les domiens n'en peuvent plus mais, rendus inhabiles à rêver, ils s'accommodent à leur façon d'un prétendant riche et paraissant bien beau dans ses habits de lumière.

Le mariage légal est vite fait bien fait. Pourtant, tardant à se concrétiser, il aboutit dans un premier temps à une grande désillusion. Tandis qu'il aborde le cap des dix ans, au milieu des années cinquante, Aimé Césaire, qui lors du vote de 1946 avait mis en avant le principe d'assimilation, implore la France de renoncer « *au fantasme et à la théorie de la départementalisation* ».

Créant le Parti Progressiste Martiniquais, il exprime publiquement le « *double souci de ses compatriotes de rester liés à la France et d'être de bons Martiniquais.* » Si la France, dénonce-t-il, continue à montrer ce visage, nous les autonomistes, risquons d'être dépassés par les indépendantistes : le choix se fera alors entre l'âme et le ventre, et les jeunes sauront faire ce que nous n'avons pas osé : ils choisiront l'âme.»

LE TRIOMPHE DU RÉGIME DÉPARTEMENTAL

En ce temps-là, Paris s'enfermant dans la surdité déclenche une vague de révoltes identitaires dont la violence brutalise les départements français des Amériques. Le mouvement est plus politique à La Réunion où Paul Vergès, leader du Parti Communiste Réunionnais, réclame un statut d'autonomie. Pacifique, sa revendication bute sur l'activisme de Michel Debré, rescapé de l'Algérie Française, devenu en 1963 député de La Réunion prêchant depuis l'océan Indien une croisade pour l'assimilation sans nuances des départements d'outre-mer.

Entre « autonomistes » et « départementalistes », c'est un duel d'ambitions rivales. Faisant credo de la pérennité du statut départemental, l'île alors se complaît dans une sorte de société à irresponsabilité illimitée où les élus locaux sont soumis à l'autorité exécutive du Préfet.

Le régime départemental triomphe. Irresponsables, donc pas vraiment redevables de ses réussites, les élus réunionnais se réjouissent du grand succès de l'équipement de leur île et de la disparition du quart-monde hérité de la période coloniale. Irresponsables, donc pas vraiment coupables, ils assistent, le plus souvent muets, au ratage spectaculaire d'une scolarisation généralisée, mais inopérante car fondée sur le dogme de la préférence impériale d'une francisation par l'école. Les voilà témoins - et souvent principaux récipiendaires - de l'installation dans l'île d'une société duale des plus inégalitaires.

UN BILAN FORTEMENT CONTRASTÉ

Forte d'un demi-million d'habitants, la société réunionnaise des années 1980 fait coexister une grande aisance et une profonde misère sociale. Et tandis que les révolutions techniques de la fin du 20^e siècle privent l'île du confort de l'insularité et dissolvent son iléité, c'est une société rendue incommensurablement irresponsable qui fait un grand plongeon dans le nouveau monde de la mondialisation.


Certes, dès 1972, La Réunion éprouve la régionalisation-gadget, mise en œuvre par Pierre Messmer, qui a doté chacune des régions françaises et chacun des départements d'outre-mer d'un Établissement Public Régional. Mais force est de constater que ce machin sans moyen et sans pouvoir n'est qu'une sorte d'ornement au statut départemental, seul comptable de l'évolution de l'île.

Quand François Mitterrand accède à la magistrature suprême, le bilan de l'action départementale sur le développement humain apparaît fortement contrasté de réussites singulières et d'échecs transcendants. Comparé à celui de la France métropolitaine, son développement est considérablement décalé. D'aucuns blâment la centralisation jacobine de ce mal-développement. L'élection d'un président décentralisateur annonce un branle-bas institutionnel favorable à une évolution. La Réunion en tirera-t-elle profit ?

AU NOM DU PRINCIPE D'ASSIMILATION

Ses élus, craignant que la solidarité nationale ne survive pas au renforcement des pouvoirs locaux, s'inquiètent. Quand, dès 1982, Gaston Deferre propose de remplacer le département par une assemblée unique dotée d'un réel pouvoir exécutif, c'est une levée de boucliers de la grande majorité des élus dénonçant cette proposition de décentralisation qui annoncerait l'indépendance.

Cependant, le Parlement français, passant outre à leur opposition, adopte le projet. C'est la consternation dans Landerneau sur océan Indien. Elle pousse plusieurs dizaines de milliers de manifestants dans les rues de Saint Denis. Du « jamais vu » dans le DOM réputé tranquille. Il impressionne fortement Paris ! Influence-t-il aussi le Conseil constitutionnel ? Les sages le censurent en se référant au principe d'assimilation et édictent que la régionalisation des outre-mer doit obligatoirement être alignée sur le droit commun d'une décentralisation nationale.



Le processus législatif alors rempile. Il prévoit, cette fois avec succès, d'ériger au côté du département, dans les DOM, une Région de plein exercice dont le champ de compétences équivaldra, par anticipation, à celui des régions métropolitaines à venir. Cette nouvelle instance qui ne dérange en rien le statut départemental agira sur le même territoire que le Département Réunion. Tel un lot de consolation, les Régions d'outre-mer seront installées dès 1983, en avance de trois ans sur les Régions métropolitaines.


UNE PLACE DE COMMERCE POUR CONSOMMATEURS EUROPÉENS

L'élection le 20 février 1983 de la première assemblée régionale de La Réunion inaugure une ère nouvelle. Les pouvoirs du nouveau conseil sont des plus limités, l'imbroglio des compétences octroyées aux deux collectivités départementale et régionale fait douter de son efficacité mais sa grande originalité est d'offrir à des élus jusque-là frappés d'irresponsabilité absolue la possibilité de goûter des miettes d'un pouvoir exécutif.

Dès lors, peu leur importe sa chétive condition. Le nouveau pouvoir entrouvre aux Réunionnais l'espoir confus d'une révolution ouverte sur l'accès à la responsabilité, sur la libération de la culture créole réunionnaise et sur l'ancrage de La Réunion dans la France, dans l'Europe et dans l'océan Indien. Chamboulera-t-il vraiment l'environnement culturel, social et économique des Réunionnais ?

Par un heureux hasard, la bataille pour la culture conduite par Jack Lang au niveau national offre à toutes les collectivités de La Réunion la possibilité de favoriser le mûrissement des germes d'une culture créole couvés jusque-là en cachette. C'est un foisonnement d'initiatives visant toutes à favoriser l'accomplissement des promesses d'une créolisation réunionnaise ressuscitée. La Réunion redécouvre les voies de la création culturelle. Son âme créole originale éclot au grand jour. Ce succès sera hélas le seul car Paris régionalisant La Réunion avait gardé la haute main sur l'approche stratégique de l'éducation et du développement économique de l'île.

S'agissant de l'éducation, les compétences de la Région, limitées à la formation professionnelle et à la gestion « technique » des Lycées, ne lui permettent pas de remédier aux méfaits du Mammouth jacobin « Éducation nationale » plus que jamais enfermé dans sa stratégie de francisation par l'école.



S'agissant du développement économique, la Région n'a pas d'autres choix que d'inscrire ses projets d'avenir dans la doctrine prêchée par Bruxelles *souhaitant marier la verticalité des politiques de rattrapage des retards de développement et l'horizontalité d'un développement intégré du territoire réunionnais* : une vision de rêve dont la magie n'a pas d'avenir.

En vérité, sur le plan économique, la seule possibilité offerte à la Région Réunion est de se poser en régisseur d'une place de commerce pour consommateurs européens positionnés au bout du monde. Du coup, son action en la matière est réduite à si peu qu'elle ne modifie en rien la réalité sociale dramatique de l'île. Dix ans plus tard, aux débuts des années 1990, on dirait La Réunion abandonnée à la dérive, au milieu des colifichets de la société de consommation.

UN CHAUDRON : « EFFERVESCENCE DU VENTRE »

La Réunion citée en modèle d'une assimilation heureuse apparaît comme le bon élève des DOM. On la dit réservée, française à souhait...En 1992 les « événements du Chaudron » la révèle autre. Se distinguant des troubles qui avaient jusque-là secoué les territoires français ultramarins animés de soubresauts identitaires résistant à l'assimilation, le Chaudron est une effervescence du ventre qui ouvre une longue série de contestations contre « la vie chère » qui, désormais, ponctueront la vie des DOM.

Pourtant, la gauche arrivant au pouvoir en 1981 avait promu une action sociale copiée-collée sur celle de la Métropole. Salaires et prestations sociales et familiales avaient été revalorisés. De plus, l'État, mesurant en 1989 pour la première fois et avec le même étalon la pauvreté et l'exclusion dans la société française de Métropole et dans celles des départements d'outre-mer, avait officiellement pris conscience de l'échec de ses politiques de rattrapage. Il avait alors étendu aux DOM le bénéfice du RMI. Mais l'application de ce traitement social n'avait fait que tromper un temps une misère matérielle et morale inégalée, le tiers-monde de La Réunion persistait.

Ce malaise ouvre les yeux de Paris sur les causes du mal développement de l'île. Commis par lui, un expert les décrit comme une permanence de l'activité essentiellement tournée vers les services marchands, la faiblesse des secteurs productifs, le déséquilibre des échanges extérieurs, le chômage, l'exclusion, [malgré] les efforts financiers consentis au profit de l'île sans engendrer de cercle "vertueux". (Rapport MOSSE,1999)

Paris enfin comprend que l'âme des révoltés du Chaudron n'est pas vulgaire, mais mal née et complètement désorientée. Il lance une réflexion sur la responsabilité des institutions dans le mal-développement des DOM dont La Réunion.

RESPONSABILITÉ ET PRINCIPE D'ASSIMILATION ! NOUVELLE SÉQUENCE

Sept ans plus tard, en 1996, le président Jacques Chirac vient fêter à La Réunion le cinquantenaire de l'institution départementale. À cette occasion, il évoque en filigrane l'échec de la départementalisation. Surprenant son monde, il exhorte le pays tout entier, continental et ultramarin, à imaginer pour les anciennes vieilles colonies "les voies d'un nouveau type de développement dont les fruits seraient mieux partagés". Il propose aux DOM de « passer d'une démarche de rattrapage à une logique de développement »

Dépassé par une dissolution hâtive de l'Assemblée Nationale, le chef de l'État n'aura pas le temps d'approfondir son projet. La nouvelle majorité socialiste s'en saisit. Jean Jacques Queyranne, alors Secrétaire d'État à l'Outre-mer dans le gouvernement Jospin, se dit convaincu « qu'en l'absence de pouvoir local disposant de réels moyens d'agir, le développement économique et social (des DOM), décrété ou octroyé depuis Paris, ne sera ni partagé, ni durable ».

Tentant d'agir en ce sens, il présente au Parlement une loi d'orientation dont l'article premier affiche la volonté de l'État « de reconnaître à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique, et à La Réunion, la possibilité de disposer à l'avenir d'une organisation institutionnelle qui leur soit propre », avant d'exclure, sous la pression des élus Réunionnais, leur département du bénéfice de cette mesure.

La loi d'orientation pour l'outre-mer du gouvernement Jospin est votée le 13 décembre de l'année 2000. Mais voilà ! Bis repetita ! Le Conseil constitutionnel la censure au nom du principe d'assimilation.

TON NOM EST RIEN

La victoire de Chirac aux présidentielles de 2002 redonne à la droite la responsabilité du dossier. Quelques mois plus tôt, à Madiana, en Martinique, le candidat Chirac avait dévoilé sa stratégie pour l'Outre-mer. Elle proposait aux DOM qui en manifesteraient le souhait, une plus grande décentralisation, pouvant prendre la forme d'une autonomie avancée, dans le respect de l'unité de la République et de leur appartenance à l'Europe.

Élu, il présente au Parlement, le 28 mars 2003, un projet constitutionnel qui, battant en brèche le principe d'assimilation, ouvre la possibilité d'une vraie responsabilité pour les élus d'outre-mer. Au grand dam de ceux de La Réunion ! Un lobbying pressant permettra d'obtenir du parlement que chaque DOM soit nommé, que La Réunion soit sortie de toute velléité de responsabilité législative régionale (amendement Virapoullé), que soit abolie dans la Constitution la notion de « peuples d'outre-mer »

Véritable tour de force, ce seul vote annihilait, dans la confusion des idées qu'il prétendait défendre, toute possibilité pour La Réunion de devenir acteur de son développement. L'île, jusque-là, n'était qu'un « Petit Chose » soumis aux humeurs de Paris. Le choix du parlement l'avait réduite à Rien ! Un Rien abandonné sur la pente fatale d'une mondialisation iconoclaste et nourri d'une solidarité nationale sustentant les corps en faisant fi des âmes !

► MISE EN PERSPECTIVE

20 ANS APRÈS

2023, force est de constater que les options timorées du parlement de 2003 ont dénié à La Réunion toute puissance créatrice. Elles l'ont comme condamnée au mal-développement perpétuel. Loin de favoriser son développement humain, elles ont, en réalité, agi tels des accélérateurs institutionnels d'une globalisation fidèle à sa réputation de « crépuscule des lieux ». Elles ont renforcé l'effacement dans l'invisible du territoire réunionnais, positionné la communauté réunionnaise dans la classe des sociétés agames. Elles ont comme barricadé la boîte à rêves du petit peuple réunionnais.

Le législateur de 2003 a, sur l'insistance d'élus réunionnais, privé leur île du grand A du mot avenir. Mais le plus inquiétant est que leur refus étrange et persistant des responsabilités se révèle, 20 ans après, comme une peur atavique. Aujourd'hui, comme hier, La Réunion semble atteinte d'une hypégiaphobie (peur des responsabilités) sévère qui lui promet des lendemains funestes. Qui de ses nombreux dieux, sorciers, malins et savantasses saura la guérir ? Tous ensemble peut-être, si, cultivant leurs racines créoles, ceux-là, cessaient d'imiter et se mettent à créer.



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

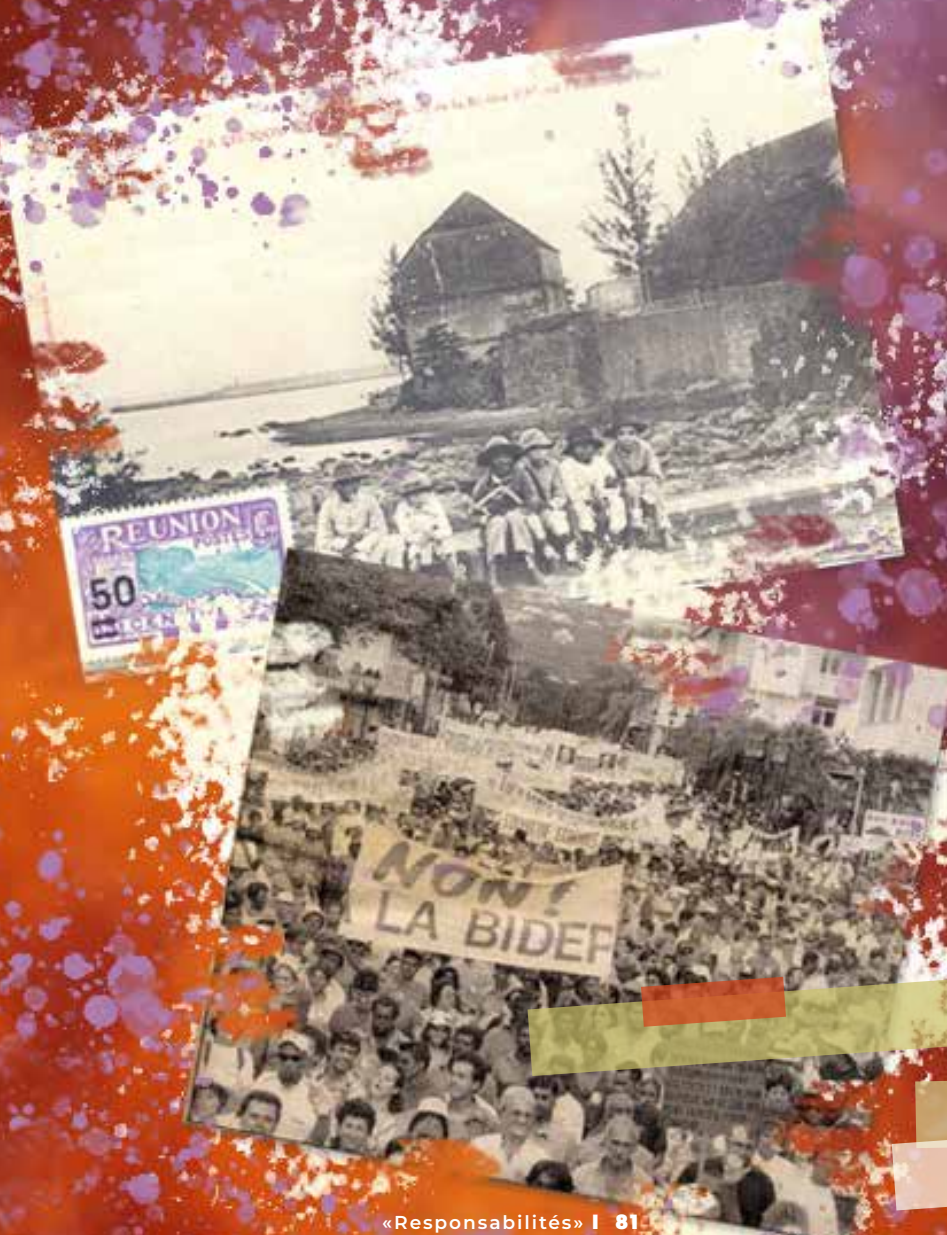
- Edmond René LAURET, *La Réunion, la possibilité d'une âme, Esprit de canne*, Mars 2023

- Thierry PARDO « À l'école de la République française : regard critique sur - une institution », *Éducation relative à l'environnement.. 2008*
(URL : <http://journals.openedition.org/ere/3281>)

THÉMATIQUE 7

IRRESPONSABILITÉS D'HIER, ENJEUX D'AUJOURD'HUI LES RÉUNIONNAIS VICTIMES DU SYNDROME W

Amine VALLY



Les députés Léopold Bissol, Gaston Monnerville, Raymond Vergès et Aimé Césaire en 1946.

Les grandes victimes d'une irresponsabilité et d'une trahison historiques.

(Source : Archives de l'Assemblée Nationale)

Image : Pauvres enfants : Ils attendent toujours. S'ils savaient !

(Source : Radier rivière d'Abord, entrée du port, ca 1899-1905 Mathieu Henri – coll. Petit. Réf IHOI15P1.HM1.107.jpg)



Manifestation contre
la bi-départementalisation en 2000.
Le syndrome W en action

Source : fr-academic.com

<https://fr-academic.com/pictures/frwiki/66/Bidep2-2.jpg>



IRRESPONSABILITÉS D'HIER, ENJEUX D'AUJOURD'HUI LES RÉUNIONNAIS VICTIMES DU SYNDROME W

Amine VALLY

► CONTEXTE

“ *P*as d'évolution institutionnelle, nous avons été entendus » ⁽¹⁾ ... se félicite Cyrille Melchior, Président du Conseil départemental de La Réunion que ce CIOM ⁽²⁾ n'ait pas été monopolisé par des questions d'évolution institutionnelle ... qui ne sont pas la préoccupation majeure des Réunionnais... » répondant ainsi aux différentes déclarations d'autres élus réunionnais réclamant une évolution statutaire du département.

Ce préambule en apparence anodin montre en réalité qu'en juillet 2023, on continue encore à chaque événement politique et ce, depuis plus de 60 ans à utiliser cet « argument-chantage » du statut. Cette rhétorique sur l'évolution institutionnelle de notre pays est au cœur du débat sur la responsabilité politique à La Réunion. Et il est crucial qu'on en sorte.

Car réduire le débat politique à des affrontements fratricides sur les institutions ou à une quête de subventions auprès de Paris conduit les Réunionnais dans une impasse citoyenne et surtout à une déresponsabilisation collective totale vis-à-vis du développement de son propre territoire.

Et cela dure depuis 1960. Pourtant, les enjeux auxquels nous devons faire face aujourd'hui sont foncièrement différents de ceux des années 70. Du tiers-mondisme réunionnais décrit par Defos du Rau ⁽³⁾ dès 1958 à la région française ultrapériphérique d'aujourd'hui beaucoup de progrès ont été réalisés.

Aujourd'hui, les Réunionnais, leurs responsables politiques locaux et nationaux doivent affronter des responsabilités d'une toute autre ampleur et d'une autre nature que celles gérées jusqu'à présent. Nous devons affronter un double défi :

> Une situation interne héritée des politiques menées depuis 1958.

Parmi les enjeux clés ⁽⁴⁾


- La situation démographique qui détermine toute la politique d'aménagement du territoire. On projette un million d'habitants en 2044. Mais est-on prêt à accueillir 200.000 habitants et peut-être plus ? Dans quelles conditions ? Avec quels risques pour la cohésion du territoire ?
- La structure économique fragile, dépendante et inégalitaire
- La domination outrancière des grands groupes industriels et commerciaux
- La défense de l'identité culturelle réunionnaise

> L'influence d'un environnement mondialisé.

Aujourd'hui, nos responsabilités sont dictées, fléchées par des enjeux "externes" (environnement et transition écologique, dépendance vis-à-vis des importations, programmes européens, ...). Tous les projets de développement sont aujourd'hui reliés à des exigences normatives nationales ou internationales, qui placent beaucoup d'entreprises moyennes ou modestes dans une situation de quasi-exclusion des circuits économiques intégrés.

Sur le plan sociétal, la dépendance à l'économie mondialisée a vu naître des citoyens « hors-sol », déconnectés de leur pays (leur terre), connectés aux réseaux numériques et à des mondes imaginaires.

Ce nouveau regard sur le monde est déresponsabilisant et éloigne du réel une partie de la population qui considère qu'un droit est un dû et que l'Etat-providence sera toujours présent pour garantir et financer la paix sociale.



Malgré les évolutions et progrès considérables en matière de développement, le narratif et le décor idéologique réunionnais restent désespérément les mêmes constituant un cadre idéologique dans lequel toute innovation politique, fusse-t-elle pragmatique, se trouve systématiquement « mise en examen » pour présomption d'autonomie ou d'indépendance, avec risque de largage.

Ainsi, aucune analyse sérieuse n'est véritablement engagée sur ces sujets. Évoqués dans des débats binaires lors des échéances électorales, ces grands enjeux sociétaux engageant l'avenir des Réunionnais sont finalement abandonnés aux mains des fonctionnaires de l'Etat et de bureaux d'études qui in fine orientent les politiques locales.

Ce refus de faire face aux réalités s'accompagne comme toujours de réactions de rejet, d'irresponsabilité.

Ce n'est pas moi, c'est l'autre.

Mais que fait donc l'Etat ? reprend-on en chœur à chaque difficulté rencontrée ; une supplique récurrente parfois justifiée mais souvent irresponsable de la part tant de citoyens que de partis politiques toutes tendances confondues.

« *Zenfan i pleure pas i gagne pas tété* », déclame un élu. Rampons devant l'Etat et nous serons (as)servis.

Chez certains citoyens ce n'est pas plus brillant :

"Mon zanfan lé a labri, mon salaire i tombe, démerde a zot"

De toute façon toute bann zélus lé voleurs"

Mi vote pu moin !

Et pi zafer i sort déor lé meilleur...

Bien évidemment, tous les Réunionnais ne raisonnent pas de cette façon mais la tendance est suffisamment forte pour peser structurellement sur l'opinion. Cependant, si cette posture n'est pas propre à La Réunion, un triple effort est demandé aux Réunionnais : adhérer à un projet national et européen, vivre la mondialisation, ne pas oublier sa terre réunionnaise. Hélas, nos jeunes mais aussi une grande partie de la population relèguent au dernier rang la défense de l'identité créole-réunionnaise, fondement de la culture profonde léguée par nos aïeux.

EST-CE UNE FATALITÉ ?

**Doit-on parler de responsabilité réunionnais ? Le terme responsabilité peut-il correspondre à une conscience politique d'être Réunionnais ?
Qu'est-ce être Réunionnais ?**

Si ces questions, souvent débattues mais non abouties, méritent de longs développements, nous tenterons ici d'amorcer une lecture différente de l'Histoire sans pour autant tomber dans un quelconque révisionnisme, afin de situer les responsabilités politiques qui ont conduit à la situation actuelle.

▶ ANALYSE

PETITE HISTOIRE D'UNE GRANDE ARNAQUE INSTITUTIONNELLE.

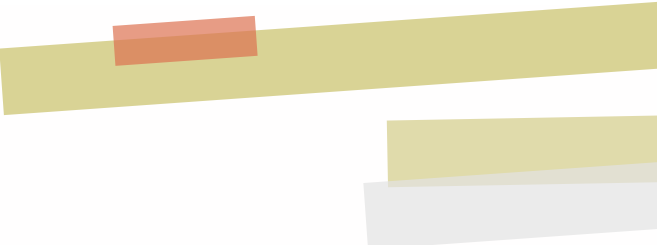
Et si la loi relative à la départementalisation avait été appliquée dans son entièreté dès 1946 ! ... Chronique d'une trahison.

Bien que rappelé par les historiens, le contexte du vote de la loi de mars 46, revêt à mon sens une importance capitale pour comprendre le destin politique réunionnais à partir de 1946.

Un vote par "un trou de souris institutionnel".

Le 19 mars 1946, on est sous le régime du Gouvernement Provisoire de la République (GPRF) qui a vu le jour en juin 1944, suivi le 21 octobre 1945 par la création d'une Assemblée Constituante qui maintient le Général de Gaulle comme chef de gouvernement. Celui-ci démissionne le 20 janvier 1946. Le gouvernement de Félix GOUIN à majorité socialiste, communiste et MRP lui succède du 26 janvier 1946 au 12 juin 1946, ouvrant une toute petite « fenêtre de tir » pour le vote du 19 mars. Il est raisonnable de penser qu'un vote favorable à la départementalisation des « quatre vieilles » avait peu de chance de se reproduire après juin 1946.

Une nouvelle assemblée constituante élue le 02 juin va permettre la formation d'un nouveau gouvernement qui votera puis fera approuver par référendum le 13 octobre 1946 un projet de Constitution qui deviendra celle de la IV^{ème} République le 27 octobre 1946.



Même si la IV^{ème} République fut d'une grande instabilité politique (22 gouvernements en 12 ans) celle-ci entreprit avec succès les grandes réformes d'après-guerre nécessaires à une reconstruction rapide de l'espace européen... hormis les territoires des DOM.

Ainsi, la loi du 19 mars est vite « oubliée » par les administrations centrales pour qui ces confettis de la République demeurent encore des colonies et non des départements à part entière.

Les jeunes départements d'outre-mer seront “noyés” dans l'Union Française ⁽⁵⁾ qui, commence à vivre les premiers soubresauts des luttes de libération en outre-mer. N'étant pas considérés comme intégrés dans les stratégies de développement de la France qui elle, va vivre les fameuses “trente glorieuses”, les DOM vont eux vivre 15 années de misère économique, de violences politiques et d'injustices sociales. Certes un préfet est nommé, remplaçant le gouverneur, mais rien ne change. Les décrets ne sont pas appliqués et surtout le pouvoir politique et économique local s'oppose fermement à toute réforme de La Réunion coloniale en département de plein exercice.

La non-application totale pendant plus de 15 ans de la loi du 19 mars 1946 fut le premier signe d'irresponsabilité de la part des gouvernements et des pouvoirs locaux. Que l'effectivité de la loi soit le 19 mars 1946 ou le 24 décembre 1946 ou encore le 01 janvier 1996 (principe d'égalité sociale) comme l'analyse A. Oraison ⁽⁶⁾, cela ne changera rien quant aux effets désastreux de ce mépris politique sur la société réunionnaise.

Les conséquences de cet « oubli » républicain seront lourdes et structurantes pour l'avenir du pays. La doctrine du rattrapage, la quête permanente de l'égalité ont dès lors alimenté les débats sur les stratégies de développement de l'île. Mais surtout, les objectifs premiers des promoteurs de la loi de départementalisation se sont progressivement éloignés. On est entré dans le “club” des pays, non plus colonisés mais, en retard de développement, en voie de développement bref, sous-développés.

Aimé Césaire l'avait pressenti ⁽⁷⁾ : « nous avons reçu les premiers CRS avant de voir la première application de la Sécurité sociale ! »
Ainsi, la période 1946-1958 est dramatique pour La Réunion car elle développera les germes de ce que j'appelle le syndrome W.

NAISSANCE D'UN « PERTURBATEUR ENDOCRINIEN SOCIÉTAL » : LE SYNDROME W (CONTRACTION VERGÈS/VIRAPOULLÉ)

Le contexte de la guerre froide structurant le partage du monde, les errements politiques de la IV^{ème} république vont déteindre sur le petit territoire réunionnais dès 1947. Sur fond de misère locale, de non-développement la haine s'installe et les choix idéologiques se radicalisent. C'est l'époque où l'on se doit de choisir son camp. Pendant qu'Aimé Césaire prit dès 1956 ses distances avec l'idéologie assimilationniste qu'il avait lui-même défendue dix ans plus tôt, les communistes réunionnais choisissent leur camp et créent en 1959 le PCR ⁽⁸⁾. Ce choix parricide, sociologiquement pertinent au regard des inégalités et injustices persistantes, va définitivement sceller le destin politique des Réunionnais pour longtemps.

A ce moment-là, Paul VERGÈS a déjà mis dans la poubelle de l'Histoire la loi de 1946, se rapproche du bloc de l'Est et défend le principe d'autonomie de l'île comme seule stratégie possible de développement.

“De l'autre côté de la rue”, 10 familles ⁽⁹⁾ négocient un compromis historique avec l'Etat pour maintenir leurs privilèges coloniaux au sein du jeune département français. Les dés sont jetés. Dès lors, les DOM ne seront jamais des départements comme les autres. Cette trahison des “Gros Blancs” va conforter le PCR dans sa stratégie d'autonomie et entraîner les Réunionnais dans un combat binaire qui dure encore.

Avec l'arrivée du Général De Gaulle en 1958, qui devra gérer le processus de décolonisation des outre-mer français, la politique réunionnaise va encore opérer un tournant majeur dès 1963 lorsque Michel DEBRÉ est élu député de La Réunion. Le combat politique entre le PCR et le gouvernement atteint alors son paroxysme lorsque la droite locale réalise un coup de génie en s'appropriant la loi de départementalisation.

Quand les cigares changent de bouche

C'est le “hold-up” du siècle. En choisissant d'abandonner toute référence à la loi de départementalisation, Paul VERGÈS et les communistes laissent la place libre aux potentats locaux (grands propriétaires canniens, importateurs) pour occuper un espace politique créé par Raymond VERGÈS et Léon de LEPERVANCHE. La loi de départementalisation portée par des progressistes en 1946 sera politiquement et sociologiquement récupérée en 1960 par ceux-là même qui la combattaient 15 ans auparavant. Au début des années 70, Jean-Paul VIRAPOULLÉ devient le porte-parole emblématique des départementalistes face aux autonomistes.

La matrice du syndrome W est en place.

« *Quand deux éléphants s'affrontent, c'est l'herbe qui en pâtit* » (proverbe africain). Aucune analyse sérieuse de la politique réunionnaise ne peut être entreprise si on n'intègre pas ces stratégies propres à notre pays. Si les transferts financiers massifs de l'Etat dès 1963 allaient transformer sans conteste la situation sociale de La Réunion, ils ne combleront pas les écarts de niveau de vie entre les différentes catégories de la population ; la structure économique demeurant trop inégalitaire.

Ironie de l'Histoire, la droite locale devient en même temps le garant du statut égalitaire issu de la loi de 1946 et le défenseur de ses intérêts coloniaux. Une position quasi-schizophrénique face à une gauche en quête permanente d'un projet de développement pour La Réunion alliant spécificités locales et appartenance à La France. Les stratégies politiques prospéreront sur ce schéma idéologique fondé sur une triple trahison historique des objectifs de la loi de départementalisation : par l'Etat, les potentats locaux et le PCR.

Dès lors, le trouble s'installe durablement dans la population réunionnaise. La volonté farouche de rester français, le constat d'un écart de développement entre La Réunion et la France continentale et le désir de ne pas perdre son identité créole constitueront le mélange anesthésiant qui va contribuer à l'inhibition collective d'une population.

C'est le syndrome W, (contraction Vergès/Virapoullé) qui allie en même temps dans chaque créole-réunionnais, attachement à l'ensemble national et désir d'émancipation, haine de l'injustice et maintien de rentes de situation, amour et mépris de sa culture, de sa langue, fierté de son identité et peur du largage.

Tout cela contribue à créer un comportement collectif d'ambivalence schizophrénique qui bloque toute liberté de réflexion et d'innovation politique dans un monde qui change rapidement.

Les familles réunionnaises vont se déchirer et la société se fragmenter. La peur s'installe et devient le carburant d'une manipulation politique. En imposant un choix binaire (droite ou gauche) à la population, la classe politique déresponsabilise les Réunionnais et surtout contribue à occulter ce qui devrait être la priorité politique pour réussir un développement économique et social et culturel du pays : l'unité des Réunionnais face aux mutations rapides du monde et aux grands enjeux auxquels la société réunionnaise doit répondre.

► MISE EN PERSPECTIVE

*M*algré les lois de décentralisation de 1982 qui permettront une plus grande responsabilisation des régions, La Réunion s'enferme dans son narratif diabolique. L'exemple du projet de bi-départementalisation en 2000 est éclairant ; simple découpage administratif d'une région, celui-ci sera vécu par les Réunionnais comme une question institutionnelle vitale.

C'est déjà trop tard, les Réunionnais continueront à se diviser et la société réunionnaise à se fragmenter. Le syndrome W dirige l'imaginaire réunionnais quels que soient les résultats électoraux.

En 1989 Jean Paul II, lors de son passage à La Réunion, exhortait : Rouve ton zieu Kréol, sort' dann fénoir ! Hélas !

Les créoles-réunionnais sont-ils capables d'exorciser ce mal qui les ronge depuis 1946 ? Guérir du syndrome W est la première condition d'une émancipation nécessaire pour débattre sereinement des choix politiques et des stratégies de développement pour notre territoire. La survie de notre identité en dépend. Telle est la grande responsabilité de notre classe politique et de tous les citoyens réunionnais attachés à leur singulière Histoire.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE INDICATIVES

(1) Zinfos974, 18 juillet 2023

(2) CIOM : Comité Interministériel pour les Outre-Mer

(3) Defos Du Rau, « La Réunion - Etude de géographie humaine », 1960

(4) Amine VALY, « Mutations réunionnaises, l'ancien monde face au néant » - Tribune - Le quotidien de la Réunion, 30 mai 2023.

(5) La Constitution de 1946 crée l'Union française, comprenant outre la métropole, l'Algérie, les départements d'outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion), les territoires d'outre-mer (ex-Afrique-Équatoriale française, une partie de l'Afrique-Occidentale française, îles d'Océanie...), les territoires associés (Indochine, Maroc, Tunisie).

(6) André ORAISON – « Radioscopie critique de la loi de départementalisation du 19 mars 1946 », 03 mars 2022.

(7) Thierry Michalon, 2008 : Aimé Césaire et les « vieilles colonies » : une action politique ambiguë.

(8) Gauvin Gilles, « Le parti communiste de La Réunion (1946-2000) ». In : Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°68, octobre-décembre 2000. pp. 73-94

(9) Rapport N°520 du 25 février 1946, Au nom de la commission des territoires d'outre-mer de l'Assemblée Nationale. Par Aimé Césaire (pp 11-12). « ...On comprendra ce que nous voulons dire lorsque nous préciserons, pour tout le monde, que l'économie antillaise, comme l'économie réunionnaise, est faussée parce qu'elle se trouve dans la dépendance de dix familles qui, après s'être mis à l'abri de la concurrence mondiale par le jeu de complicités qu'il faudra dénoncer un jour, réussissent à imposer leurs produits à la métropole à des taux supérieurs aux prix mondiaux, come elles imposent au prolétariat antillais ou réunionnais les salaires les plus bas du monde. »



THÉMATIQUE 8

QUELLE RESPONSABILITÉ POLITIQUE POUR LES RÉUNIONNAIS ?

Wilfrid BERTILE





Carte administrative de La Réunion (source : IEDOM)

QUELLE RESPONSABILITÉ POLITIQUE POUR LES RÉUNIONNAIS ?

Wilfrid BERTILE

«Il ne faut pas craindre d'être responsable. Il faut au contraire y aspirer ! »
François Mitterrand,
Saint-Benoit (La Réunion), 1988

À La Réunion, département français, les responsabilités politiques s'exercent quasiment dans le même cadre légal qu'en France hexagonale, avec comme philosophie l'assimilation et le rattrapage. Mais l'île a été aussi une colonie, à l'existence alors subordonnée au bon vouloir de la Métropole. En conséquence existe une aspiration à la reconnaissance de ce qu'elle est et de ses intérêts. A cet égard, la décentralisation a constitué une avancée considérable. Mais, ici comme en France, les politiques publiques manquent d'efficacité, à la grande déception des citoyens, alors que reste vif le besoin de plus de responsabilités locales.

▶ CONTEXTE

DÉCOLONISATION, DÉPARTEMENTALISATION ET DÉCENTRALISATION OUTRE-MER

En 1946, La Réunion devient département français. Des décrets y étendent en 1947 l'institution préfectorale et l'organisation départementale. Le préfet succède au Gouverneur de la période coloniale. Véritable proconsul, il dispose des pouvoirs de droit commun et de pouvoirs spécifiques liés aux départements d'outre-mer. Il est le représentant de l'Etat dont il coordonne les services extérieurs

pour la quasi-totalité dirigés par des natifs de la France hexagonale, venus ici en séjour limité. Il est aussi l'exécutif du département en assurant l'instruction et la mise en œuvre des décisions approuvées par le Conseil général.

Dans le contexte de la « guerre froide » et de la décolonisation, les communistes ultramarins réclament l'autonomie pour les Départements d'Outre-mer dans la deuxième moitié des années 1950 (1959 pour La Réunion). Cette question du statut structure le débat politique. Elle oppose, avec virulence, les « départementalistes », qui se disent « nationaux » aux autonomistes qu'ils appellent « séparatistes » assimilant l'autonomie à un « premier pas vers l'indépendance ».

Après la victoire de François Mitterrand à la présidence de la République en 1981, la revendication de l'autonomie est mise en veilleuse, la décentralisation apparaissant comme « un cadre acceptable ». Elle crée la région, collectivité locale nouvelle qui cohabite à La Réunion avec le département.

Fait majeur, la décentralisation transfère le pouvoir aux élus locaux dans le cadre de leurs compétences. Le président de la région assure l'exécutif de cette collectivité. De même le président du conseil général remplace le préfet comme organe exécutif du département. La décentralisation constitue une avancée considérable en matière de responsabilité locale et même ceux qui l'ont combattue alors ne sont pas près d'y renoncer.

La question du statut n'est pas pour autant résolue. En 2000, la loi d'orientation pour l'Outre-mer (Loom) permet notamment aux élus départementaux et régionaux ultramarins de se réunir en congrès pour proposer des évolutions institutionnelle(1), tandis que la réforme constitutionnelle de 2003 instaure un pouvoir de dérogation législative en faveur des départements d'outre-mer. L'amendement du sénateur Virapoullé, devenu l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution, qui écarte La Réunion de ces dispositions apparaît comme un refus de la différenciation territoriale et comme un acte de défiance à l'égard des Réunionnais en leur refusant des responsabilités consenties aux autres.

L'administration territoriale de la France a encore beaucoup évolué en particulier par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ou par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Cependant, même si les objectifs affichés portent sur la décentralisation, la simplification et la coordination, le pouvoir de l'Etat n'a jamais été aussi fort tandis que le « millefeuille territorial » n'a jamais été aussi complexe et les politiques publiques aussi peu lisibles.

▶ ANALYSE

LE MILLE-FEUILLE TERRITORIAL FRANÇAIS SUR UN TERRITOIRE VASTE COMME LA MOITIÉ D'UN DÉPARTEMENT MOYEN.

Le document est une carte administrative de La Réunion réalisée par l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), représentant les composantes de ce millefeuille dans l'île. Certaines d'entre elles comme le statut de « Métropole » n'ont pas été étendues à La Réunion et n'y figurent donc pas.

La carte visualise, en rouge, l'organisation territoriale de l'Etat, représentant par un gros point entouré d'un cercle la Préfecture, située à Saint-Denis, et par un point rouge les sous-préfectures de Saint-Pierre, de Saint-Benoît et de Saint-Paul qui sont les chefs-lieux des arrondissements et constituent les plus petites circonscriptions administratives de l'Etat.

Les limites des arrondissements ont évolué afin de correspondre à celles des « microrégions » (Nord, Ouest, Sud et Est) du Schéma d'Aménagement Régional. Elles sont matérialisées par un trait rouge accentué.

La préfecture de Saint-Denis est en même temps préfecture de département et de région. La Réunion présente la particularité avec la Guadeloupe d'être une région monodépartementale avec deux collectivités locales majeures sur un même territoire.

Un trait noir partage l'île entre 24 communes. Par rapport à leurs homologues de l'Hexagone, celles-ci sont moins nombreuses, mais plus vastes et plus peuplées(2). Des à-plats de couleurs différentes individualisent 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). Ils forment 5 communautés d'agglomérations, une par arrondissement dans le cas de la CINOR (le Nord), de la CIREST (l'Est) et du Territoire de la Côte Ouest (TCO devenue TO). Une exception, l'arrondissement de Saint-Pierre où deux intercommunalités, la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) et la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) se partagent le « Grand Sud ».

Ne figurent pas sur la carte, à juste titre, les découpages électoraux comme les cantons ou les circonscriptions législatives ou les découpages fonctionnels utilisés par les services de l'Etat, par le Département ou par la Région pour l'exercice de leurs compétences.

La complexité de la carte administrative de La Réunion illustre ainsi le mille-feuille territorial français, d'une manière d'autant plus remarquable qu'il se superpose dans une île vaste comme la moitié d'un département français moyen.

▶ INTERPRÉTATION

LA MONTÉE DES COLLECTIVITÉS LOCALES FACE À UN JACOBINISME TENACE ABOUTISSANT À UNE DILUTION DES RESPONSABILITÉS ?


La décentralisation s'est traduite par une montée en puissance des collectivités locales. Les communes restent les clés de voute du système administratif et politique. Elles jouent un rôle primordial dans la vie politique (les maires pesant sur toutes les élections), mais aussi dans la vie économique (investissements et services publics) et sociale (action des Centres Communaux d'Action Sociale). Leur faible nombre rend les maires incontournables.

La coopération intercommunale se justifie moins qu'en France en raison de la taille des communes, mais trouve ses raisons d'être dans la faiblesse des compétences techniques de certaines d'entre elles, dans la possibilité de disposer de ressources et de positions de pouvoirs supplémentaires. Les EPCI interviennent selon les cas dans des secteurs aussi divers que le ramassage et le traitement des ordures ménagères, l'organisation des transports, l'informatique, l'aménagement du territoire, le logement social...

Longtemps première collectivité de La Réunion, le Département le demeure par son budget en raison de l'importance de l'aide sociale dans une île où selon l'Insee 36% vivent en-dessous du seuil de pauvreté en 2020⁽³⁾. Il s'occupe en effet de l'action sanitaire et sociale, des collèges, de la voirie, de la culture, de la sécurité incendie, de la ruralité...

La Région s'impose progressivement et voit ses compétences élargies par la loi NOTRe. Elle s'occupe notamment de la formation professionnelle, du développement économique, de l'aménagement durable du territoire, des lycées, de la mobilité interurbaine... Cette dilution des responsabilités entraîne inmanquablement des conflits ou des recouvrements de compétences (éducation, culture, sport, coopération régionale ou encore tourisme...). La répartition de celles-ci reste floue aux yeux des citoyens qui ont l'impression que tout le monde s'occupe de tout et mais que finalement personne n'est responsable de rien.

On assiste aussi à un dévoiement de la démocratie. L'organisation et le fonctionnement des multiples niveaux d'administration ont entraîné le développement d'une technobureaucratie qui impose ses vues, s'appuyant sur des bureaux d'études hors sol, dupliquant ce qui se fait ailleurs, sans politique de rechange. Bien que dénuée de légitimité démocratique, elle tend à se substituer aux élus responsables devant la population.



De même le mille-feuille administratif et la multiplication des structures satellites alimentent l'affairisme, le clientélisme, le parasitisme de certains acteurs publics...

Les responsabilités ne s'exercent que si on dispose de moyens financiers et politiques. Les collectivités locales ont de budgets conséquents. Les comptes administratifs de l'année 2021, selon le rapport d'activités 2022 de l'IEDOM, fixent à 1652 millions d'euros les dépenses (fonctionnement et investissements) des communes, à 1264 millions d'euros celles du Département et à 1144 millions d'euros celles de la Région. Le degré d'autonomie des collectivités dépend aussi de leurs ressources propres. Celles de La Réunion disposent de recettes relevant du droit commun et de recettes fiscales spécifiques comme l'octroi de mer ou la taxe spéciale sur les carburants pour la Région ou encore la taxe sur les tabacs pour le Département, ce qui leur donne des marges de manœuvre accrues par rapport à leurs homologues hexagonaux.

La décentralisation n'a pas fait disparaître la prépondérance de l'Etat et de la Commission Européenne. Ils déterminent le droit et apportent des financements. Les dépenses de l'Etat dans l'île, les plus importantes, s'élèvent en 2023 à 6,4 milliards d'euros selon l'IEDOM soit 32 % de l'ensemble des crédits de l'État consacrés aux Outre-mer. En outre, les collectivités locales sont budgétairement dépendantes des dotations de l'Etat, lequel encadre de façon stricte leurs compétences spécifiques. L'Union européenne par ses directives traduites en droit national et ses financements, se substitue très souvent aux pouvoirs des Etats au grand dam des « souverainistes ». Pour La Réunion, les programmes territoriaux européens, d'un montant de 2,2 milliards d'euros pour la période 2014-2020, sont gérés pour l'essentiel par la Région. Au fil des programmations pluriannuelles, les technocrates de Bruxelles mettent comme un point d'honneur à rendre leur mise en œuvre plus compliquée. Cette dépendance déresponsabilise les élus dont le pouvoir est au final en trompe-l'œil. On gère des crédits, on finance des projets, sans cohérence ni vision.

On assiste encore à une sorte de recentralisation illustrée par la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti remplacées par une dotation de l'Etat) qui a réduit l'autonomie des collectivités. De même les autorités de Bruxelles rechignent à faire jouer les possibilités d'adaptation des directives et règlements communautaires reconnues aux Régions Ultrapériphériques par l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) et ont même tendance à les remettre en cause. Le pouvoir central et européen multiplie les normes parfois absurdes ⁽⁴⁾ qui entravent l'action publique, pèsent sur les entreprises et compliquent la vie des citoyens qu'elles sont censées faciliter et protéger.

Le jacobinisme de la départementalisation ayant succédé au centralisme étatique de la colonisation continue à nourrir les préjugés et la condescendance hérités du passé colonial, à l'encontre des Ultramarins. Sans doute pour des raisons systémiques, ou de « formation insuffisante » (après 77 ans de départementalisation !), mais aussi par « préférence métropolitaine », les natifs de La Réunion sont trop souvent tenus à l'écart des postes de responsabilité ⁽⁵⁾.


► MISE EN PERSPECTIVE

FACE À UN SYSTÈME QUI ATTEINT SES LIMITES, DES INSTITUTIONS RÉNOVÉES AU SERVICE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ?

On assiste depuis la départementalisation à une certaine convergence économique et sociale avec la France et l'Europe. La Réunion a plus avancé depuis 1946 que durant ses trois siècles de colonisation. Elle s'est dotée d'une infrastructure, d'équipements et de logements modernes. Sous l'impulsion des transferts publics, l'économie, modernisée et diversifiée, est plus dynamique que celle de la France. Au plan humain, l'action sanitaire, sociale et éducative a fait reculer la mortalité, la misère et l'ignorance. La population a triplé en 60 ans, les niveaux de vie ont augmenté, les habitants ont accédé au confort et au bien-être. Ces réussites sont à mettre au crédit de tous ceux qui ont agi, élus, administrations, société civile...

Mais des disparités subsistent avec la France ainsi que les ont quantifiées les travaux réalisés à l'occasion de l'adoption de la « loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique » du 28 février 2017. La situation sanitaire et scolaire reste très en retrait à La Réunion par rapport à ce qu'elle est en France hexagonale. Les revenus y sont plus bas et plus inégalitaires. En revanche, les prix plus élevés diminuent d'autant le pouvoir d'achat des Réunionnais, en particulier des plus démunis. Le chômage structurel, lié à la démographie et à l'évolution sociologique, est deux fois et demie plus important qu'en France.

Enfin, trop de problèmes se posent depuis des décennies sans être résolus : le chômage, le mal-logement, la pauvreté, les inégalités sociales et territoriales, la dilution culturelle, une urbanisation incontrôlée, la saturation du réseau routier, l'épuisement ou la dégradation des ressources naturelles ... témoignent d'un système qui atteint ses limites.



Devant cette faible efficacité des politiques publiques, les citoyens enragent ou désespèrent. Le mouvement des Gilets jaunes en 2019 fut particulièrement puissant à La Réunion. Le vote pour les extrêmes devient majoritaire aux différents scrutins, quand le ressentiment ne débouche pas sur la désaffection des électeurs qui bouddent alors les urnes.

Le devoir de responsabilité devrait donc amener à s'interroger sur cette situation, à proposer un projet pour La Réunion, et à déterminer les conditions de sa mise en œuvre. Fixer un cap pour donner du sens aux mesures préconisées est un préalable. La Réunion, insulaire et tropicale, ancienne colonie de plantation, est, structurellement, différente de la France hexagonale. Hier, périphérie exploitée et délaissée, elle est devenue aujourd'hui une périphérie modernisée et assistée, trop dépendante de la solidarité nationale et européenne, structurée par un système de rente qui atteint ses limites (6). Il lui faudrait devenir « une périphérie qui compte davantage sur ses propres forces », par le biais d'un nouveau projet de développement : un projet politique, fait par les politiques et les forces vives de l'île et non un énième projet technocratique commandé à des bureaux d'études.

Pour mettre en œuvre ce projet, un pouvoir local de décision est nécessaire. Le mode de gouvernance de La Réunion entre pour beaucoup dans la non-résolution de ses problèmes. Il lui faudrait des institutions moins éparpillées, plus efficaces et des compétences locales élargies. Il conviendrait donc, à minima, de coordonner les politiques des différents niveaux de collectivités pour l'émergence d'un pôle local de décision. La création par la loi de janvier 2014 d'une Conférence Territoriale de l'Action Publique va dans le bon sens, en attendant, si les Réunionnais le souhaitent, une collectivité unique, comme en Martinique, à Mayotte ou en Guyane. A l'exemple des collectivités citées, elle ne résoudra rien en elle-même mais sa création relève du simple bon sens.

Une politique prenant en compte les particularismes de La Réunion devra utiliser à fond les possibilités d'adaptation existantes. Au niveau communautaire, l'article 349 du TFUE permet des mesures spécifiques en maints domaines. Au niveau national, depuis les décrets d'avril 1960, les DROM peuvent proposer des adaptations des lois et règlements motivées par leur situation particulière. La Réunion n'a pratiquement pas usé de cette faculté. Son alignement sur le droit commun des DROM avec le droit à l'expérimentation et la suppression de « l'amendement Virapoullé » permettrait de traiter de façon appropriée des questions qui se posent de façon singulière dans l'île.

► CONCLUSION

Les responsabilités politiques sont exercées à La Réunion comme en France hexagonale mais dans un contexte post-colonial et dans un contexte social dégradé. En conséquence, même si quasiment personne ne remet en cause l'appartenance française de l'île, la question des institutions reste en filigrane du débat politique. En outre, le clientélisme mine le fonctionnement démocratique. Un pouvoir local de décision n'est pas un préalable, mais un moyen politique de mettre en œuvre un projet de Réunion nouvelle. Construire une « Réunion réunionnaise » : quelle façon exaltante pour chaque citoyen de se considérer comme responsable lui-même des affaires de son île !

RÉFÉRENCES

- 1) *La Réunion n'est pas concernée puisque Jacques Chirac, président de la République et Lionel Jospin, Premier ministre, voulant la doter d'une architecture institutionnelle de droit commun en créant deux départements « chapeautés » par une Région. La crainte quasi névrotique du largage, avec le slogan anxigène « coup' pa nou ! », fit échouer cette proposition de bidépartementalisation.*
- 2) *En effet, on compte en moyenne 364 communes par département en France avec une superficie moyenne de 16 km² (105 à La Réunion) et une population moyenne de 1800 habitants au 1er janvier 2023 (36 000 à La Réunion).*
- 3) *Insee- Flash Réunion n°45, paru le 24 janvier 2023.*
- 4) *Selon une boutade, Bruxelles déciderait même de la courbure des bananes !*
- 5) *A La Réunion, seuls 34% des « postes à haute responsabilité » contre 46% dans la France des provinces sont occupés par des natifs (source : Insee Analyses Réunion, n° 49, paru le 6/11/2020.*
- 6) *L'outre-mer français » « c'est une monstruosité économique-administrative, née du centralisme et du dirigisme ». (Jean-Christophe Gay, « L'Outre-mer français, un espace singulier », 2003, Belin, Paris, page 198).*

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Bertile (Wilfrid) : « *La Réunion, département français d'outre-mer, région européenne ultrapériphérique* », Océan Editions, Saint-André de La Réunion, (2 tomes), 2006 ;
Daniel (Justin), David (Carine) : « *75 ans de départementalisation outre-mer. Bilan et perspectives. De l'uniformité à la différenciation* », L'Harmattan, Paris, 2021 ;
Gauvin (Gilles) : *Michel Debré et La Réunion, la force des convictions jacobines. In Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 86, n°324-325, 2e trimestre 1999, pp259-291 ;*
Maestri (Edmond) (dir.) : « *La décentralisation : histoire, bilan, évolution* », L'Harmattan -Université de La Réunion, Paris, 2003 ;
Martinez (Paul) : « *Géopolitique de La Réunion* », Océans Editions, Saint-André de La Réunion, (tome I, 2001. ; tome II, 2002).
Michalon (Thierry) (dir.) : « *Entre assimilation et émancipation. L'outre-mer français dans l'impasse ?* » Les Perséides, Paris, 2006.

THÉMATIQUE 9

STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT : LES HAUTS

Jean-François BÉNARD et AL RAMALINGOM





Visite officielle en 1976: Valéry Giscard d'Estaing réaffirme l'attachement de la France à La Réunion

Valéry Giscard d'Estaing a été le premier président à visiter des communes rurales de La Réunion comme Salazie.

STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT : LES HAUTS

Jean-François BÉNARD et AL RAMALINGOM

▶ CONTEXTE

LE LANCEMENT D'UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE POUR LES HAUTS

En octobre 1976, le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, visite La Réunion. Il prononce un discours au Chaudron centré sur la jeunesse et ... officialise le Plan d'Aménagement des Hauts.

Il déclare : *«Il y a beaucoup d'autres mesures mais je pense qu'il est difficile de faire devant vous l'énumération détaillée... Je citerai d'abord l'Aménagement des Hauts de La Réunion... C'est un projet ambitieux qui vise à permettre la récupération de 20 000 hectares de terres pour l'agriculture et l'élevage, et la création de 5 000 emplois en dix ans. Dès 1977, les Hauts de La Réunion seront classés en Zone de Rénovation Rurale, et en 1978, les ressources nécessaires seront inscrites dans un Programme Prioritaire d'Initiative Régionale. ...».*

Ce projet est en débat sur l'île depuis plusieurs années. Un «livre blanc» pour l'Aménagement des Hauts a même été synthétisé par l'Atelier Départemental d'Études Economiques et d'Aménagement de La Réunion. Les forces vives locales y adhèrent fortement et il devient un des projets phares. Le Premier ministre, Raymond Barre, originaire de l'île, fera le nécessaire pour sa concrétisation. En effet, une délimitation du secteur d'intervention est décrétée en juin 1978 par la création d'une zone spéciale d'action rurale.

Cet aménagement des Hauts a pour objet la partie médiane de l'île, la zone rurale au-dessus de la canne à sucre. Il concerne peu la partie sommitale, riche d'une forte biodiversité et gérée par le puissant Office National des Forêts. Cet espace rural hors canne a été une zone de refuge.

Ce territoire va mal. On est encore dans une société rurale traditionnelle (avec de grands propriétaires et des colons) qui côtoie une société paysanne (petits et moyens propriétaires en faire-valoir direct). Les cultures d'exportations (géranium, vétiver) sont sur le déclin, l'élevage bovin récemment lancé est balbutiant. Cette zone de montagne est peu équipée, les résidents globalement peu formés. Il en résulte une image dévalorisée (pays de «Yab»).

Les effets bénéfiques de la départementalisation attirent les ruraux sur le littoral où les équipements réalisés demandent de la main d'œuvre. Les Hauts connaissent alors un exode rural.

▶ ANALYSE

CHOIX D'UNE MÉTHODE INNOVANTE, GLOBALE ET PARTICIPATIVE

La photo introduisant cette note montre un président de la République avec des jeunes à Cilaos. Dans cette illustration, on pourrait discerner, au-delà de la proximité affichée, un côté «paternaliste» («Papa Giscard»), amenant des solutions toutes faites de la lointaine métropole.

Ce que la photo ne dit pas est que le Plan d'Aménagement des Hauts qu'il annonce lors de sa visite, ce projet de rééquilibrage socio-économique du territoire de l'île, est d'initiative locale et qu'il se fera d'une façon atypique, concertée, innovante : en un mot, d'une façon «responsable».

Il met en avant l'écoute des populations et de leurs élus avec pour objectif un «auto-développement» des Hauts. Le «chef d'orchestre» de ce plan est le Commissaire à la Rénovation Rurale - un Réunionnais - qui coordonne la mise en place de structures de débats et de mobilisation des acteurs : le Comité Départemental d'Aménagement des Hauts et les Comités Locaux d'Aménagement des Hauts.

Des secteurs pilotes seront dotés d'un animateur rural, créolophone et résidant sur place. Cette animation rurale est confiée à l'Association pour la Promotion Rurale (APR). Conformément à l'approche territoriale et expérimentale, quatre secteurs

pilotes, dits «prioritaires», sont créés : Grand-Ilet dans le cirque de Salazie, Lianes Bel-Air à Saint-Joseph, Petite-Ferme Grande-Ferme à la Plaine des Cafres, Chaloupe Saint-Leu dans les hauts de l'ouest.

«Étant donné les difficultés de la population à exprimer ses besoins et à s'organiser, l'importance de l'analphabétisme, le manque de coordination dans les interventions, il a été convenu de créer des postes d'animateurs globaux de développement affectés à ces secteurs prioritaires». (Cadre général de l'intervention de l'Association pour la Promotion du milieu Rural dans les secteurs prioritaires du Plan d'Aménagement des Hauts, 1982)

D'autres secteurs seront ensuite choisis pour couvrir l'ensemble des Hauts.

Ces animateurs coordonnent un programme de formation : «Ce programme d'animation et de formation devrait aider à confirmer le développement des actions agricoles, artisanales, touristiques des secteurs et permettre aux leaders de la population d'assurer la gestion de ces activités dans le cadre d'associations locales d'aménagement». (id)

Le volet technique, financier et administratif est également original et se traduit notamment par :

- une importante réforme foncière, suivie d'un aménagement des nouvelles parcelles permettant l'accès à la propriété à de nombreux ruraux dont les anciens colons des grandes propriétés achetées par la SAFER,
- une ingénierie financière forte, avec des prêts bancaires incitatifs (taux souvent inférieurs à l'inflation, montants prêtés supérieurs à l'investissement),
- des aides à l'installation, aux aménagements et équipements ; un soutien au prix de vente de certains produits des Hauts comme le lait et la viande par la mise en place d'un système de péréquation permettant aux produits importés de financer des fonds de développement,
- la mise en place de diagnostics territoriaux, d'études, de recherches (sociologique, agronomique, économique...) et d'un dispositif d'assistance technique,
- la réalisation d'équipements ruraux (routes, électricité, retenues collinaires...), d'opérations de lutte contre l'érosion des sols et d'amélioration de leur fertilité,

- le soutien aux filières agricoles existantes ou nouvellement créées : l'élevage (bovin avec création et aménagement de prairies, mise en place de retenues collinaires, importation de cheptels, et le développement de l'élevage avicole et porcin), la plantation de géranium, la diversification à travers les fruitiers tempérés (pêchers, agrumes, fraisières,...), et la transformation agroalimentaire

- la mise en place de structures collectives : coopératives, Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA), Associations Foncières Pastorales (AFP), Opération Locale d'Aménagement de Terroir (OLAT),

- le lancement ou le renforcement d'activités économiques faiblement structurées dans les Hauts comme le tourisme (lancement des premiers gîtes ruraux, Pays d'Accueil...), le commerce, l'artisanat, la «pluri-activité» (aide aux micro-projets),

- la valorisation des produits agricoles (Opération de Valorisation des Produits Agroalimentaires Locaux – OVAPAL),

- l'amélioration des conditions de vie dans les bourgs ruraux : travaux d'adduction d'eau potable, électrification des maisons isolées, structuration des bourgs, opération programmée pour l'aménagement et la restructuration du commerce, de l'artisanat et du tourisme (OPARCAT),

- le soutien à l'architecture et au patrimoine rural par la reconstruction, par exemple, des deux dernières églises traditionnelles en bardeaux à Grand-Ilet et aux Lianes.

▶ INTERPRÉTATION

DES RÉSULTATS POSITIFS, MAIS UN RÉÉQUILIBRAGE NON ACHEVÉ ET UNE POLITIQUE QUI S'ÉRODE

Le pari de faire porter le développement économique des Hauts par ses résidents a été tenu. La création d'activités nouvelles, donc non maîtrisées par les résidents des secteurs, a demandé adaptation, investissement, prise de risque, mais le coût humain (abandon, difficulté d'adaptation...) n'a pas été neutre. L'exode rural est stoppé.

Victimes de leurs succès, avec le temps, les Hauts paraissent moins prioritaires : des problèmes urbains ont surgi dans les Bas. Pourtant un sous-développement y demeure. Les Hauts restent un espace fragile, moins développé que les Bas. Le développement économique s'est focalisé sur les acteurs pré-existants et n'a pas accompagné l'accroissement démographique. Les problèmes sociaux restent importants avec un fort taux de chômage et la généralisation d'emplois précaires.

La politique de l'Aménagement des Hauts a évolué dans le temps et s'est érodée peu à peu. D'une politique «phare», elle devient politique de «guichet», sans soutien fort et unanime. L'approche territoriale et le rattrapage des retards structurels ont du mal à s'afficher comme priorités. Le Commissariat à l'Aménagement des Hauts finit par disparaître pour laisser la place à un Secrétariat des Hauts, relais administratif sans réelle influence politique.

Les nouveaux documents de planification n'affichent plus les Hauts comme priorité, les financements pour ce secteur continuent d'exister mais leur part relative (comparé aux efforts sur le reste de l'île) ne cesse de diminuer.

De nouvelles demandes sociétales apparaissent, notamment celles concernant les enjeux de protection de l'environnement et de la diversité biologique.


Une dynamique est à retrouver. Les élus cherchent une solution pour relancer le territoire des Hauts, tout en le traitant dans sa globalité (zone rurale et zone domaniale), en mettant en avant la nécessaire protection de l'environnement et en révélant sa singularité. Le concept de ruralité interroge les fondements de l'aménagement du territoire. En 2004, Patrick Lebreton, maire de Saint-Joseph, lance l'Université Rurale de l'océan Indien (UROI).

La mise en place du Parc national (outil de protection et de développement durable des Hauts) est lancée. Parallèlement l'inscription de ce territoire sur la liste du Patrimoine mondial est menée.

► MISE EN PERSPECTIVE

LE PARC NATIONAL CONSTITUE UN NOUVEAU DÉPART DE LA MOBILISATION SUR LES HAUTS

Sous l'impulsion des élus départementaux et régionaux, en 1998, La Réunion opte pour la création d'un Parc national. Une large concertation conclut à la nécessité d'adapter l'outil au contexte insulaire et tropical.



Le consensus se fait sur la prise en compte du fait culturel réunionnais et de la réalité locale (géographique, historique et administrative), sur la valorisation de l'héritage du Plan d'Aménagement des Hauts et de la Ruralité, et sur la nécessité d'avoir une gouvernance ouverte aux acteurs de l'île.

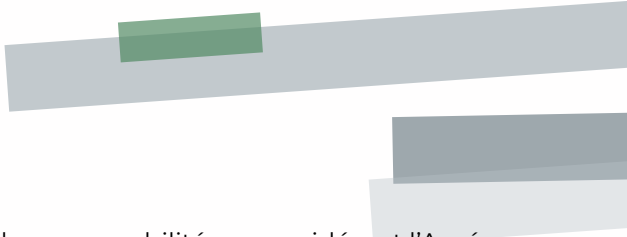
Cette volonté d'adaptation exprimée par La Réunion contribue à une réforme des Parcs nationaux par la loi du 14 avril 2006.

Le Parc national de La Réunion naît le 5 mars 2007. Il classe un espace géographique comprenant un cœur et une aire optimale d'adhésion. L'adhésion des communes volontaires à l'aire d'adhésion suivie de la signature des conventions d'application s'est faite progressivement : 17 l'ont fait en 2014, 2 autres en 2017 (sur 24 communes). Aboutissement d'une démarche lancée en 2005, le 1er août 2010 à Brasília, l'Unesco inscrit les «Pitons, Cirques et Remparts de La Réunion» au Patrimoine mondial comme Bien naturel.

La dimension «auto-développement» en montagne, approche intégrée, gestion locale des territoires, n'a pas disparu mais demande à être renforcée.

VERS LA RESPONSABILISATION DES RESPONSABLES

Notre photo d'illustration date d'avant les lois de décentralisation. Depuis, le corpus législatif s'est considérablement enrichi d'outils nouveaux permettant aux élus locaux de mieux prendre en compte les réalités locales pour asseoir un projet d'aménagement au service d'un projet de développement. Cependant, on note actuellement un affaiblissement de la décision politique prise dans la nasse de la technostructure.



En 1976, les décideurs locaux ont fait preuve de responsabilité en considérant l'Aménagement des Hauts comme priorité pour l'avenir de leur île. L'Etat a ensuite fourni les moyens de la réussite. Bien que nous ayons parcouru un long chemin depuis, nous devons passer du paternalisme consenti, qui arrangeait à peu près tout le monde à l'époque, à l'engagement au service du développement. La responsabilité formelle, juridique, statique, n'a de sens que si elle s'accompagne d'une dynamique que nous appelons responsabilisation. Elle signifie aussi acquisition de compétences, prise de risque, affirmation de ce que nous sommes et de ce que nous ne voulons plus être. Le contexte actuel s'y prête : l'adaptation de la loi Littoral, la loi Climat et Résilience avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette par exemple et surtout, l'élaboration du nouveau SAR, doivent être le point de départ de cette méthode active. Nous devons aborder ces enjeux en promouvant une approche géographique dans un souci d'équilibre territorial.

Ni victimisation, ni arrogance, mais tout simplement la construction d'un partenariat, d'abord entre les collectivités locales réunionnaises pour ensuite établir un réel lien de confiance avec l'Etat. A la condition de se défaire du réflexe de désigner automatiquement l'Autre comme frein, mais de le considérer comme un partenaire à convaincre par des arguments étayés, nous ne nous contenterons plus alors de petites victoires qui, en réalité ne sont que des consensus mous qui ne font que différer ou déplacer les problèmes. Cela s'appelle le courage d'être Réunionnais. Cette méthode que nos prédécesseurs ont adoptée en 1976 pour le Plan d'Aménagement des Hauts et qui lui a assuré sa réussite, nous devons être aussi capables de la réactualiser et la mettre en oeuvre pour la génération à venir.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Commissariat à l'Aménagement des Hauts, «Les Assises du Développement Durable des Hauts Ruraux, Plaine des Palmistes et Petite-Ile», mai 2006, 32 pages.

Mission de Création du Parc National, «Création du Parc National de La Réunion, Dossier d'enquête publique», juillet 2006, 5 cahiers.

Wilfrid Bertile, «Les Hauts dans la politique réunionnaise d'aménagement du territoire», dans les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir, Université de La Réunion, 2011.

Parc national de La Réunion, «La charte du parc national de La Réunion ; les Pitons, cirques et remparts au centre d'un projet de territoire» ; charte approuvée par le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014, 200 pages.

J-F. Bénard, G. Collin (coord.), «La Réunion, une île unique et exceptionnelle», 2018, CCEE, Parc national de La Réunion, 255 pages.

Université Rurale de l'océan Indien, «Atlas de La Réunion rurale», 2021.

THÉMATIQUE 10

LES CONSEILS CONSULTATIFS À LA RÉUNION (1984 À AUJOURD'HUI) UNE SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE, RESPONSABILISÉE, RESPONSABLE, ET EN RESPONSABILITÉ.

Mickaël MAILLOT et Dominique PICARDO





Conférence permanente des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement au palais d'Iéna à Paris.


LES CONSEILS CONSULTATIFS À LA RÉUNION (1984 À AUJOURD'HUI) UNE SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE, RESPONSABILISÉE, RESPONSABLE, ET EN RESPONSABILITÉ.

Mickaël MAILLOT et Dominique PICARDO

► CONTEXTE

“*Tout problème est culturel, les réponses qui y sont apportées sont politiques et les conséquences qui en découlent, économiques*», cette formule de Roger RAMCHETTY, Président du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de La Réunion, nous semble une excellente entrée en matière pour évoquer le rôle des conseils consultatifs dans la société, en tant que relais de l'expression citoyenne.

Depuis le XVIII^e siècle, la question de la représentation de la société civile organisée a été au cœur des révolutions démocratiques. Si, au fil du temps, les élections au suffrage universel sont devenues le moyen principal d'affirmer la démocratie politique, dès le XIX^e siècle, un certain nombre de penseurs et acteurs politiques se sont préoccupés d'une représentation complémentaire de la société incluant les acteurs économiques et sociaux. À cet égard, l'histoire du CESE (conseil économique, social et environnemental) français dont nous déclinons ci-après les principaux faits historiques ⁽¹⁾ peut constituer un raccourci de l'histoire de toutes les démarches de représentation de la société civile.



Sous la II^e République en 1848, la «Commission du Luxembourg» tente une expérience en ce sens, expérience qui tourne court du fait de la défiance de la société française envers les corps intermédiaires. La III^e République marque une évolution de ce mode de pensée avec l'instauration des lois sur le syndicalisme et les associations en 1884 et 1901. Après la Première Guerre mondiale, l'idée d'un conseil économique gagne du terrain.

En 1924, le gouvernement du Cartel des gauches crée un Conseil national économique (CNE) aux fonctions strictement consultatives. Comprenant des représentants syndicaux, patronaux, agricoles et d'associations désignés par les « organisations les plus représentatives », le CNE a joué un rôle essentiel dans l'élaboration du nouveau droit social français, après les lois sociales du Front populaire.

Cependant, lors de la Seconde Guerre mondiale, le CNE est supprimé par le gouvernement de Vichy, peu favorable à ce type de représentation. À la Libération, le souhait d'une refondation de la démocratie sociale conduit à la naissance du Conseil économique (CE) sanctifiée par son inscription dans la constitution et à la composition évolutive dans le temps, pour coller au mieux à la physionomie sociétale.

Avec le retour du Général de Gaulle au pouvoir, la question de la réorganisation du Conseil est posée, celui-ci souhaitant le transformer en un Sénat professionnel, mêlant représentation des territoires et des acteurs économiques et sociaux. Cette évolution ne se concrétisera pas et le Conseil Économique va conserver son rôle consultatif sous le nouveau vocable de Conseil économique et social (CES). En 2008 et 2010, des réformes sont entreprises pour rajeunir, féminiser et intégrer l'environnement dans le CES, tout en permettant aux citoyens de saisir l'institution par voie de pétition.

En 2021, une nouvelle loi organique rénove les missions et le fonctionnement du CES, renforçant son rôle dans la consultation publique et son importance dans l'élaboration des politiques publiques. La loi permet ainsi une saisine par voie électronique, autorise la participation des jeunes dès l'âge de 16 ans, et réduit la composition du CES de 233 à 175 membres. Cette réforme vise à accroître l'implication de la société civile organisée et la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques.

► ANALYSE & INTERPRÉTATION

La nécessaire complémentarité entre l'instance nationale, le CESE et les instances régionales consultatives, est concrétisée par cette visite (photos). Au travers de ces échanges et de cette collaboration, s'affine la perception du pays réel par les instances représentatives de la société civile organisée, dans une dynamique de réflexion entre outremer et vision hexagonale. La forme d'organisation de la représentation portée par les conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement, assemblées spécifiques et structures originales des régions d'Outre-mer, permet, en outre, une vision très large et une expression très libre de la complexité de nos sociétés, sans la contrainte des rapports qui peut exister dans un système reposant sur le paritarisme.

Le décret n°72-862 du 22 septembre 1972 a étendu aux départements d'Outre-Mer la possibilité d'être constitués ou groupés en circonscriptions d'action régionale. Dans cette logique, le 13 décembre 1973, dix ans avant la création du Conseil régional de La Réunion, est installé le premier Comité économique et social régional (C.E.S.R.) à La Réunion.

La loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de La Réunion, les érige en collectivités territoriales, conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982. Après du Conseil Régional, assemblée délibérante de la région, la loi instaure dorénavant deux conseils consultatifs, rattachant le Conseil économique et Social Régional (C.E.S.R.), préexistant depuis le 10 décembre 1973 (article 5) et créant un deuxième organisme consultatif qui s'inspire du statut de la Corse ⁽²⁾ Il s'agit du Comité de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (article 6), le CCEE ⁽³⁾. La création de ce deuxième organisme correspond incontestablement à une spécificité Outre-Mer, reconnaissant la nécessité d'un traitement particulier et spécifique des questions relatives à la culture, à l'éducation et à l'environnement. Elle traduit la reconnaissance par le pouvoir central de cultures et d'identités fortes ainsi que la nécessaire prise en compte de leur expression.

Au demeurant, les gouvernements successifs ne remettront pas en cause cette avancée. Bien plus, depuis 1982, les CESR et les CCEE, en tant qu'expression de la société civile, ont vu leur rôle consultatif confirmé et élargi par les lois successives de décentralisation.

À un moment où de nombreuses voix s'élèvent – en France métropolitaine comme en Outre-Mer – pour réclamer une consolidation de la démocratie par une meilleure prise en compte des différentes formes d'expression de la société civile, il paraît opportun de faire le point sur la situation des conseils consultatifs fonctionnant Outre-Mer.


Les CESR (devenus aujourd'hui CESER) et les CCEE semblent désormais faire partie intégrante du paysage institutionnel local et il importe aujourd'hui de prendre la mesure du rôle qu'ils jouent. Mais lequel, justement ? En nous appuyant sur un exemple que nous connaissons bien, celui du CCEE de La Réunion, nous allons tenter de l'identifier.

Pourquoi a-t-on eu, pourquoi a-t-on et pourquoi aura-t-on besoin, demain des CCEE et notamment d'un CCEE à La Réunion ?

« *Parce qu'on aura toujours besoin d'un outil de réflexion culturelle* » répond Roger RAMCHETTY, président du CCEE de La Réunion. « *C'est par la culture et les échanges qui en découlent que les Régions d'Outre-Mer pourront continuer à tisser des relations durables. Il faut donc continuer à réfléchir sur tout ce qui fait la sensibilité de l'être humain.* ». Il est vrai que le second organe consultatif du conseil régional, le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (C.C.E.E.), ne se place pas réellement et n'est pas perçu - tant du grand public que des institutions - de la même manière que son homologue, le CESER.

Alors que ce dernier est perçu comme très concret et pragmatique, le CCEE est vécu comme ayant une vocation plus « philosophique » qui conduit parfois certains à le percevoir comme un énième comité Théodule⁽⁴⁾. On s'imagine les conseillers discutant, inlassablement, de nombreux problèmes et de leurs éventuelles solutions, avant que d'émettre des avis ou des propositions, pas forcément réalistes et applicables.

De fait, les réflexions du CCEE s'inscrivent souvent dans la durée et rares sont les propositions qui aboutissent dès leur première affirmation. C'est d'ailleurs la volonté même du législateur qui voit dans le CCEE un organisme devant davantage jouer un rôle dans le domaine des idées et des mentalités que, par exemple, sur l'économie directe d'une région ; d'où des difficultés à saisir l'influence réelle de celui-ci, même après quarante années de fonctionnement.



Mais, le CCEE a aussi une vocation très concrète d'expression de la société civile, dont elle a - via les associations dont ses membres sont les représentants et la veille sociétale qui y est assurée - les retours.


Ceci lui permet de rester totalement en prise avec une réalité qui sert de bases à ses avis et préconisations et de développer une capacité prospective qui – du fait de sa composition et sa finalité - lui permet d'aller parfois plus loin que celles des instances auprès desquelles il est installé.

Deux exemples montrent le décalage entre cette perception « theodulesque » du CCEE et la réalité.

Au moment de sa mise en place, en 1984, l'île compte six lycées et dans un de ses premiers avis, le CCEE préconise, à dix ans, le doublement de cette capacité d'accueil. Les instances destinataires de cet avis demeurent, pour certaines, extrêmement sceptiques, tandis que d'autres trouvent la proposition carrément farfelue ! Aujourd'hui, La Réunion compte, entre enseignement général et enseignement technologique, 51 lycées (43 publics et 8 privés ; 15 lycées d'enseignement professionnel et 36 d'enseignement général et technologique – Statistiques INSEE Réunion 2021).

De la même manière, lorsque le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement décide, en 1992, d'envoyer un de ces membres participer au Sommet de la Terre, à Rio, des voix, dans la presse locale, se font entendre pour parler « de vacances au frais de la princesse ». L'on sait quelle place le Développement Durable a pris aujourd'hui dans nos préoccupations sociétales.

En France hexagonale, les CESER s'occupent aussi des affaires culturelles et éducatives. En fait, ils regroupent, de façon peut être moins large et moins explicite, leurs compétences et celles que l'on a attribuées au CCEE. Mais dans cette période de crise et de difficultés « économiques et sociales », les domaines subjectifs comme l'éducation ou la culture sont souvent oubliés. Les confier à un conseil particulier a l'avantage de leur conférer une importance et un intérêt identique aux autres champs de compétence. C'est en cela que les CCEE sont importants. Et dans ces temps de questionnement sur la réelle prise en compte de l'expression de la société civile, loin de remettre en cause leur existence, la question qui a fait ces dernières années son chemin dans plusieurs milieux qu'ils soient politiques, culturels, éducatifs ou associatifs serait, à l'inverse, d'en instaurer aussi dans les régions métropolitaines. Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de La Réunion s'efforce d'assurer cette mission d'interface. Aujourd'hui, le CCEE de La Réunion est devenu – au-delà de sa posture légale de conseil consultatif - un partenaire incontournable pour la Région Réunion.



Son évolution est sensible tout au long de ces 40 années de fonctionnement. Depuis l'époque pionnière où il semble avoir été un conseil déjà bien actif, mais dont il ne reste - des avis et actions - que quelques traces bien minces dans les rapports d'activités à aujourd'hui, le CCEE s'est étoffé en personnel administratif (directeur, chargés de mission, de communication et secrétaires), pour devenir une instance au fonctionnement professionnalisé et très structuré.


Composé de membres issus du monde associatif, culturel, éducatif, etc., d'acteurs de terrain, de spécialistes, il constitue une sorte de laboratoire d'idées devant fournir aux conseillers régionaux et, depuis février 1992, aux conseillers généraux, des propositions et des avis afin d'éclairer leurs décisions politiques. En regroupant au sein d'une instance - le CCEE - les représentants des organismes qui interviennent localement sur le cadre de vie, la culture, le sport, le tourisme, la recherche et l'éducation, la volonté du législateur, en 1982, était bien d'affirmer une fois pour toute l'existence de spécificités locales dans les régions d'Outre-Mer et par là même, cesser toute uniformisation stérilisante, d'autant que la promotion des identités régionales est un des soubassements de la décentralisation.

Depuis leur installation, en 1984, les CCEE de chaque région ultramarine ont ainsi pu mener un travail effectif démontrant le rôle important de ce nouveau rouage de la régionalisation et de la décentralisation Outre-Mer dans le débat public, par l'apport de la réflexion de la société civile organisée.

À la vue de ces éléments, il est possible de dire que les instances consultatives semblent se généraliser et traduire, par ce fait, le glissement d'une démocratie représentative (élus représentant le peuple, mais décidant seuls) à « une sorte de démocratie participative » (élus représentant le peuple, décidant après avoir consulté la société civile, via ces instances consultatives).

Au point que des voix, de plus en plus nombreuses, s'élèvent – en France hexagonale comme en Outre-Mer – pour réclamer la formalisation de cette consolidation de la démocratie que constitue la prise en compte des différentes formes d'expression de la société civile.

40 ans plus tard, ces spécificités sont encore très présentes. Et les Conseils Consultatifs continuent de répondre à une nécessité, étant donné les particularités et les dimensions des problèmes qui se posent Outre-Mer :



- L'environnement des Régions d'Outre-Mer (quatre d'entre elles sont de petites îles) est particulièrement fragile. Considérées comme « hot spot » de la biodiversité et territoire pilote en matière de développement durable, l'environnement, sa connaissance, sa protection et sa valorisation sont au cœur du développement de ces territoires. Le CCEE qui regroupe des associations agissant dans ce domaine ne saurait être écarté des débats à venir ;

- Toutes ces régions continuent à avoir un énorme besoin en formation initiale et continue. Ainsi, à La Réunion, en 2020, plus de 223 500 jeunes sont scolarisés et 23 % de la population est en situation d'illettrisme. Les régions d'Outre-Mer auraient tout à perdre d'une remise en cause des CCEE dans leur forme actuelle, qui, plus que jamais, seront, dans ce domaine de l'éducation, force de propositions ;

- La culture de ces régions est très spécifique et, en définitive reconnaître la particularité culturelle des régions d'Outre-Mer, admettre alors la nécessité d'un traitement adapté à leurs questions d'éducation, accepter l'idée de la différence de leur cadre de vie, c'est en quelque sorte faire œuvre d'une démarche moderne, pragmatique et progressiste.

Et si de grands progrès ont été effectués, il reste néanmoins encore beaucoup de grands dossiers à traiter en matière :

- De culture où les bases sont jetées, mais où la conjoncture économique met en péril – en situation de crise, le budget de la Culture est toujours le premier amputé – la poursuite des politiques de développement en ce domaine.

- D'éducation, qu'il s'agisse des contenus et méthodes d'enseignement, des rythmes de travail, du calendrier scolaire (sur lesquels il faudra bien trouver un consensus) ou de lutte contre l'illettrisme, dont le taux stagne à un niveau inacceptable depuis des années. Il faut agir à la base, que ce soit dans l'enseignement initial ou dans l'environnement de cet enseignement avec l'éducation populaire.

- D'environnement où beaucoup reste encore à faire : l'effort d'éducation relative à l'environnement doit être poursuivi et des avancées doivent survenir dans les domaines de la protection des paysages, du foncier, des transports...

- De coopération régionale : la politique mise en œuvre doit être consolidée et se prolonger avec ceux de la mobilité, des déplacements, pas simplement nord-sud, mais aussi sud-sud.


► MISE EN PERSPECTIVE

Il est à noter que ce regard des citoyens sur la société existe déjà. Au niveau du quartier, de la commune, des intercommunalités, des départements, des régions..., les dispositifs locaux de participation citoyenne foisonnent : Conseils de quartier, Conseils citoyens, Comités consultatifs, Conseils de jeunes, Conseils de sages, Conseils de femmes, conseils de développement, Conseils scientifiques et Conseils économiques, sociaux et culturels (des Parc Nationaux), Conseils économiques, sociaux et environnementaux Régionaux, Conseils de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ... D'autres initiatives ont aussi été lancées. Il en va ainsi du Conseil Consultatif Citoyen, lancé par la Région Réunion, à la suite de l'épisode des Gilets Jaunes, en 2019, avec pour finalité de mieux associer les citoyens aux choix et aux orientations de projets régionaux, en toute transparence, par le fait de donner des avis, et même de proposer des référendums locaux si le nombre de signatures acquis le permet, la Région s'engageant à prendre en compte les résultats. Ces instances ont pour finalité de favoriser la citoyenneté et la participation des habitants à la vie de la Cité, aux décisions qui les régissent et sont aussi une véritable ressource d'informations sur le fonctionnement du territoire. Elles sont autant d'expériences qui, dans le cercle dans lequel elles ont opéré, ont été couronnées de succès.

Mais, globalement, demeure une problématique. Celle de la dispersion des expériences intrinsèques de ces instances qui ne permet, dès lors, pas de capitaliser la myriade des expériences du territoire détenues par ces différentes instances consultatives. Et donc, de potentialiser à la dimension du territoire, la somme des informations détenues et susceptibles d'alimenter une réflexion globale.

La capitalisation des données dont disposent les différentes instances consultatives et des réflexions qui en sont issues - à l'échelle d'un territoire comme celui de La Réunion - constitue un formidable potentiel de prise en compte de l'expression de la société civile organisée.

Le principe d'une instance fédérant la réflexion issue de l'ensemble de ces entités - quel que soit le niveau du territoire où elles sont impliquées - en visant l'émergence d'une réflexion globale à l'échelle de notre territoire régional en découle naturellement.



Une dynamique qui, par certains aspects, rappelle le principe du congrès du parlement, mais s'en éloigne par les finalités. Car si la fonction essentielle du Congrès est une fonction de ratification, celle du congrès des instances consultatives doit être une fonction de synthèse et de mise en synergie. En d'autres termes, il s'agirait pour ce congrès, sur la base des apports des différentes instances, de développer une réflexion glocalisante ⁽⁵⁾ développant des stratégies globales sur la base des réalités locales, que ce soit en termes d'analyse des écosystèmes ou en termes de réponses à apporter.

Si les modalités pratiques de la mise en œuvre d'une telle procédure demeurent à définir, le fait d'en acter immédiatement le principe permet la mise en œuvre de la réflexion sur cette thématique, fondamentale pour la prise en compte de la parole citoyenne, formulée de manière structurée, tant dans son principe que dans ses applications pratiques.

Cette réflexion régionale trouve un écho au niveau national dans un rapport rendu par Patrick Bernasconi en réponse à une lettre de mission en date du 25 juin 2021 du Premier ministre, Jean Castex. Une mission relative à la participation citoyenne où il lui était notamment demandé de « ... réfléchir aux scénarios d'évolution institutionnelle permettant à la participation citoyenne de trouver sa place dans les institutions comme méthode d'action publique aussi bien que comme modalité d'action pérenne du gouvernement. »

Rendu en février 2022, il s'intitule « Rétablir la confiance des Français dans la vie démocratique ; 50 propositions pour un tournant délibératif de la démocratie française ». Parmi ses 50 propositions, deux ont particulièrement retenu notre attention dans la mesure où elles offrent le cadre législatif qui permettrait la formalisation de cette proposition de congrès :

Proposition n° 6 : Consacrer un droit à la participation des citoyens aux affaires de l'ensemble des collectivités et non plus des seules communes, en insérant dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) un article qui pourrait prendre la rédaction suivante : « Le droit des habitants d'une collectivité territoriale à être informés des affaires de la collectivité et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale. Il s'exerce sans préjudice des dispositions en vigueur relatives notamment à la publicité des actes des autorités territoriales ainsi qu'à la liberté d'accès aux documents administratifs. »

Proposition n° 7 : Consacrer un principe général d'association du public aux décisions des collectivités et de leurs groupements de plus de 10 000 habitants présentant de forts enjeux socio-économiques ou ayant des impacts significatifs sur la vie des habitants ou le fonctionnement des services publics, en insérant dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) un nouvel article qui pourrait prendre la rédaction suivante : « En dehors des cas régis par des dispositions législatives ou réglementaires, dès lors qu'elles présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur la vie des habitants ou le fonctionnement des services publics dont ils ont la charge, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 10 000 habitants associent le public à la conception ou à l'élaboration des projets de décisions qu'ils envisagent sous la forme d'un débat pluraliste et informé, dans le respect des principes fixés à l'article L. 131-1 du code des relations entre le public et l'administration. »

L'instauration par la loi - ce ne sont pour l'heure que des propositions issues d'un rapport - d'un tel dispositif réglementaire constituerait le berceau qui permettrait ensuite de légitimer les prises de position régionales des instances consultatives afin d'instaurer dans le débat public une représentation réfléchie, formalisée et structurée de la société civile organisée.

RÉFÉRENCES

- 1) <https://www.lecese.fr/decouvrir-cese/historique>
- 2) L'article 59 de la loi n°82-214 du 2 mars 1982 portant statut particulier de la Région Corse donne compétence au Conseil Régional pour « promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la Région ».
- 3) Article 4 de la loi du 31 décembre 1982 précité.
- 4) Expression créée par Charles de Gaulle en 1963. Critiquant ironiquement les comités français qui n'ont aucune efficacité dans les négociations durant la guerre d'Algérie, il invente donc cette dénomination de comité pour stigmatiser ironiquement l'inutilité des commissions
- 5) Globalisation : Processus d'interactions, d'interdépendances et d'articulations entre les échelles locales et mondiales, notamment dans le cadre de la mondialisation. Dans ce contexte précis, entendu comme la mise en perspective de la dimension régionale et de celle de l'hyper proximité (quartier, QPV, etc.)

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Article 4 de la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de La Réunion .
- Article 59 de la loi n°82-214 du 2 mars 1982 portant statut particulier de la Région Corse donne compétence au Conseil Régional pour « promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la Région ».
- 30 ans du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion. 1984-2014, histoire d'un conseil consultatif ultra-marin. Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement de La Réunion. Juillet 2015.
- les CCEE : 30 ans d'existence, de préservation, d'affirmation de l'identité et de la culture des outre-mers, Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Région Martinique. 2015.

THÉMATIQUE 11

LA RÉUNION ET LA RESPONSABILITÉ À L'INTERNATIONAL : À L'ASSAUT DE LA FORTERESSE D'UNE COMPÉTENCE DE L'ÉTAT.

Wilfrid BERTILE





Conseil des Ministres de la Commission de l'océan Indien à Madagascar, le 17 mai 2023. (Séance d'ouverture : les délégations, debout, écoutent l'hymne de la COI).Photo DR.



LA RÉUNION ET LA RESPONSABILITÉ À L'INTERNATIONAL : À L'ASSAUT DE LA FORTERESSE D'UNE COMPÉTENCE DE L'ÉTAT.

Wilfrid Bertile

« Il faut désormais que la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane soient les représentants et les porte-parole naturels de la France et de l'Europe dans la zone Caraïbe. Ce que je dis, naturellement, est valable pour l'océan Indien, pour La Réunion... Ainsi, vous serez demain de véritables acteurs, et non plus de simples cautions de la coopération régionale ».

Jacques Chirac,

[discours de Madiana (Martinique – 11 mars 2000)]

Parler de responsabilité internationale pour La Réunion, simple collectivité territoriale, peut sembler incongru, les relations extérieures étant par essence de la compétence de l'Etat. Cette prérogative étatique confine l'action extérieure de La Réunion à la coopération décentralisée qui lui permet de nouer des relations avec d'autres entités infra-étatiques du monde, mais la marginalise pour ce qui concerne les relations avec des Etats et des organisations internationales, Le discours politique unanime proclame la nécessité pour La Réunion de s'ouvrir au monde, tandis que la France et l'Europe gagneraient à s'appuyer sur leurs outre-mer pour leur rayonnement international. La législation et la réglementation tant nationales qu'internationales permettraient une plus grande responsabilisation de La Réunion en ce domaine mais elle se heurte aux réticences étatiques devant l'arrivée des territoires dans le champ diplomatique.

► CONTEXTE

LA RÉUNION MARGINALISÉE POLITIQUEMENT PAR LE MONOPOLE DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE RELATIONS EXTÉRIEURES.

La situation de La Réunion est paradoxale. Alors qu'elle a le Produit Intérieur Brut le plus important de la Commission de l'océan Indien (COI) composée, outre d'elle-même, des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles, qu'elle est un acteur dynamique de la coopération régionale, elle ne joue qu'un rôle marginal tant sur le plan économique que politique. L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a ainsi souligné «... son influence géopolitique bien en deçà de ses capacités»⁽¹⁾.

La Réunion a fait figure pendant longtemps d'enclave « occidentale » dans la région. Au niveau politique, elle n'occupe qu'une place secondaire dans les organisations régionales de la zone, que la France en soit membre comme de la COI et de l'IORA [Indian Ocean Rim Association -Association des Etats Riverains de l'océan Indien] ou non (COMESA- Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe , SADC(Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe...)). Elle entretient peu de relations politiques directes avec les pays indépendants puisque cela nécessite le feu vert de l'Etat français.

Les causes de cette faible insertion régionale tiennent d'abord au double statut de La Réunion. Au plan national, département-région d'outremer, elle dépend du bon vouloir de l'Etat pour les affaires régaliennes comme les relations extérieures. Au niveau européen, étant une région ultrapériphérique, elle relève de la Commission Européenne, compétente en matière de commerce extérieur et de pêche.

Toutefois, la cause principale de la marginalisation de La Réunion relève principalement à l'attitude de la France et, secondairement, de l'Europe, qui défendent leurs intérêts dans la région où elles occupent une place prépondérante. L'océan Indien occidental est en effet convoité en raison de son importance stratégique, de sa place dans le transit maritime mondial, de sa richesse en ressources agricoles, halieutiques, énergétiques et minières. Afin de maintenir cette prédominance, la France et l'Union européenne ont établi des liens d'amitié et de coopération avec les pays de la zone. L'Union européenne a conclu avec eux des Accords de partenariat Economique (APE) et des accords de pêche. Elle participe à l'aide publique au développement par le biais du FED (Fonds européen de développement), devenu NDCI [Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument

(Instrument européen pour le Voisinage, le Développement et la Coopération Internationale)]. L'Etat français mène lui-aussi dans la zone une importante politique d'influence étant à la fois bailleur de fonds [par le biais de l'Agence Française de Développement (AFD)], interlocuteur privilégié des Etats et force militaire.

La Réunion dispose d'un fort potentiel de coopération. Coordonnées par la Préfecture, la plupart des administrations de l'Etat mènent une action internationale à partir de La Réunion. D'autres acteurs aux objectifs disparates font de même. C'est le cas de la société civile (chambres consulaires, centres de recherches, divers organismes, associations et individus...).

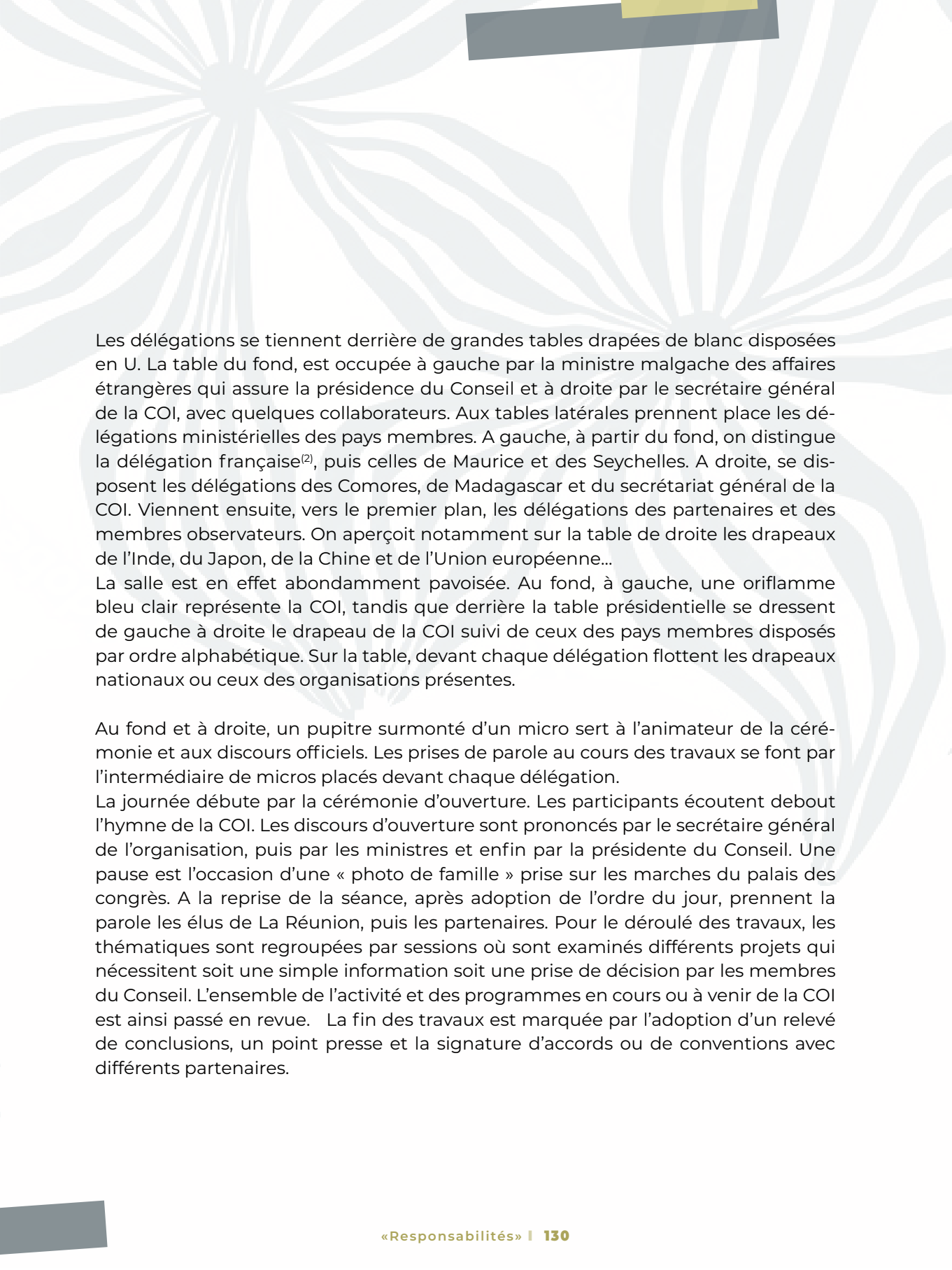
Acteurs majeurs, les collectivités locales de La Réunion agissent à l'international par la coopération décentralisée, tant en vertu du droit commun des collectivités locales françaises comme la loi de 1992... que de dispositions spécifiques aux Outre-mer comme la Loi d'orientation pour l'Outre-mer de 2000 ou la « loi Letchimy » de 2016... Cette action est fortement soutenue par l'Union européenne, qui a fait de la Région l'autorité de gestion de ses programmes de coopération territoriale (Interreg). Depuis 2001, trois programmations ont permis de mobiliser plus de 127 millions d'euros de financement en soutien à 373 projets selon les services de la Région. Le Département, les communes et les intercommunalités s'engagent aussi dans la coopération décentralisée.

Ces acteurs variés agissent dans un large éventail de secteurs, dans un grand nombre de pays de la zone et sous des formes diverses [relations entre villes (Le Port et Durban...); participation à des réseaux internationaux (Cités Unies France...); projets bilatéraux; action de solidarité lors de catastrophes naturelles...]. Si cette dispersion peut nuire à la lisibilité et à l'efficacité des actions menées, elle présente l'avantage d'impliquer de nombreux acteurs.

► DESCRIPTION

LE DÉCORUM ET LE DÉROULÉ D'UNE RENCONTRE INTERNATIONALE À LAQUELLE PARTICIPENT DES ÉLUS DE LA RÉUNION

La photographie représente la cérémonie d'ouverture du conseil des ministres de la COI qui s'est tenu le 17 mai 2023 à proximité d'Antananarivo (Madagascar) dans le palais des Congrès construit par les Chinois. Le décor est classique : une vaste salle à l'épaisse moquette, aux larges baies vitrées, décorée au centre pour l'occasion d'un massif floral, comportant aux murs des écrans permettant de suivre à distance les travaux par visioconférence ou de projeter des documents.



Les délégations se tiennent derrière de grandes tables drapées de blanc disposées en U. La table du fond, est occupée à gauche par la ministre malgache des affaires étrangères qui assure la présidence du Conseil et à droite par le secrétaire général de la COI, avec quelques collaborateurs. Aux tables latérales prennent place les délégations ministérielles des pays membres. A gauche, à partir du fond, on distingue la délégation française⁽²⁾, puis celles de Maurice et des Seychelles. A droite, se disposent les délégations des Comores, de Madagascar et du secrétariat général de la COI. Viennent ensuite, vers le premier plan, les délégations des partenaires et des membres observateurs. On aperçoit notamment sur la table de droite les drapeaux de l'Inde, du Japon, de la Chine et de l'Union européenne...

La salle est en effet abondamment pavoisée. Au fond, à gauche, une oriflamme bleu clair représente la COI, tandis que derrière la table présidentielle se dressent de gauche à droite le drapeau de la COI suivi de ceux des pays membres disposés par ordre alphabétique. Sur la table, devant chaque délégation flottent les drapeaux nationaux ou ceux des organisations présentes.

Au fond et à droite, un pupitre surmonté d'un micro sert à l'animateur de la cérémonie et aux discours officiels. Les prises de parole au cours des travaux se font par l'intermédiaire de micros placés devant chaque délégation.

La journée débute par la cérémonie d'ouverture. Les participants écoutent debout l'hymne de la COI. Les discours d'ouverture sont prononcés par le secrétaire général de l'organisation, puis par les ministres et enfin par la présidente du Conseil. Une pause est l'occasion d'une « photo de famille » prise sur les marches du palais des congrès. A la reprise de la séance, après adoption de l'ordre du jour, prennent la parole les élus de La Réunion, puis les partenaires. Pour le déroulé des travaux, les thématiques sont regroupées par sessions où sont examinés différents projets qui nécessitent soit une simple information soit une prise de décision par les membres du Conseil. L'ensemble de l'activité et des programmes en cours ou à venir de la COI est ainsi passé en revue. La fin des travaux est marquée par l'adoption d'un relevé de conclusions, un point presse et la signature d'accords ou de conventions avec différents partenaires.

► INTERPRÉTATION

PRÉDOMINANCE DE L'ÉTAT ET MARGINALISATION DE LA RÉUNION AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

La France est membre à part entière de la COI depuis 1986 et de l'IOA depuis 2020. Faisant partie de la délégation française siégeant au sein de ces organisations, La Réunion n'y participe pas, en tant que telle, alors que la France est en membre « au titre de La Réunion »⁽³⁾. La place faite aux représentants du département et de la région aux conseils de la COI est marginale et mal stabilisée. Non seulement ils ne sont pas associés à l'élaboration des positions françaises arrêtées par le Quai d'Orsay, mais la plupart du temps ils n'en sont même pas préalablement informés et les découvrent en séance. A eux de veiller dans leurs interventions à ne pas apporter de notes discordantes, la France devant à l'extérieur parler d'une seule voix. Selon les conseils, les élus ne sont pas toujours invités aux éventuelles séances à huis clos où sont débattues les questions politiques, ou à être présents sur la « photo de famille » cependant leur temps de parole sert souvent de variable d'ajustement au dépassement du temps imparti par les discours officiels. Non seulement les élus réunionnais ne sont pas destinataires du dossier préparé par le Quai d'Orsay pour l'événement contenant de nombreuses informations et des « éléments de langage », mais le ministre français profite de sa présence au Conseil de la COI pour avoir des entretiens bilatéraux avec les autres ministres, sans leur présence et sans même les en informer. Le rôle des élus se limite en définitive à celui de figurants ou de caution ainsi que le déplorait Jacques Chirac. C'est un signal négatif envoyé aux Etats membres qui, ce voyant, ne considèrent La Réunion que comme un bailleur de fonds et de savoir-faire, mais non comme un partenaire en coopération à part entière.

Pour autant, La Réunion ne ménage pas ses efforts pour la réussite de la Commission de l'océan Indien. Outre au Conseil des Ministres, elle participe aux travaux des officiers permanents de liaison (OPL), hauts fonctionnaires désignés par chacun des pays, qui préparent les décisions du conseil des ministres et en assurent le suivi de la mise en œuvre par le Secrétaire général. Elle est partie prenante du financement de plusieurs de ses programmes (surveillance des pêches, énergies renouvelables, gestion et prévention des risques naturels, sécurité alimentaire, recherche agronomique...) et elle met à la disposition de cette organisation régionale un chargé de mission et des volontaires de solidarité internationale (VSI).

Le député René Chabot chargé d'une mission d'information sur la COI en 1996 avait proposé que la délégation française aux Conseils de la COI fût menée par un élu de La Réunion. Originellement, le chef de la délégation devait être le préfet assisté d'élus de l'île. En réalité, la délégation aux conseils de la COI est conduite soit par un membre du gouvernement français, soit par l'ambassadeur délégué à la coopération régionale, soit, mais très rarement, par le président du conseil régional. Que le chef de la délégation soit un ministre peut aller de soi. Mais en son absence, c'est effectivement un élu de La Réunion qui devrait remplir ce rôle. C'était la position de Jacques Chirac qui estimait avec raison qu'aucun fonctionnaire n'avait la légitimité d'un représentant du peuple.


Plus globalement, il serait judicieux pour l'Etat de confier des responsabilités aux élus réunionnais, dans le respect des engagements internationaux et européens de la France. Non pas parce qu'ils veulent jouer aux « diplomates en culottes courtes », mais parce que dans les enceintes internationales leur présence proactive montrerait que la France est à La Réunion par la volonté de la population, et non par quelque raté de la décolonisation, et qu'elle-même les juge dignes de la représenter.

► MISE EN PERSPECTIVE

UNE DIPLOMATIE TERRITORIALE RÉUNIONNAISE EST POURTANT NÉCESSAIRE POUR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA STRATÉGIE DE LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPÉENNE EN INDOPACIFIQUE.

Les lois et règlements permettent déjà de donner plus de responsabilités à La Réunion à l'international pour la prise en compte de ses intérêts qui sont aussi des intérêts nationaux et communautaires, mais qui pèsent peu face aux enjeux de la zone du point de vue de Paris et de Bruxelles. Les outre-mer peuvent en effet « mener une coopération internationale dans le cadre de la coopération décentralisée avec leurs homologues, être associés à l'action extérieure de l'Etat, assurer la représentation de l'Etat ou développer une action extérieure sous son contrôle, participer comme observateur dans des organisations internationales, voire obtenir un statut de membre associé sans être partie contractante à l'acte constitutif et très exceptionnellement devenir membres d'organisations internationales » (DORMOY,2019)

Il conviendrait donc de mettre en œuvre le droit des Outre-mer en tenant compte de leurs spécificités. Un axe essentiel du développement de La Réunion est l'ouverture au monde et, d'abord, aux pays de son environnement géographique, par le



co-développement, c'est-à-dire un développement mutuellement profitable, une nécessité pour aider les peuples frères de la zone à se développer, pour maîtriser les mouvements migratoires et pour réduire les circuits d'approvisionnement de l'île, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et donc le réchauffement climatique. Il suppose la construction d'espaces intégrés avec l'aide de l'Union européenne en vertu de sa politique de grand voisinage de 2004, soit un espace de la COI et un espace swahili dans le canal de Mozambique.

Afin d'élargir ses horizons, La Réunion tisse des liens avec ses pays de peuplement (Afrique du Sud, Inde, Chine) qui sont aussi de grands pays émergents. S'appuyer sur les nombreux Réunionnais qui en sont originaires afin de développer les relations économiques et humaines entre notre île et ces pays très courtisés est un avantage comparatif pour La Réunion.

Cette possibilité de relations privilégiées avec ces puissances constitue aussi d'un atout pour la France et l'Europe qui ont placé l'Indopacifique au cœur de leur stratégie internationale. Cet espace unit dans son acception la plus large l'océan Indien à l'Asie-Pacifique. Nouveau « cœur du monde », il regroupe 60% de la population et 40% de la richesse mondiale. La Chine y affirme une volonté hégémonique que les Etats-Unis veulent contenir, ce qui crée des tensions. La France s'y considère comme puissance riveraine grâce à ses Outre-mer de l'océan Indien et du Pacifique peuplés de 1,6 million d'habitants, et disposant d'une zone économique exclusive vaste de 9 millions de kilomètres carrés, la deuxième du Monde. Elle se veut puissance d'équilibre et de propositions, refusant toute confrontation avec la Chine mais prônant la démocratie, le respect des droits humains et du droit international. Elle n'y a toutefois pas les moyens d'agir seule et doit s'appuyer sur l'Union européenne et ses outre-mer. C'est ce qui ressort des déclarations du président de la République, Emmanuel Macron, le 23 octobre 2018 à La Réunion et de plusieurs rapports parlementaires.

Dans cet esprit, les politiques de la France et de l'Union européenne à partir des Outre-mer devraient faire l'objet d'une co-construction par l'Etat, l'Union européenne et les Outre-mer concernés. Faisant des Outre-mer les relais naturels de ces politiques, le ministère français chargé de la coopération et la Commission Européenne gagneraient à avoir des représentations à La Réunion pour coordonner leur action dans l'espace régional à l'image de ce que fait déjà l'AFD. Faut-il aller vers l'élaboration d'une personnalité internationale pour les Outre-mer ? Ce serait l'aboutissement des évolutions législatives constatées et ce serait possible en vertu des articles 73 de la Constitution et de l'article 349 du TFUE. Cela concernerait les modalités de participation aux organisations internationales, la conclusion d'accords de coopération avec des pays tiers indépendants en liaison avec l'Etat et une association des Outre-mer aux zones de libre-échange voisines avec l'accord de l'Union européenne.

► CONCLUSION

La Réunion mène à l'international une intense politique de coopération décentralisée. Mais elle y est quasiment invisible en raison de l'attitude de l'Etat et de l'Union européenne qui continuent d'y mener des politiques centralisées sinon impérialistes. Le droit européen, national ou local permet de lui donner plus de responsabilités mais ce sont les pratiques et la mise en œuvre qui sont malaisées. Seule une volonté politique forte peut nourrir une diplomatie territoriale en symbiose avec celles de l'Etat et de l'Union européenne tout en étant un acteur à part entière sur certains sujets. Ce serait une bonne façon de réconcilier l'histoire responsable du statut français et européen des Outre-mer et la géographie qui les ont localisés la Caraïbe, l'océan Indien ou l'océan Pacifique.

RÉFÉRENCES

- 1/ Examens territoriaux de l'OCDE. La Réunion, France, 2004.
- 2/ Composée de Chrysoula Zacharopoulou, secrétaire d'Etat chargée du développement et de la francophonie, cheffe de la délégation, d'Adèle Odon et de Wilfrid Bertile représentant respectivement le président du conseil départemental et la présidente du conseil régional de La Réunion.
- 3/ Ainsi, le protocole d'adhésion de la France à la COI signé le 10 janvier 1986 précise que c'est pour « permettre à son département et à sa région de La Réunion de participer à la coopération régionale réalisée au sein de la COI ». Il en est de même pour ce qui concerne l'IOA.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Bertile (Wilfrid), Canabady-Moutien (Gilbert), Couapel (Gilles), Goulamaly (Abdéli), Mainix (Yvan), Mandroux (François), Millot (Bruno) : « L'insertion de La Réunion dans son environnement régional », Océan Editions, Saint-André de La Réunion, 2010
- Blanc (Didier), Dupont-Lassalle (Julie) : « L'Union européenne, modèle de puissance ou puissance modèle dans l'océan Indien ? », Editions Clément Juglar, Paris, 2018
- Didier (Laurent) : « L'internationalisation des régions françaises : une comparaison entre les régions d'Outre-mer et métropolitaines » in Carnets de Recherches de l'océan Indien, n° 9, Université de La Réunion, Saint-Denis, 2022
- Dormoy (Daniel) : « Le droit de participation aux organisations internationales régionales de l'océan Indien : quelles perspectives pour la participation de La Réunion ? » in Carnets de Recherches de l'océan Indien, n° 4, Université de La Réunion, Saint-Denis, 2019, pp. 98-121
- Faberon (Jean-Yves), Ziller (Jacques) : « Les outre-mer entre décentralisation, intégration européenne et mondialisation », Revue française d'administration publique, n° 101, ENA, Paris, janvier-mars 2002.

THÉMATIQUE 12

LA RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION (RDI) À LA RÉUNION : DU RETARD STRUCTUREL AU DÉFI RELEVÉ.

Gilles LAJOIE



Cyroi
et Pôle de protection des plantes © R. Solesse, Cirad



Pôle de protection des plantes
© R. Solesse, Cirad.



LA RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION (RDI) À LA RÉUNION : DU RETARD STRUCTUREL AU DÉFI RELEVÉ.

Gilles LAJOIE

▶ CONTEXTE

La histoire courte mais déjà longue de l'écosystème recherche-développement-innovation (RDI) illustre à merveille la trajectoire ascendante de La Réunion à bien des égards. Connaissant des retards structurels importants dans les domaines essentiels de la vie d'une nation (économie, éducation, santé...), le territoire a su rattraper nombre de ses retards. Pour autant, dans le champ RDI et malgré des réussites certaines, un écart important avec la métropole demeure dont la réduction constitue un défi à relever dans les prochaines décennies pour connaître un développement soutenable et inclusif au profit de l'ensemble de la population réunionnaise. En responsabilité dans nombre de domaines de la vie du territoire, conformément aux dernières dispositions d'une décentralisation débutée il y a maintenant 40 ans, la Région Réunion l'a bien compris qui affirme dans ses orientations budgétaires 2023 que « dans un territoire, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont à considérer comme un investissement à long terme dans le développement humain et le développement économique du territoire ».

LA FIGURE DES PIONNIERS ISOLÉS DANS LE CHAMP DE LA RDI

Ce serait évidemment faire offense à La Réunion que d'affirmer que la recherche et l'innovation, moteurs du développement économique et social, furent absents de son histoire. Au XIX^{ème} siècle, on pense évidemment à Edmond Albius, né esclave en 1829 à Sainte-Suzanne et qui est l'archétype de l'innovateur puisqu'il découvrit la méthode de fécondation manuelle des fleurs de l'orchidée vanillier avant même les botanistes du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Malgré sa courte existence, la





figure d'Angèle Mac-Auliffe née à Hell-Bourg en 1877 a également marqué les esprits puisqu'elle fut la créatrice des broderies de Cilaos en un temps où cette production était particulièrement recherchée. Au XX^{ème} siècle, la figure d'Émile Hugot né en 1904 à Saint-Denis demeure essentielle dans l'histoire de La Réunion du fait de ses découvertes scientifiques et technologiques importantes dans le domaine de la culture et de la transformation de la canne à sucre. Et on ne saurait oublier celle de Thérésien Cadet né au Tévelave en 1937, agrégé de Sciences naturelles qui assure dès 1962 le démarrage de l'enseignement scientifique universitaire à La Réunion avant de devenir Professeur des universités. Il fut enfin et surtout ce grand botaniste qui légua à son territoire une masse de connaissances considérables sur le fonctionnement des milieux naturels ainsi qu'un herbier riche de 7000 échantillons que la science exploite aujourd'hui avec les technologies les plus avancées ! Enfin, face aux défis que La Réunion a dû relever tout au long de son histoire, nombre de Réunionnaises et de Réunionnais ont été en quelque sorte des innovateurs du quotidien.

UN RETARD STRUCTUREL ET LES PREMIERS SIGNES DE LA STRUCTURATION DU CHAMP RDI

Dans le champ de l'éducation, terreau de la RDI, un exemple illustre parfaitement l'ampleur de la transformation qu'a connu La Réunion, passant de quelques pionniers à des générations d'innovateurs et de chercheurs. En 1967 est créé le Centre Universitaire de La Réunion comptant trois facultés (Lettres, Droit, Sciences). Ce dernier devient une Université de plein exercice forte de 4000 étudiants en 1982 ; elle en compte aujourd'hui 19 000 sur un total d'environ 25 000 étudiants à La Réunion ! Un autre chiffre : entre 1965 et 2023, alors que le nombre de Réunionnais a été multiplié par 2,4, celui des reçus au baccalauréat est passé de 133 à 10 701, soit 80 fois plus ! Ces transformations profondes dans les champs de l'éducation et de la formation ont-elles été de même ampleur dans le champ de la RDI ? En réalité, loin s'en faut pour des raisons qui méritent d'être soulignées. Dans le champ de la RDI proprement dit, un rattrapage commence à s'affirmer mais tardivement, au tournant des années 2000 quand débute le déclin de l'ancien modèle réunionnais. de croissance. Celui-ci reposait depuis les années 60-70 sur le développement de l'import-substitution accompagné d'une consommation particulièrement dynamique du fait de la transition démographique et du nombre de consommateurs toujours croissant. Accompagné par ailleurs d'une commande publique soutenue, ce modèle s'essouffle et contraint le territoire à identifier de nouveaux relais de croissance fondés sur ce que l'on appellera bientôt l'économie de la connaissance.




Pour autant, pour la seule année 2010, les dépenses liées à la RDI ne représentent que 0,58% du PIB de l'île, soit quatre fois moins qu'au niveau national. Ce retard structurel du champ RDI réunionnais s'explique en premier lieu par une politique nationale priorisant un nécessaire rattrapage social, le PIB par habitant progressant de 10 points entre 2000 et 2010 mais ne représentant alors que 60% du PIB moyen national. En second lieu, le tissu économique réunionnais composé majoritairement de très petites entreprises n'a pas favorisé l'investissement dans la RDI, celle-ci étant traditionnellement plus forte dans les moyennes et grandes entreprises. Enfin et surtout, ce que l'on appelle aujourd'hui « l'écosystème RDI » demeure encore jeune et peu mature en 2010 au regard des équivalents métropolitains. La Réunion s'est certes dotée d'une Technopole en 1994 mais un quart de siècle après la première création technopolitaine de Sophia-Antipolis à Nice en 1969. Pour autant, la Technopole de La Réunion diffuse rapidement la culture de l'innovation à La Réunion en encourageant la collaboration entre les entreprises, les chercheurs des grands organismes et l'université afin de stimuler la croissance économique.

Autre preuve du volontarisme dans le champ RDI au tournant des années 2000, La Réunion voit la création de plusieurs structures qui vont diffuser la culture de l'innovation. Une Agence de développement est créée en 1999 et en 2007, l'Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation de La Réunion devient Nexa, « accélérateur de projets. » En 2005, la création du pôle de compétitivité Qualitropic consacre l'importance du champ agroalimentaire et de l'agriculture sur notre territoire. En 2009, c'est un autre champ de spécialisation qui est à l'honneur avec la labellisation nationale du Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical porté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion.

D'autres créations vont marquer durablement l'écosystème RDI dans ces années-là, à commencer par celle du CYROI créé en 2004 et dont le bâtiment principal est livré en 2007 pour un démarrage effectif en juin 2008 (photo). Avec la création du CHU en 2012 et l'arrivée de l'Inserm en 2015, c'est toute la recherche en santé qui va connaître alors une accélération sans précédent sur le territoire. Enfin dans le champ de l'économie stricto sensu, les entreprises investissent largement dans l'innovation en organisation dans ces mêmes années. Entre 2008 et 2010, 53% des entreprises de 10 à 250 salariés ont innové, ce qui place La Réunion à un niveau d'innovation comparable à celui de la France métropolitaine.

Au final, La Réunion compte déjà 1200 emplois dans la RDI en 2010 (chercheurs ou enseignants-chercheurs, techniciens, ingénieurs). Si ce chiffre traduit bien le début du rattrapage, il ne représente alors que 0,43% de l'emploi public et privé du territoire, proportion très éloignée de la moyenne nationale (2,5%) avec de surcroît une concentration marquée dans le secteur public, l'industrie ne représentant qu'un quart des emplois du champ RDI en 2010.



▶ ANALYSE

LA TRAJECTOIRE ASCENDANTE DE L'ÉCOSYSTÈME RDI À LA RÉUNION ET L'ÉTAT DES LIEUX ACTUEL.

Dès 2009, les Assises de l'Innovation sont organisées qui font le bilan des évolutions récentes. Celles-ci s'affirment et portent leurs fruits dans le contexte de la stratégie « Europe 2020 » et de la spécialisation intelligente « S3 » imposée par l'Union Européenne dès la programmation 2014-2020 des fonds européens. La Réunion concentre alors ses efforts sur des domaines d'excellence différenciants censés lui procurer des avantages compétitifs : la bioéconomie tropicale, l'e-co-tourisme expérientiel et l'agilité territoriale qui vise l'objectif suivant : innover pour renforcer la résilience de La Réunion face aux défis énergétiques, sanitaires et sociaux, en misant sur le numérique et l'économie collaborative.

Pour les programmes européens actuels (2021-2027), cette stratégie de concentration thématique des fonds européen évolue de S3 en S5 car elle doit affirmer son caractère Social tout en demeurant Soutenable pour le territoire. Neuf feuilles de routes thématiques sont rédigées et réparties en trois Domaines d'Intérêt Majeurs (DIM), à savoir :

- Adaptation des îles face aux changements globaux
 - o Écosystèmes terrestres
 - o Économie bleue
 - o Risques naturels
- Transformations écologiques des systèmes insulaires
 - o Systèmes énergétiques en zone interconnectée
 - o Aménagement et bâti tropical
 - o Économie verte
 - o Numérique / digital
- Empouvoirement des populations india-océaniques
 - o Santé
 - o Sociétés inclusives

Pour porter la S5, une nouvelle Agence d'innovation de La Réunion est créée en 2023 qui a pour but d'organiser et de mettre en œuvre des actions dans les domaines de l'innovation et de la recherche et de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de cette stratégie territoriale. Dans le même temps, la Collectivité régionale en charge de stratégies territoriales essentielles dans le champ RDI se dote de nouvelles directions de la recherche/enseignement supérieur et de l'innovation.

Enfin, durant la décennie 2010-2020, les acteurs majeurs du champ RDI se sont graduellement renforcés et la culture de l'innovation s'est largement diffusée dans les entreprises dont la structuration en filières a produit des résultats très encourageants, à l'exemple de la filière numérique qui rassemble l'ensemble des professionnels autour de Digital Réunion.

En partenariat avec l'université de La Réunion, les grands organismes de recherche (CIRAD, IRD, CNRS, Inserm, Brgm, Ifremer) ont également affirmé leur présence sur le territoire en intégrant notamment des unités mixtes de recherche ou encore l'Observatoire des Sciences de l'Univers de La Réunion. Développant leur propre stratégie, ces grands organismes de recherche ont renforcé leur ancrage territorial à l'exemple du CIRAD dont la deuxième implantation nationale se situe à La Réunion avec près de 200 emplois locaux, 200 partenaires accueillis, une centaine de doctorants encadrés et 255 projets de recherche finalisés sur la période 2015-2022. Sur la même période, l'Université de La Réunion a également affirmé sa présence dans le champ RDI avec 22 laboratoires, 3 fédérations de recherche (OMNCG,- Observatoire des milieux naturels et des changements globaux- BINST, OSOI) deux écoles doctorales accueillant 40 soutenances de thèse par an et cinq plateaux techniques remarquables.

Les structures de soutien à la RDI déjà citées se sont renforcées (Qualitropic, Cirbat, Cyroi...) à l'image de la Technopole de La Réunion dont l'incubateur régional d'entreprises innovantes a fonctionné à plein régime en finançant 129 projets de startup ! Pour l'ensemble de ces acteurs, le soutien de l'Europe, de l'État et de la Région Réunion à l'occasion des POE - Programmes Opérationnels Européens et des CPER - Contrats de Projets État Région .

Ces quelques exemples ne sauraient résumer l'ampleur du décollage qu'a connu La Réunion en matière de RDI en quelques années seulement. Certes, des écarts demeurent avec des écosystèmes plus anciens comportant davantage de grandes entreprises et de grandes universités de recherche comme en Île-de-France, Rhône-Alpes Auvergne ou Occitanie. Pour autant, dans le contexte du déploiement de l'économie de la connaissance qui caractérise le XXI^{ème} siècle, La Réunion bénéficie d'avantages concurrentiels indéniables. Elle est au carrefour des continents africain et asiatique tout en étant une région européenne dont elle affiche les normes sanitaires et réglementaires mais en bénéficiant d'un cadre de vie que beaucoup lui envient. Elle est en avance sur nombre de régions s'agissant de sa transition énergétique avec un mix énergétique qui fait figure de modèle. Enfin, hot spot de la biodiversité mondiale, son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO la font rayonner dans le monde entier depuis 2010 et les startups qui valorisent économiquement cette biodiversité se multiplient. Pour conclure, la trajectoire de La Réunion depuis quelques années est unique dans le champ de la RDI : il faut le savoir et le faire savoir afin que les investisseurs d'ici et d'ailleurs misent sur la nouvelle économie qui sera pourvoyeuse des emplois de demain. A cette condition, gageons que l'écart avec la métropole sera comblé dans quelques années seulement !

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- IEDOM, *L'innovation et la recherche et développement dans les Outre-mer. Études thématiques n°597*, janvier 2020
- IEDOM, *La R&D à La Réunion, un poids modeste mais en plein essor. Note expresse n°193*, mars 2013
- INSEE, *Les défis économiques, sociaux et environnementaux du XXI^{ème} siècle à La Réunion. Insee Analyses Réunion n°66*, décembre 2021
- NEXA, *Annuaire de la Recherche, Développement et Innovation de La Réunion. 223 pages. 2019. www.nexa.re*
- Prosper EVE, *Histoire abrégée de l'enseignement à La Réunion, St-André, Graphica, CCEE, Région Réunion, 1990*
- STRATOM. *Diagnostic territorial de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. MESRI, 69 pages, juillet 2022*

Sitographies

- 1 <https://www.technopole-reunion.com/>
- <http://www.nexa.re/accueil/>
- <https://www.qualitropic.fr/>
- <https://cirbat.re/le-cirbat/>
- S3 pour Smart Specialization Strategy
- <http://www.innovonslareunion.com/decouvrir-linnovation/le-territoire/>
- <https://digitalreunion.com/>
- <https://www.osureunion.fr/>

THÉMATIQUE 13

FAUT-IL UN NUMÉRIQUE ENCORE PLUS RESPONSABLE POUR LA RÉUNION ?

Daniel MEMBRIVES





« Par satellite au milieu de la Plaine des Sables »
Source Protel - 1997

FAUT-IL UN NUMÉRIQUE ENCORE PLUS RESPONSABLE POUR LA RÉUNION ?

Daniel MEMBRIVES

▶ CONTEXTE

UNE SACRÉE MISE EN SCÈNE

*D*ire que les communications, et même les communications électroniques, étaient difficiles depuis et vers une île comme La Réunion, c'est enfoncer une porte ouverte ! C'est l'immobilisme des opérateurs privés pratiquant des tarifs prohibitifs qui a motivé la Région Réunion à confier à la SEM PROTEL la réalisation du projet de Téléport Réunion, qui s'est vu attribuer la licence expérimentale d'opérateur de réseau LEX8 en juin 1997.

▶ ANALYSE & INTERPRÉTATION

CE NE FÛT (SERA) PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE ! TENTER L'EXPÉRIENCE

Le projet de Téléport Réunion a bien été annoncé comme expérimental pour démontrer la faisabilité technique et financière d'une solution s'affranchissant de celle proposée par l'opérateur historique.

FAIRE LA PREUVE DU CONCEPT

Le montage au moyen d'un investissement d'amorçage somme toute réduit – 3 millions de francs environ en 1997 – a permis de démontrer que les solutions privées pouvaient être améliorées pour proposer un service d'un meilleur rapport qualité/prix aux utilisateurs (prix inférieur de 25 à 30 % avant de vendre Téléport Réunion au secteur privé en 1999)

UNE RÉVOLUTION INTERNET QUI DATE À LA RÉUNION DEPUIS PLUS DE 25 ANS

Lancé au début des années 80, le Minitel aura été (certes moins qu'en France hexagonale) l'ancêtre du réseau Internet à l'échelle réunionnaise. Il a marqué l'industrie des communications électroniques et la société dans sa sensibilisation au numérique, jusqu'à ce qu'il soit supplanté par l'Internet.

Les Réunionnais ont découvert la connexion Internet pour les particuliers le 1er mai 1996, avec le lancement de REnet Guetali, le premier fournisseur d'accès Internet – FAI, suivi rapidement par deux autres (Runnet, Océanes).

Entre temps les technologies fixes et mobiles sont passées du modem 56k à l'ADSL pour arriver pratiquement à la Fibre pour tous.

Des offres basées sur des technologies hertziennes (WIMAX) non couronnées de succès ont aussi été proposées au début des années 2000.

Depuis l'avènement de la technologie des données mobiles 2G pour arriver en 2023 à la 5G, 4 opérateurs se partagent ce marché ouvert et concurrentiel.

Ces technologies fixes et mobiles sont certes en constante évolution mais ne risquent-elles pas de contribuer à creuser la fracture numérique, par manque de formation ou par des coûts élevés ?

LE RÔLE DE LA RÉGION RÉUNION

L'amélioration de la situation numérique n'a été possible et sensible que lorsque la Région Réunion a pris ses responsabilités pour que l'île dispose d'infrastructures et de services performants.

Et elle l'a fait selon 3 axes :

1 – Les liaisons internationales

Les tarifs et la qualité de service sont directement impactés par la connectivité sous-marine. Alors, après les études préalables à l'arrivée des câbles sous-marins en 1998 et 1999, le contentieux contre l'opérateur historique en 2003, la Région a subventionné aux côtés de l'État les capacités en 2007 et a maintenu ses actions avec la menace de construction d'un câble public vers Madagascar en 2009 ainsi qu'un projet de « serveur de cache » local en 2012.

En l'an 2000 on observait une situation sans véritable haut débit basée sur 1 seul câble sous-marin (SAT3/WASC/SAFE - sensible aux coupures) avec un seul opérateur vendant très cher de la capacité sous-marine. Depuis 2022 grâce à 4 câbles sous-marins on observe une forte redondance (encore sensible aux coupures car les opérateurs ne mobilisent pas tous des « voies de secours »). Ces câbles sont opérés par divers consortiums qui vendent de la capacité sous-marine à un tarif très abordable qui a permis de généraliser le très haut débit.

2 – Les liaisons régionales

Avant 2002, seulement 11 communes sur 24 disposent partiellement du « haut débit » à un coût élevé avec seulement de la concurrence sur une partie de 3 communes ; ailleurs c'est le monopole d'un opérateur.

Depuis, 99% des locaux sont éligibles au haut débit (toutes les communes) et sont desservis par 8 fournisseurs d'accès à Internet – FAI – de plus ou moins grande importance.

L'intervention publique visait à pallier les carences des déploiements privés qui n'équipent que les zones rentables avec comme objectif de garantir la fibre à 100% des Réunionnais.

En passant par une structure dédiée (Réunion THD) en 2018 pour la construction à partir de 2021 d'un réseau partout où les opérateurs étaient absents et en le commercialisant aux FAI une couverture FttH (Fiber to the Home) exceptionnelle de 92% a été atteinte fin 2022 (moyenne nationale à 77 %), positionnant La Réunion comme le 15^{ème} département le mieux couvert et la 2^{ème} région française derrière l'Île de France.

3 – Les usages et les services

Après avoir aidé à la mise en place d'infrastructures performantes, l'étape logique complémentaire a consisté à faciliter le déploiement des usages et des services.

La dotation des lycéens en matériel et logiciel (projet actuel Numérisak) a étendu leurs possibilités en réduisant l'inégalité sociale liée à l'équipement.

Les PME, les associations et les professions libérales sont aidées depuis plusieurs années dans leur transformation numérique (dispositif chèque devenu Kap numérique). De nombreux autres projets numériques publics ou privés ont aussi bénéficié d'aides européennes via le dispositif FEDER.

Les utilisateurs finaux les moins à l'aise avec le numérique ont aussi été accompagnés par le « Pass numérique » de la Région Réunion ainsi que par d'autres dispositifs (Pôle emploi, GIE Vieillessement Actif...).

Dans son rôle de catalyseur la Région Réunion a animé le Comité de filière numérique – CFN – en réunissant les principaux acteurs locaux, les organisations publiques, les représentations patronales, et les entreprises participant au développement de la filière sur le territoire. Les travaux du CFN inscrits comme Contrat de filière dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ont conduit à la signature du Pacte Numérique le 6 novembre 2020

AVEC D'AUTRES ACTEURS

Il a été rapidement admis qu'il y avait besoin d'accompagner les personnes éloignées du numérique au moyen de dispositifs publics ou aidés tournés vers le citoyen comme les Cybercases de la Région, les Cyberbases du Département du début des années 2000 pour arriver en 2023 avec l'aide du plan France Relance aux 26 structures labélisées France services¹ en passant par les 70 Conseillers numériques² (CN) et les 600 Aidants Connect³ (AC), sans compter les structures hors labels.

De nombreux acteurs accompagnent au quotidien, à leurs échelles respectives, les Réunionnais dans l'utilisation des outils numériques ; ils composent une véritable galaxie de structures d'inclusion publiques, privées et associatives.

LA SITUATION MALGRÉ TOUS CES EFFORTS

Au-delà du citoyen utilisateur au quotidien, dans le secteur florissant de l'industrie du numérique les entreprises ont du mal à recruter à cause d'un déficit d'image : très masculin, très technique, parcours long de formation, métier non valorisé... avec des diplômés formés localement qui ne rencontrent pas le succès attendu et préfèrent partir à l'étranger.

Et pourtant c'est bien dans cette filière que de la valeur est créée, et immatérielle qu'elle s'exporte facilement par ces câbles reliant La Réunion au reste du Monde et pouvant améliorer une balance commerciale très déficitaire.

Même si lancé en novembre 2022, l'agent conversationnel ChatGPT basé sur l'IA – Intelligence Artificielle - est déjà utilisé par un grand nombre à La Réunion, l'illectronisme, ou illettrisme numérique, touche 30 % des personnes de 15 ans ou plus, elles n'utilisent pas Internet ou ont des difficultés avec le numérique (INSEE - 22 juin 2023 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7636058>)

Devant ce constat, la lutte contre l'exclusion numérique est un enjeu majeur pour la société réunionnaise. Nous observons encore trop d'exclus de ces avancées technologiques, principalement en raison d'un manque d'information sur les infrastructures et services adaptés ou encore dû à un faible niveau de compétences numériques.

► MISE EN PERSPECTIVE

QUI DOIT SE SENTIR RESPONSABLE DE QUOI VIS À VIS DU NUMÉRIQUE ?

*P*our Véronique Torner – Présidente de Numeum⁴ représenté à La Réunion par Digital Réunion⁵, «La notion de numérique responsable doit infuser dans toutes les strates de la société, depuis l'école jusqu'à l'entreprise, en passant par les politiques des pouvoirs publics »

Les trois piliers du numérique responsable selon Véronique Torner concernent :

1 - Le volet social, cela signifie notamment que le numérique doit être inclusif, en étant accessible à toutes et tous. Et que s'il « disrupte » le marché du travail, des politiques de formation et de reconversion doivent être mises en place, explique-t-elle, ajoutant que « le numérique doit, en outre, être accessible, de la même manière, dans tous les territoires ».

2 - Le champ sociétal, l'experte évoque, entre autres sujets, l'éthique, la transparence, la souveraineté, la sécurité et la protection des données (en écho au RGPD).

3 - La problématique environnementale, il s'agit d'adopter les fondamentaux du « green IT », pour un numérique soutenable, limitant notamment l'exploitation des ressources et les dépenses énergétiques.

Le volet social doit être pris en main encore plus fermement par le secteur de l'inclusion numérique. Ce secteur, où SOLIDARNUM⁶ est le chef de file à La Réunion, devrait recevoir le concours plus important des acteurs publics et privés bénéficiaires de la montée en compétences de la population.

Dans cette démarche cherchant à élever le niveau « dans tous les territoires », un numérique accessible à tous n'oubliera pas les personnes souffrant de certaines formes de handicaps, leur permettant ainsi une meilleure insertion dans la société. Même s'il n'est jamais bon d'imposer, la société veillera autant que possible à promouvoir la place des femmes dans les projets et les dynamiques sur le numérique. « En dix ans, le pourcentage de filles dans les filières scientifiques et techniques n'a augmenté que de deux points » (<https://femmes-numerique.fr/quelle-place-pour-les-femmes-dans-le-numerique/>).

Les notions transmises lors des montées en compétences numériques traitent pour le champ sociétal des usages respectueux de la personne et de la sécurité des données personnelles allée à une bonne utilisation ainsi que la fiabilité des informations diffusées.

Des sites publics et privés de La Réunion ont été la cible récemment de menaces, voire d'attaques, avec vol d'identités et usage de rançongiciels⁷. La cybersécurité est d'ailleurs l'un des prochains enjeux identifiés par les pouvoirs publics et les privés déjà sensibilisés à La Réunion.

Il est très important d'inculquer ces notions aux utilisateurs pour un usage responsable d'applications ou lors de leurs publications qui peuvent être lourdes de conséquences.

C'est encore une fois la responsabilité des acteurs de l'inclusion numérique.

Reconnaissant que le numérique est un gros consommateur d'énergie (fabrication des équipements et usages), la filière numérique locale groupée pour 80% de ses emplois sous la bannière de Digital Réunion s'engage progressivement pour une utilisation plus sobre du numérique afin de réduire son impact environnemental (réemploi des équipements, mutualisation, services de basse consommation d'énergie...).

Cet impact doit être présent à l'esprit de chacun selon les responsabilités qu'il exerce. Si le particulier économise le carbone au gramme grâce à ses bonnes pratiques, les gros consommateurs se doivent d'être plus exemplaires.

Toutes les entreprises sont aujourd'hui concernées par la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), qu'elles soient contraintes légalement (Grenelle II de 2010) ou qu'elles entament une démarche volontairement, en respectant simplement la Loi PACTE de 2019 qui stipule que toute société doit prendre en « considération des enjeux sociétaux et environnementaux de son activité ».

Le numérique peut largement contribuer à leur démarche RSE, grâce à des équipements moins énergivores, recyclables et inclusifs.

Plusieurs acteurs locaux (ISODOM⁸...) partagent l'ambition d'accompagner les entreprises souhaitant intégrer le numérique dans leur transition environnementale.

▶ CONCLUSION

Les responsabilités vis-à-vis du numérique à La Réunion sont bien l'affaire de tous !

LIENS ET SITES DE RÉFÉRENCE

Références

1 <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/france-services-36> France services

2 <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/> Conseillers numériques

3 <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/aidants-connect-580> Aidants Connect

4 <https://numeum.fr/> Numeum

5 <https://digitalreunion.com/> Digital Réunion

6 <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/principales-menaces/cybercriminalite/ran-congiciel/rancongiciel>

7 <https://www.isodom.com/> ISODOM

8 <http://solidarnum.org/> Solidarnum

THÉMATIQUE 14

ÉLOGE DU « VIVRE-ENSEMBLE » ? ENTRE HÉRITAGES, DÉSIR, PROJET ET RESPONSABILITÉS

Laurence TIBÈRE



Image - : La journée mondiale du vivre-ensemble JIVEP 2023

Source: site www.16mai.org



ÉLOGE DU « VIVRE-ENSEMBLE » ? ENTRE HÉRITAGES, DÉSIR, PROJET ET RESPONSABILITÉS

Laurence TIBÈRE


**L'ÉDUCATION À LA CULTURE DE PAIX
L'ÉDITION DE LA JIVEP 2023 MET À L'HONNEUR
L'ÉDUCATION À LA CULTURE DE PAIX.**

Plus qu'une journée festive, la JIVEP s'avère être, particulièrement dans le contexte actuel, un précieux outil de mobilisation, d'action et de médiation pour réconcilier et pacifier notre humanité. Elle constitue à cet égard, aujourd'hui plus que jamais, un levier de premier choix pour sensibiliser et promouvoir l'éducation à la culture de paix. En effet, celle-ci contribue à la transmission de valeurs universelles comme la bienveillance, l'empathie, la solidarité, le respect de l'autre et de l'environnement, qui favorisent le bel agir et permettent de vivre en harmonie avec soi-même, les autres et le milieu naturel dans son ensemble.

▶ CONTEXTE

CONTEXTE : LE COMBAT POUR LA PAIX...UNE JOURNÉE DE PLUS...

En décembre 2017, l'Organisation des Nations Unies promulguait, dans un climat d'exacerbation des extrémismes, notamment religieux et de crispations sociales et politiques face aux questions migratoires, à l'accroissement des inégalités et des exclusions, le 16 mai comme « Journée mondiale du Vivre-ensemble en Paix »⁽¹⁾.



Une nouvelle date s'ajoutait ainsi à la (longue) liste des « Journées mondiales », appelant l'attention sur la capacité à coexister en paix. Dans la vision onusienne, la paix est envisagée non seulement comme l'absence de conflit mais comme « un processus positif, dynamique, participatif, qui favorise le dialogue et le règlement des conflits dans un esprit de compréhension, d'entraide et de coopération » (Unesco, 16 mai 2017). Ratifiée par 193 états membres, la journée se veut donc promotrice de la capacité et de la volonté de vivre ensemble mais aussi de la mobilisation collective à cet effet. En mai 2023, comme en plusieurs endroits dans le monde, le « Vivre-ensemble » était ainsi à l'honneur dans plusieurs municipalités réunionnaises. La notion de vivre-ensemble renvoie on le sait à notre capacité de, et à nos manières de « tenir ensemble », en dépit de nos différences, dans la même cité, la même société, j'ajouterai dans le même monde et sur la même planète, et ce, dans un contexte de changements et d'incertitudes. Lorsque les modèles et les équilibres semblent ne plus « aller-de-soi », cette capacité est questionnée sous des formes diverses selon les époques.

Au 19^{ème} et début du 20^{ème} siècles, dans un contexte notamment d'industrialisation, elle a été au cœur des grands paradigmes fondateurs de la sociologie en Europe ⁽²⁾ et s'est souvent posée depuis la seconde guerre mondiale. Ainsi, dans une France en pleine mutation, Roland Barthes intitulait son cours « Comment vivre ensemble ? (...) une sociabilité sans aliénation de l'autre ». A la fin des années quatre-vingt-dix, Alain Touraine se demandait si dans un contexte mondialisé où les contours de l'individuel et du collectif prenaient des formes nouvelles, nous « pourrions (...) vivre-ensemble, égaux et différents ». Plus récemment, c'est encore l'enjeu de « vivre-ensemble » dans la pleine reconnaissance de nos différences, sans discriminations, qui conduit François Dubet à envisager la construction « d'un tiers » définissant « ce que nous avons en commun » ⁽³⁾. Si la question est ancienne et récurrente, l'emploi du substantif (le vivre-ensemble) et sa généralisation en France remonte aux années quatre-vingt-dix, dans les milieux, journalistique, institutionnel et politique mais aussi dans le monde académique, y compris à La Réunion.

▶ ANALYSE & INTERPRÉTATION

L'IDÉE ET LA VALORISATION D'UN « VIVRE-ENSEMBLE RÉUNIONNAIS »

En effet, la situation réunionnaise, considérée à la fois comme singulière et remarquable, a amené certains observateurs à mobiliser cette notion. Dans le monde académique, à la fin des années deux-mille par exemple, Françoise Vergès parlait d'un « modèle de vivre-ensemble » qui devrait permettre à la société réunionnaise de faire face aux mutations internes et externes avec « tolérance, solidarité et plasticité ». Carpanin Marimoutou évoquait dans un article du Monde diplomatique, « la diversité et les métissages fondateurs constitutifs de l'unité et du 'vivre ensemble', lui donnant à la fois sa signification et sa pérennité ». J'ai moi-même étudié le statut des nourritures dans le « vivre-ensemble multiculturel » d'abord dans la configuration réunionnaise, avant d'analyser d'autres contextes sous cet angle ⁽⁴⁾. Le terme est devenu polémique, certains lui préférant celui de « faire-ensemble » ou « vivre-avec », d'autres le qualifiant de notion « fourre-tout ». Toutefois, sa polysémie en fait une voie d'accès aux imaginaires sociaux et à la façon dont ils interviennent dans certaines dynamiques collectives. A La Réunion, dans la communication autour de la journée du 16 mai 2023, le « vivre-ensemble » est souvent associé à l'idée d'une singularité réunionnaise, d'un bien-commun à la fois unique et vulnérable, impliquant l'attention et l'action collectives⁽⁵⁾. Plusieurs affiches, vidéos ou émissions diffusées autour de l'événement, évoquent des « valeurs sociales partagées » qu'il faut préserver et transmettre. Les messages font référence aux métissages, mais aussi, à une Histoire « parfois douloureuse » en dépit duquel les Réunionnais/es ont été résilient/es et ont tenu ensemble, avec leurs différences, notamment, « culturelles et cultuelles ». A côté de ces éléments que je qualifierai de patrimoniaux, on repère un autre registre, davantage axé sur les liens sociaux et la capacité à les maintenir, aujourd'hui, entre générations, entre composantes, au sein des familles, entre voisins, entre collègues, à l'école. Les deux visions, complémentaires et souvent réunies dans les discours, traduisent un mouvement, porté ici par les promoteurs de cette journée, associant prise de conscience d'une sorte de socle commun et responsabilité face à lui.

Dans une récente recherche sur les représentations sociales du vivre-ensemble à La Réunion Zahir Liang-Ko-Yao ⁽⁶⁾ montre d'un côté l'importance, pour les jeunes qu'il a interrogés, des liens d'amitiés, de la fréquentation et des interactions d'une part et d'autre part, la présence d'un imaginaire partagé sur les métissages et sur une histoire commune, dans les perceptions des autres enquêtés, principalement des croyants et acteurs intervenant dans les milieux religieux, interreligieux et associatifs. Tout en évoquant le rôle de l'école, mais aussi celui de l'Etat, garant de la laïcité et du respect des différences religieuses, dans ce bien « vivre-ensemble », ils font état, sinon de leur responsabilité, au moins de leur engagement et de leur contribution, à cet édifice qu'ils estiment fragilisé par les situations d'exclusions. La référence à la laïcité et à l'Etat, met aussi en lumière les représentations d'une citoyenneté et plus largement, d'un lien à une République, dont nous sommes aussi héritiers et à partir duquel une « laïcité créolisée » a été élaborée ⁽⁷⁾. A travers ces représentations, on devine que la société réunionnaise, a minima, certaine de ses composantes, « prend conscience d'elle-même » pour reprendre les mots de Serge Moscovici⁽⁸⁾ et construit un récit, son récit, autour d'une histoire et de sa valorisation, mais aussi, d'une façon d'envisager les différences, en particulier culturelles. Cette narration intervient dans un contexte perçu par beaucoup comme incertain, rythmé par plusieurs crises qui ont généré les craintes de perdre à la fois certains repères et ce qui fait lien. Des recherches complémentaires seraient utiles pour mieux comprendre ce qui, dans les imaginaires mais aussi dans la vie sociale concrète de tous les Réunionnais/es, relie, mais aussi, sépare, voire divise et comment ces éléments interviennent dans les dynamiques sociales aujourd'hui.

► MISE EN PERSPECTIVE

UNE JOURNÉE NE SUFFIT PAS...

Cela étant dit, toutes les recherches et les journées du monde sont vaines si elles ne s'adossent pas à un projet et un désir de société, nourri par un pacte social et politique visant à garantir ou au moins à améliorer, la qualité du lien social et les capacités d'intégration. Il s'agit là d'un véritable défi auquel toutes les sociétés sont confrontées et peut être encore plus fortement aujourd'hui. À La Réunion, il pose la question des solidarités et du filet de sécurité dont peuvent bénéficier les plus fragiles, lorsque les dispositifs traditionnels sont moins opérants, lorsque les inégalités se creusent, que la pauvreté, la précarité et le chômage mais aussi, les violences sous différentes formes, perdurent.

Il pointe aussi les enjeux concernant la jeunesse et ses capacités non seulement à prendre place dans le présent mais aussi à se projeter, alors qu'une partie n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation, ou que beaucoup n'envisagent pas ou plus l'avenir sur notre territoire ou dans la région environnante, où ils ont pourtant un ancrage. Les enjeux sont aussi ceux des relations entre « établis »⁽⁹⁾ et nouveaux arrivants, et des conditions d'une proximité ou a minima, d'une familiarité, d'une connaissance et d'un respect réciproques, constitutifs d'un « en-commun » renouvelé et limitant les ghettos ou les îlots de toutes sortes. Certes, celles et ceux qui nous ont précédé nous ont légué une société, une capacité à résister, des manières d'exister et de coexister, dont nous prenons la mesure. C'est en effet un patrimoine, dont nous pouvons être fiers, que nous devons préserver et valoriser, sans pour autant l'emprisonner, le rigidifier, parce qu'il est vivant qu'il se nourrit aussi de nouveaux apports. N'en faisons pas un slogan, un symbole vide, ou, une vision insuffisamment partagée, à la fois exclusive et excluante, ou pire, dogmatique et moralisatrice. Soyons aussi attentifs à ce qu'il ne devienne un terme-écran utilisé pour nous cantonner à la périphérie sous prétexte que nous sommes capables de résilience.⁽¹⁰⁾

Le vivre-ensemble s'entretient et se construit chaque jour et nous y sommes toutes et tous impliqué/es à travers nos activités, nos rapports aux autres et au monde, partout où se joue la vie en société, à l'échelle d'un foyer, d'une famille (où commence l'apprentissage de la tolérance et du respect de l'autre), d'une rue, d'un immeuble, d'un quartier, d'une école, d'une entreprise, d'une église ou d'un temple. L'entretenir implique un effort permanent, forcément qui interviennent à leurs différents niveaux, dans l'éducation, l'emploi, la famille, l'enfance, la formation, la culture et les arts, la santé, l'alimentation, la consommation (dont nous sommes de plus en plus dépendants), le logement etc. Il nous faut choisir et inventer (et nous en avons les capacités) un modèle dans un monde plus ouvert et connecté que jamais, et où, en même temps nous assistons à la persistance, voire la montée de nouvelles formes d'isolement et de rupture. Un monde où les tensions entre le, les collectifs et l'expression des individualités, entre le besoin de reconnaissance et d'appartenance semblent parfois en contradiction. Un monde enfin, où ce qui intervient à l'échelle d'une île, d'un pays, d'un Etat, que ce soit sur le plan politique, sanitaire, climatique, n'est plus un événement isolé et appelle à considérer que nous vivons ensemble, humains et non humains, sur la même planète...

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

1 Journée organisée en partenariat l'Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA), ONG internationale.

2 Je fais référence en particulier à l'approche de Durkheim sur les formes de solidarité (et plus tard sur les structures du religieux), de Weber sur l'action sociale et les systèmes de valeurs qui sous-tendent l'organisation des sociétés, ou à Simmel qui plaçait l'interaction sociale au fondement des sociétés, ou même à Marx pour qui l'équilibre social se trouvait régulièrement remis en question par l'opposition entre les modes et les forces de production. Mais la question de ce qui « fait (la) société » est bien plus ancienne, qu'il s'agisse de besoin, chez Socrate, ou du sentiment de bien-être chez Aristote, ou, bien plus tard, de l'idée (les visions) de contrat social chez Hobbes, Locke, puis chez Rousseau.

3 Roland Barthes, 1976-1977, « Comment vivre-ensemble », Cours et séminaires au collège de France. Alain Touraine, 1997, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard. François Dubet, 2016, *Ce qui nous unis. Discriminations, égalité et reconnaissance*, Paris, Seuil.

4 Françoise Vergès, 2008, *La Réunion : un modèle de vivre ensemble*. In: *Hommes et Migrations*, hors-série novembre 2008. « L'interculturalité en débat ». pp. 20-29. Carpanin Marimoutou, « La Réunion, « Ile-laboratoire », l'alchimie des cultures », *Le Monde diplomatique*, Mars 2010. Laurence Tibère, 2009, *L'alimentation dans le vivre-ensemble multiculturel. Le cas de La Réunion*, Paris L'Harmattan ; Laurence Tibère, 2018, « La construction sociale de « l'en commun » par la consommation. Les sociétés réunionnaise et malaisienne », *Hommes & Migrations*, vol. 1320, no. 1, , pp. 31-39.

5 Je m'appuierai sur les messages, annonces, vidéos, reportages, diffusés dans plusieurs medias dont Zinfos974, Info.re, Reunionmetis.re, Réunion la première, et sur les sites web de certaines municipalités dont celles de Saint-Paul ou de Saint-Benoît, Saint-Pierre, Saint-André par exemple (présentées aussi sur le site www.16mai.org).

6 Zahir Liang-Ko-Yao, 2023, *Analyse des représentations sociales de la notion de « vivre-ensemble » à La Réunion dans les milieux religieux, interreligieux et associatifs*. Thèse de doctorat en anthropologie réalisée sous la direction de Thierry Malbert, Université de La Réunion. L'enquête par entretiens portait sur des croyants, des officiants, des membres et dirigeants intervenant dans le dialogue interreligieux, ainsi que des membres, bénévoles ou dirigeants d'associations d'utilité publique ou culturelles. Par ailleurs, des jeunes (un peu plus d'une centaine d'étudiant-e-s de Licence) ont été interrogés.

7 Émilie Pontanier, Anne-Claire Husser. « La laïcité scolaire à La Réunion : une créolisation de la loi de 2004 ? ». *Tropics*, 2022, *De la diversité à l'École : parcours, représentations, pratiques et politiques éducatives*, 11, pp.76-89.

8 Serge Moscovici, 2014, « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », in Jodelet (dir.) *Les représentations sociales (1982)*, Paris Puf.

9 Je reprends la catégorie de Norbert Elias et John Scotson, 1997, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.

10 Lors de sa visite sur l'île en 2019, le Président de la République Emmanuel Macron déclarait « il y a (ici) une résilience incroyable ». <https://www.linfo.re/la-reunion/politique/interview-d-emmanuel-macron-sur-antenne-reunion>

UNE IDENTITÉ CULTURELLE DE MISE EN COMMUN RÉUNIONNAIS : RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE TRANSMISSION.

Alexandrine DIJOUX





Drapeau réunionnais
ou « Mahavali »



Tee-shirt « La main », représentant la créolité
de La Réunion, par Serge Grondin
et la marque « Bourbon Palto ».

« tapimendian » (extrait affiche CCEE)



UNE IDENTITÉ CULTURELLE DE MISE EN COMMUN RÉUNIONNAIS : RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE TRANSMISSION.

Alexandrine DIJOUX

► CONTEXTE

UNE RÉUNION MULTI-, INTER- ET TRANS-CULTURELLE

L'île de La Réunion ainsi que ses repères historiques et socio-économiques spécifiques sont à comprendre dans un contexte de migration de diverses populations. L'histoire humaine de cette île témoigne de la circulation des Hommes, des populations, au fil des vagues d'immigration. Et, par son histoire politico-économique, avec plus de 500 ans d'âge, son histoire humaine est récente, et par conséquent, intense. A l'origine déserte, il n'y avait, à priori, pas de population autochtone. Et, sur cette période relativement courte, elle a connu des vagues d'immigrations dans des situations variées, libres ou contraintes, d'esclavage, d'engagisme, etc. ; des vagues de populations issues des trois continents européen, africain et asiatique, avec plus de sept populations d'origines culturelles différentes. Ainsi, ces populations extérieures à l'île, concernent des populations européennes comprenant des origines française, portugaise, italienne, suisse, espagnole, allemande, écossaise, irlandaise, hollandaise, etc., des populations africaines, malgaches et comoriennes, des populations indiennes avec des origines tamoules et musulmanes, et les populations asiatiques notamment des origines chinoises, etc.

Ainsi l'intense histoire humaine de l'île concerne des populations éloignées, ou disséminées et dépossédées de leurs repères culturels d'origine. Et, dans la nécessité de trouver des bases minimales pour cohabiter, continuellement en contact les unes avec les autres, en inter-action, dans un espace îlien, donc petit et commun, les modes et habitudes de chacun se sont rencontrés, remodelés, transformés. Les premiers moments, nouveaux pour tous et n'étant pas simples, ces populations d'origines font ainsi l'objet d'un long processus de négociations, d'adaptations, d'emprunts, de « re-crétions », de « re-constructions » dynamique et locales, appelé « créolisation », entendue comme mélange, brassage, métissage, non seulement culturel mais aussi biologique, que certains nommeront également « melting pot » ou encore « batarité ». Confrontés aux deux facteurs de perte des racines culturelles et de pauvreté, tendant à abolir le clivage ethnique et social, la créolisation s'est généralisée dans toutes les composantes de la société. Dans ce contexte, l'île de La Réunion a signifié véritablement la « ré-union » de différentes populations humaines. C'est une confluence de migrants de populations bien hétérogènes qui est directement liée à la naissance -et même, avons nous entendu, de création- d'une seule et même population réunionnaise, typique. Les populations d'origines, c'est-à-dire extérieures à l'île et passées, ont donné naissance aux populations que l'on appellera « populations-racines », c'est-à-dire intérieures à l'île et adaptées aux réalités présentes. Génétiquement et culturellement d'origines extérieures mais nées et enracinées à l'intérieur, biologiquement et culturellement, il est plus juste de les nommer dans « le langage populaire ». Ainsi, dans langue vernaculaire de La Réunion, les populations-racines comprennent les Kréol(e) Blan, c'est-à-dire les Gro Blan et les Ti Blan/Ti-Rou/Yab(e)/Yab schouschou ou Pat Jone pour les origines européennes, les Kaf pour les origines africaines, les Malgasch pour les origines malgaches et les Komor pour les origines comoriennes, les Malbar(èz) pour les origines indiennes tamoules et les Zarab(e) pour les origines musulmanes, et les Schinwa(z) pour les origines asiatiques, mais aussi les autres Kréol(e), etc.

▶ ANALYSE

UNE IDENTIFICATION SENSIBLE DES POPULATIONS RACINES

*L*e document est une main sérigraphiée sur un tee-shirt de la marque « Bourbon Palto », déposée en octobre 2012, à l'initiative de Serge GRONDIN, de Saint-André. « La main » représente l'inter- et la trans-culturalité des diverses racines colorées de la population réunionnaise, et donc unie, soudée, comme les cinq doigts de la main! Elle est à l'image du pilon, du drapeau ou encore du tapis

mendiant, qui rappellent métaphoriquement les populations d'origine multi-culturelle, mais créolisées, métissées biologiquement et culturellement, et laissant place aux populations racines inter-culturelles de la population réunionnaise. Les quatre oreilles du pilon seraient une métaphore de quatre origines de la cuisine réunionnaise : « Le pilon, c'est le symbole même de l'île de La Réunion, de sa cuisine (du moins) :

- la première oreille du pilon est dirigée vers les pays d'Europe, vers la France ;
- la deuxième vers les pays d'Afrique, vers Madagascar ;
- la troisième vers la péninsule de l'Inde ;
- la dernière vers les pays de l'Asie du Sud-Est.

Toutes ces peuples, toutes ces habitudes, toutes ces denrées se sont rencontrés, réunis dans un même endroit qui est La Réunion. Tout cela va se mélanger et, grâce à ce métissage, on va obtenir un résultat unique au monde ».

Le drapeau représentant La Réunion, dessiné en 1975 par Guy PIGNOLET, est source de beaucoup d'imaginaires. Mais, officiellement, il symbolise un Volcan rayonnant, composé de trois éléments :

- un triangle représentant le Piton de la Fournaise et symbolisant la force ; sa couleur rouge représente tout le sang versé en mémoire de l'esclavage ;
 - un ciel dont le bleu représenterait la douceur ;
 - des rayons symbolisent l'arrivée des différentes communautés culturelles, issues de différents pays au fil des siècles ; leur couleur jaune représentant le soleil et la clarté.
- Même si G. PIGNOLET affirme ne pas être à l'origine de ce nom, ni savoir d'où il vient, ce drapeau est également connu sous le nom de « Lo mahavéli » ou « Mavéli », qui selon les sources, viendrait du malgache et signifierait « l'étoile(s) qui (te) mène(nt) au beau pays ». Mais, selon l'historien Sudel FUMA, « lo mavéli » en malgache signifierait « le drapeau gâté » (pourri).

« Tapis mendiant », support iconographique du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE), lors de la journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, le 21 mai 2022.

Le « tapis mendiant » ou « tapi mendian », dit aussi « tapis la misère », est un type de patchwork ; un savoir-faire, un « fait main » traditionnel et populaire, généralement très coloré, exigeant dextérité, patience et créativité. A partir de chutes de tissus ou de vêtements usagés, les pièces, guidées par un gabarit hexagonal, peuvent être assemblées et cousues bord à bord, de manière à former des fleurs de sept pièces et symétriques, appelées rosaces, ou des motifs à base de cercles de tissus froncés. Leur nombre varie selon la taille pour dessus-de lit, housse de coussin ou « piquette » (petite couverture servant à porter les bébés).

► INTERPRÉTATION

DES MARQUEURS D'APPARTENANCE CULTURELLE ET IDENTITAIRE

*N*e pouvant pas reconstituer de liens avec leurs lignages d'origine, au loin, les diasporas de départ transportaient cependant avec elles un panel d'éléments culturels d'origine. Et, dans un contexte d'échange entre les différentes populations, ces éléments qui n'ont pu trouver tout à fait les possibilités traditionnelles et qui ont dû s'adapter aux réalités de l'île, ont fait de la différence, mais surtout du commun. Ils ont formé un « socle commun » qui soude une seule et même « société réunionnaise » ou « communauté réunionnaise ». En ethnologie, la société désigne un groupe humain organisé et partageant, ayant en commun, une seule et même « culture composite créole » (François MENARD). Et, en sociologie, la « culture est ce qui est commun et soude un groupe d'individus ». Le terme de « communauté » semblant faire polémique, entendons ici un « ensemble de personnes » ou « estre en communalité », c'est-à-dire le caractère positif d'« être en commun ». Il s'agit de l'« état, (du) caractère de ce qui est commun à plusieurs personnes. Communauté d'intérêts, de sentiments, de vues ». Ainsi, nous avons en commun un socle de « fondamentaux » d'éléments culturels, de connaissances et pratiques culturelles, que l'on appelle aussi des « marqueurs culturels et identitaires » ou des « zarboutan ». Ce commun, qui marque une forme de vivre-ensemble, de créolité ou de réunionnité, constitue un « patrimoine ». Au départ, l'expression « patrimoine culturel » désigne principalement le « patrimoine matériel » (sites, monuments historiques, œuvres d'art,...). Depuis les années 1970, le sens du patrimoine ne se limite plus au cadre strict des éléments architecturaux remarquables ni au patrimoine écrit et graphique, mais se consacre également aux éléments faunistiques et floristiques, paysagers, aux langues locales, au patrimoine écrit, recouvrant ainsi les manuscrits et livres rares et les collections à but de conservation (fonds régionaux, collections thématiques...). En 1997, l'UNESCO a défini la notion de « patrimoine oral et immatériel de l'humanité ». On s'oriente donc progressivement vers un patrimoine matériel et un Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). Ainsi, par ordre de priorité, selon les représentations, en première position, les marqueurs culturels et identitaires du patrimoine réunionnais se traduisent par la langue, donc le créole ; ensuite la cuisine, les musiques et danses, puis les us et coutumes, les rituels religieux et culturels, les jardins et tisanes, l'artisanat, la littérature, et enfin l'architecture.


► MISE EN PERSPECTIVE

LA TRADITION : UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Le patrimoine, du latin « patrimonium », apparue au XII^{ème} siècle, signifie « héritage du père » ; il est défini comme l'« ensemble des biens hérités du père » (de la famille, par extension) et fait appel à un héritage légué par les générations précédentes.

Il rejoint le terme « tradition » ; du latin « traditio », « tradere », de « trans », qui signifie « à travers » et « dare » qui signifie « donner », « faire passer à un autre, remettre ». En ethno-anthropologie, selon Jean POUILLON « la tradition se définit –traditionnellement- comme ce qui d'un passé persiste dans le présent où elle est transmise et demeure agissante et acceptée par ceux qui la reçoivent et qui, à leur tour, au fil des générations, le transmettent ». En sociologie, une tradition est une « coutume » ou une habitude qui est mémorisée et transmise de génération en génération ; à l'origine sans besoin d'un système écrit. En ce sens, la tradition est une « mémoire » continue et un « projet » ; on dépasse la simple propriété personnelle : c'est une « conscience collective » d'une histoire, depuis un événement fondateur ou un passé immémorial. Elle constitue un vecteur de culture, d'« identité collective durable » à travers le temps, forge la conscience d'appartenir à une communauté humaine, et fait appel à la nécessité d'un héritage pour demain, d'une transmission intacte aux générations futures. Dans son sens absolu, la tradition désigne ainsi un « devoir », une sorte de « responsabilité », du latin « respondere », qui signifie « se porter garant, répondre de » ; c'est notamment la capacité de prendre soi-même des décisions.

La naissance ou la renaissance d'une culture commune dépend de ce devoir de tous et de chacun, de cette responsabilité sociétale de transmission. Ainsi, dans la famille, les parents ont un rôle important, mais les grands-parents y participent également. Et, la femme, en tant que grand-mère, mère ou nénéne, y participe davantage. Mais, différents passeurs culturels proposent une transmission complémentaire. De façon consciente et active, chez certaines familles et des passeurs culturels, bien souvent, la transmission se fait de façon inconsciente et passive pour beaucoup d'autres familles et/ou le voisinage. Classés des moins actifs aux plus actifs, les organismes culturels transmettent surtout musique et danse, langue, cuisine, fêtes religieuses/ superstitions et enfin us et coutumes.



Les grands facteurs de non transmission sont issus soit d'un choix par défaut, dans l'absence de connaissance et de pratique des marqueurs et/ou l'absence de contact intergénérationnel, soit d'un choix personnel, avec des sentiments négatifs et/ou un manque d'intérêt envers certains marqueurs. Et, les grands facteurs de transmission sont le contact intergénérationnel, la prise de conscience des richesses parallèlement au risque de pertes culturelles et/ou l'intérêt et les sentiments de fierté pour les marqueurs de l'identité culturelle réunionnaise.

L'affirmation identitaire en devient très personnelle et subjective puisqu'en fonction du capital culturel personnel accumulé depuis la naissance. Mais, dans la même unité familiale, chacun peut prendre une orientation différente.

Cependant, cette responsabilité sociétale de transmission s'effectue rarement sans un devoir d'enrichissement. De traditions anciennes et orales peuvent naître peu à peu des traditions modernes et écrites, à une autre époque, dans un autre espace ; selon l'anthropologue Martyne PERROT, avec un emprunt, faire sien, c'est alors faire autrement. Ainsi, les deux notions « tradition »/« modernité », antagonistes apparents, s'entremêlent et investissent les sociétés actuelles. La tradition permet ainsi de perpétuer un passé culturel hérité, soumis à une réinterprétation et une réadaptation continues, pratiquées par le transmetteur ou le receveur, qui juge de ce qui est, selon lui, bon ou pas de garder.

Pour conclure, réfléchissons tout de même à cette citation du CCEE : « Mais si nous n'avions pas fait évoluer nos pratiques de bases, en serions-nous là aujourd'hui? Mais si nous laissons trop évoluer nos pratiques d'aujourd'hui, que restera-t-il de nous demain? Où placer le curseur entre tradition et évolution? », (« In tourné pou anlériz gayar tapimandian nout péi ; Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement », 22 mai 2022).

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

ABOU S., *L'identité culturelle.*

Relations interethniques et problème d'acculturation, Paris, Anthropos, 1981.

BOLLEE A. (2015), *Français sur l'île de Bourbon (Réunion). Journal of Language Contact . 8 (1): 91. doi : 10.1163 / 19552629-00801005.*

DIJOUX A., *Éducation et transmission familiale de l'identité culturelle à La Réunion : entre refus et appropriation, 2012.*

L'individu, le groupe, la société, ouvrage coordonné par J-CL. Ruano-Borbalan, Auxerre, Ed. Sciences Humaines, 1998.

GAUVIN Gilles/Edwina LECLERC, *Quels marqueurs d'identité politique pour La Réunion, in Rec, Collection La Réunion d'Hier à Aujourd'hui, CCEE, 2022 Reconnaissances*

SITOGRAFIE

« Drapeaux de la Réunion » [Archives], sur iledelareunion.net (consulté le 5 décembre 2015)

Maloyab, « Le drapeau réunionnais ne s'appelle pas «lo mavéli» », *Guide Réunion*, 9 octobre 2014, p. 1 (lire en ligne [archive], consulté le 22 octobre 2017)

« Histoire d'un drapeau pour l'île de La Réunion » [archive], sur reunionnaisdumonde.com (consulté le 5 décembre 2015)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Tapis_mendiant

<https://www.cartedelareunion.fr/listings/la-reunion-une-terre-de-diversite>

<https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/actualites/d-ou-vient-la-cuisine-reunionnaise/>
Publié le 22 juin 2020

<https://www.toupie.org/Dictionnaire/Responsabilite.htm#:~:text=Etymologiedulatinrespondere-se,assumersepromesses>



THÉMATIQUE 16

TRANSMISSION DU CRÉOLE : ENTRE ÉMERGENCE, CONTINUUM ET ENJEUX

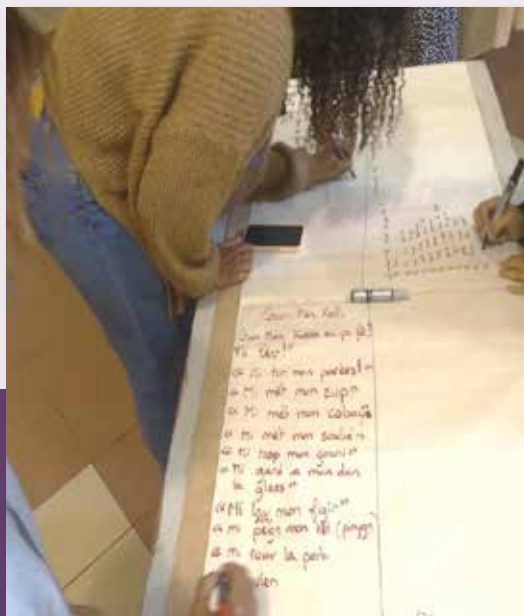
Isabelle TESTA

apranan lir ek ekrir
i nou drwa





1) Affiche exposée aux Seychelles lors de la « Somenn kreol » du 26 avril au 1 mai 1982. Victoria, Seychelles, 1982, photo Claude Testa.



2) Formation habilitation LVR : première dictée en créole avant d'aborder la graphie cadre de l'académie, harmonisée depuis 2020 dans l'académie de La Réunion. Année scolaire 2022-2023 (photo IT)

TRANSMISSION DU CRÉOLE : ENTRE ÉMERGENCE, CONTINUUM ET ENJEUX

Isabelle TESTA


▶ CONTEXTE

ÉMERGENCE DE LA LANGUE CRÉOLE À LA CROISÉE DES CONTACTS

A partir du XVI^{ème} siècle, les grandes puissances européennes sont en pleines croisades à travers le monde pour conquérir de nouvelles terres. Les océans deviennent leur espace de circulation et favorisent leurs voyages. Au cours d'un de ces voyages la France, au milieu du XVII^{ème} siècle, va prendre possession de ce qui deviendra l'**Île de La Réunion**.

A travers ces conquêtes du monde ou à cause des déséquilibres tant économiques que politiques ou encore climatiques, les mouvements de populations ont de tout temps entraîné des contacts de cultures et de langues, conduisant à l'émergence de langues nouvelles, comme ce fût le cas pour les langues créoles. Ainsi, le créole réunionnais est né dans les plantations de cannes à sucre.

Il convient de distinguer deux étapes : un temps d'habitation pendant lequel les premiers colons français s'installent avec quelques esclaves malgaches. La communication se fait alors sur la base des parlers des colons, des dialectes du français de l'époque, dialectes plutôt issus des langues d'oïl car les colons arrivaient en majorité du nord de la France. Les esclaves présents arrivaient plus ou moins à comprendre et se faire comprendre grâce à une communication directe avec les maîtres.



Suivra un deuxième temps qui est celui de la plantation. C'est à cette époque que la traite négrière se développe, les colons ayant besoin de main d'œuvre. A partir de ce moment-là, la population servile devient plus nombreuse que les Blancs. La société de plantation change la donne : les esclaves, arrivés d'horizons différents, deviennent plus nombreux et leur statut de Noirs de pioche les laisse en dehors des habitations et en-dehors de tout contact avec les maîtres. Ce sont les commandeurs qui assurent l'interface. Mais en quelle langue et comment s'est transmise cette langue créole faite d'interférences ?

Dans la société d'habitation, premiers contacts et premières interférences entre une langue-cible, celle des colons, et des langues-sources, celles des esclaves. Même si ces derniers ne pratiquaient pas leurs langues, ces dernières constituent malgré tout le « background » des individus, le « support linguistique » sur lequel viendra s'appuyer la nouvelle langue construite sur la base du français. Là où certains linguistes parlent de « français imparfait », d'autres linguistes vont mettre l'accent sur une évolution de la langue européenne vers une nouvelle langue, la langue créole, comme l'explique Robert Chaudenson.

Le deuxième niveau d'interférences s'opère dans la société de plantation. A ce moment-là, les esclaves sont en contact uniquement avec les commandeurs créoles qui eux-mêmes sont en train de s'approprier une langue créole faite d'interférences et d'emprunts. Il s'agit d'une appropriation approximative d'une langue en émergence. Enfin, cette langue approximative va devenir la langue maternelle des enfants qui vont se l'approprier à leur tour en fonction de ce qu'ils entendent. Robert Chaudenson parle d'un continuum interlinguistique. Ce continuum permet de situer les français créoles par rapport au français de départ et explique que la fonction d'une langue a des retombées sur sa forme, jusqu'à donner naissance à une nouvelle langue.

Dans cette logique, la nouvelle langue évolue et s'adapte à son époque et aux besoins de ses locuteurs, tout en gardant ses bases et des traces de ses racines de départ.

▶ ANALYSE

CONTINUUM DANS LA TRANSMISSION MAIS DISPARITÉ TERRITORIALE

La transmission ne s'est pas faite en un jour, mais sur plusieurs décennies. Il y a eu une rupture entre la langue de départ qui a servi de base et ce qu'en ont fait les locuteurs de l'époque, la langue nouvelle. Cette évolution s'est déroulée dans un contexte idéologique de supériorité des langues européennes sur les autres langues et les créoles seront alors considérés comme des déformations des langues de civilisation, indispensables dans l'espace privé mais freinées dans l'espace public. Les sociétés créoles sont porteuses d'un héritage culturel issu de ce passé colonial qui continue à exister aujourd'hui encore à travers les langues créoles même si elles n'ont pas toujours eu un statut de langues « légitimes » pour une reconnaissance et une transmission officielle, notamment dans le cadre scolaire.

Au fil du temps et des pratiques culturelles et culturelles (chants, danses, rituels des ancêtres, littérature orale), des passerelles dans l'espace public se sont construites. Dans les années 1970, la revendication d'une identité culturelle réunionnaise va permettre à la langue créole de prendre petit à petit sa place officiellement dans l'espace public puis à l'école.

Les deux photos montrent toutefois une disparité dans la reconnaissance et la transmission de la langue créole, en fonction de son lieu d'émergence.

La première photo est celle d'une affiche photographiée aux Seychelles en 1982, dans le cadre de la semaine créole et autour de la problématique de l'alphabétisation. On y voit des adultes et des enfants en train de lire et d'écrire. Les adultes au premier plan suggèrent qu'ici l'alphabétisation arrive comme une remédiation. Le slogan « aprann lir ek ekrir i nou drwa » donne quant à lui la dimension explicite que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans la langue première est un droit et doit s'appliquer dès le plus âge.

Aux Seychelles, pays indépendant depuis 1976, où la langue créole est officielle au côté de l'anglais et du français, les élèves, créolophones, sont effectivement accueillis puis alphabétisés en créole qui est la langue d'enseignement de la maternelle jusqu'aux deux premières années du primaire. Puis le créole est utilisé comme langue d'enseignement pour quelques matières jusqu'à la fin du primaire, en plus de l'anglais. La prise en compte du créole en tant que langue d'enseignement a ouvert la porte sur la culture et a suscité la production d'un grand nombre d'ouvrages didactiques en créole. Depuis 1986, l'Institut d'Études Créoles accompagne la diffusion, la promotion et la standardisation du créole seychellois.

Autre île de l'océan Indien, autre histoire.

A La Réunion, même si le Plan Stratégique Académique 2021-2025 va dans les sens d'une prise en compte généralisée de la langue et de la culture réunionnaises dans les pratiques de classe, le dispositif Enseignement de la langue créole reste optionnel et seuls les enseignants volontaires bénéficient d'une formation et pratiquent cet enseignement. La deuxième photo montre des enseignants en formation en train de faire une dictée en créole réunionnais et de découvrir la graphie cadre de l'académie adoptée en 2020. (<https://pedagogie.ac-reunion.fr>)

Même origine historique des deux langues créoles seychelloise et réunionnaise, a priori même importance pour leurs locuteurs en tant que langue d'apprentissage, mais trajectoire officielle différente.

► INTERPRÉTATION

ENJEUX DE LA TRANSMISSION DU CRÉOLE À L'ÉCOLE

Officieusement, la langue créole n'a pas demandé l'autorisation pour entrer dans les écoles. En tant que langue vernaculaire héritée de l'histoire elle est parlée par la grande majorité des écoliers depuis toujours.

Officiellement, elle y a fait son entrée il y a vingt ans. En 2001, à partir du moment où le créole prend le statut de langue régionale de France, il entre dans des parcours d'Enseignement optionnel en plus de la Sensibilisation à la langue et la culture régionales et de l'Enseignement du français en milieu créolophone, présents bien avant 2001. Puis viendront les premières ouvertures de classes bilingues français/créole dans le primaire.

A partir de 2007 les textes ministériels donnent la possibilité d'inscrire l'Enseignement de la langue régionale en complément de celui d'une langue étrangère. Concrètement, les professeurs des écoles habilités en langue régionale peuvent alors consacrer quarante-cinq minutes à l'enseignement du créole et quarante-cinq minutes à l'enseignement de l'anglais (ou une autre langue étrangère). Depuis 2020 et le Plan Langues, ce partage du créneau horaire entre les deux langues n'est plus possible, la totalité de l'heure et demi devant être entièrement consacrée à l'apprentissage de la langue étrangère.

Dès lors, l'Enseignement de la langue régionale doit être intégré aux autres dispositifs, à savoir : la Sensibilisation, l'Enseignement du Français en Milieu Créolophone (EFMC) et l'Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Régionale (EMILR). Si les différents dispositifs sollicités vont au-delà de 3 heures par semaine, l'enseignant a la possibilité de demander l'ouverture d'une classe bilingue.

Sur tous ces temps, la langue créole devient à la fois langue d'enseignement et langue enseignée. Les enseignants expérimentent de nouvelles démarches pédagogiques, notamment des démarches plurilingues en contexte réunionnais, avec en toile de fond l'augmentation du niveau d'exigence en français ainsi que l'amélioration de la communication dans la classe et avec les parents. Pour les élèves, il s'agit d'améliorer leurs compétences langagières, de structurer leurs compétences linguistiques, de développer des compétences métalinguistiques, culturelles et interculturelles.

De transmission en reconnaissance, le sort de la langue créole est fortement lié à celui des représentations que ces locuteurs portent sur elle.

► MISE EN PERSPECTIVE

VERS UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE AMBITIEUSE ET CONCERTÉE ?

Parmi les héritages du passé, un continuum persiste : celui de l'idéologie de la supériorité d'une langue sur l'autre. Cette vision idéologique a résisté au temps et se manifeste encore aujourd'hui par des refus catégoriques de certains locuteurs – certes moins nombreux qu'hier - à l'apprentissage du créole en tant que langue. On retrouve également cette idéologie à travers les réticences à considérer une langue dite « minorée » comme pilier du développement cognitif d'un être humain. Et donc à proposer un véritable accompagnement dans l'aménagement et l'équipement de cette langue. La responsabilité des institutions en charge d'une véritable politique linguistique est ici engagée.

Afin de répondre de manière pragmatique aux enjeux sociétaux de vivre ensemble, la création d'un Office public de la langue et de la culture réunionnaises pourrait apparaître comme une opportunité. En effet, un Office public de la langue a pour mission de définir et de mettre en œuvre une politique linguistique et culturelle publique concertée, avec des objectifs opérationnels en transversalité impliquant gouvernance partagée et cohérence budgétaire et s'appuie sur trois piliers : l'apprentissage, la transmission et la pratique.

Au-delà de la poursuite de l'harmonisation d'une graphie créole commune, l'aide à l'édition d'œuvres littéraires en créole et d'ouvrages pédagogiques bilingues ainsi que la structuration de l'offre d'enseignement en langue et culture régionales (en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Région, le Département et les communes, dans le cadre d'une convention), apparaissent indispensables pour accompagner au mieux l'apprentissage et la transmission de la langue et de la culture réunionnaises.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE INDICATIVES

La créolisation : théorie, applications, implications, R. Chaudenson, L'Harmattan, 2003

Créolisation et créole

<https://books.openedition.org/enseditions/12429?lang=fr>

Les langues vivantes étrangères et régionales

<https://www.education.gouv.fr/les-langues-vivantes-etrangees-et-regionales-11249#>

Usage et enseignement de la langue créole à l'école primaire à La Réunion, Langue régionale créole en co-enseignement avec les langues vivantes étrangères

https://pedagogie.ac-reunion.fr/fileadmin/ANNEXES-ACADEMIQUES/03-PEDAGOGIE/01-ECOLE/langue-vivante-regionale/actualites/2020-2021/Note_LVR.pdf

https://pedagogie.ac-reunion.fr/fileadmin/ANNEXES-ACADEMIQUES/03-PEDAGOGIE/01-ECOLE/langue-vivante-regionale/FL/Graphie_document_cadre.pdf

Des racines du langage : La linguistique naturaliste de Derek Bickerton [article], D. Véronique :

https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_2007_num_29_2_3011:

<https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/seychel.htm> (créole aux Seychelles)

<https://www.ac-reunion.fr/le-projet-strategique-academique-2021-2025-122555> (Plan Stratégique Académique)

LA RÉUNION MODÈLE INTERCULTUREL ?

Mario SERVIABLE





Apokalupsis (Révélation) M. Robert-Serviable
autorisation ARS Terres Créoles

Colloque inter-CCEE 2019
Couverture du rapport CCEE



LA RÉUNION MODÈLE INTERCULTUREL ?

Mario SERVIABLE

► CONTEXTE

UNE SOCIÉTÉ CRÉOLE FAÇONNÉE PAR LE DÉSIR ET L'INTERCULTURALITÉ

Un cycle multiséculaire de vie commune, élaboré dans des projets politiques successifs, montre des signes d'épuisement à La Réunion en ce début du XXI^e siècle. Si la géographie de l'île est restée immuable dans la permanence de sa nature insulaire, volcanique et maritime, et de ses paysages, son occupation a changé, dans sa densité, dans ses tensions technologiques et dans ses contraintes foncières. Des voisinages nouveaux ont été élaborés, déclenchant des dynamiques renouvelées d'interrelations à travers un mécanisme métamorphique, maintenant documenté, appelé *interculturalité*.

Le moteur de la société réunionnaise, fonctionnant depuis les origines sur le désir de l'autre, dissemblable, et de la transgression des interdits posés par la Loi pour ne pas aller vers l'autre, est-il encore opératoire ?

L'Interculturalité, unir l'humanité dans le désordre des dominations. La notion a longtemps posé problème avant de recevoir l'onction lexicale de Jean-Marie Le Clézio, Prix Nobel de Littérature. Selon le Larousse en ligne (2021), « cette notion encore floue provient pour l'essentiel des expériences pédagogiques menées en France depuis les années 1980 pour faciliter la socialisation et la scolarisation des enfants des communautés d'immigrés ».

Ainsi énoncée, l'interculturalité renvoie à des publics de bas étiage culturel, en difficulté d'assimilation décrit une situation inégalitaire de rupture et de misère dans laquelle se trouvent des individus démunis de tout crédit civilisationnel et engagés dans une reconstruction identitaire sans la grâce de l'altérité. Le Clézio porte un autre regard sur le phénomène interculturel. « Pour lui, c'est l'ensemble des interactions entre les cultures différentes, produites par des confrontations fondées sur des échanges réciproques, dans le respect mutuel, avec le souci de ne pas porter atteinte à l'intégrité culturelle de chacun » (M.Serviabile 2021); c'est un incessant va-et-vient entre les exotismes et les singularités pour mettre fin au droit du sabre, cette tentation validant toutes les dominations d'essence darwinienne.

LA RÉUNION, CAS MODÉLISABLE DU VIVRE-ENSEMBLE ?

« La Réunion est le modèle le plus achevé au monde de la vie commune d'hommes et de femmes de croyances, de couleurs et de cultures différentes dans la République » (RP VICTORIA, 2011)

Qu'est-ce qui justifierait que ce territoire des confins puisse faire la leçon à la France de toutes les centralités et au Monde ? La Réunion est une société créole émotionnelle, façonnée par le désir et l'interculturalité. Néo-département français, depuis la loi de 1946 de la « départementalisation-assimilation » (Césaire), au sortir de la contention coloniale et de l'oppression racialisée par l'esclavage et les préjugés de couleur, La Réunion a su s'affranchir des assignations phénotypiques à perpétuité – la couleur, la morphologie somatique, la singularité culturelle – et reprendre en main l'exercice de l'auto-identification. En militant ou en misouk (tactique créole d'évitement) ! le Réunionnais, qui n'a esquivé aucun combat - politique, social ou économique - s'est distingué en refusant toute la taxinomie statutaire coloniale du marquage des êtres dans la période de l'esclavage : castes, sang blanc, origine géographique et les « inéquivalences » dans les dénominations. Il se pensera et se désignera Créole, dans une identité-delta composite et complexe, faisant le deuil des identités-sources. C'était un des renoncements pour vivre ensemble.

▶ ANALYSE

Cette peinture de Maxim Robert-Serviable « illustre la fin du modèle européen monochrome des Lumières proposé au monde, construit par une caste de penseurs suprémacistes. Le nouveau paradigme tient en un seul mot - interculturelité - et trois engagements : renoncer à la violence, aux identités closes et définitives et enfin partager la plénitude de la terre à travers la science géographique » (M.SERVIABLE, 2021) La diversité des civilisations dissemblables mais égales en dignité est figurée par l'entremêlement des couleurs.

En 2019 lors du colloque inter-CCEE sur la question du dialogue interculturel 3 axes étaient ressortis : la construction d'un commun, le renforcement du vivre-ensemble et l'affirmation d'une identité réunionnaise.

▶ INTERPRÉTATION

LA PERMANENCE DE LA TRANSGRESSION POPULAIRE : RECONFIGURER LE DIVIN DANS LE LIEN SOCIAL

De la France viendront les injonctions régissant la relation avec la transcendance : le dogme catholique puis le doute humaniste. La loi imposera la catholicité à tous les esclaves, d'autres lois mettront fin à l'obligation religieuse en France. Chacun de ces moments est marqué, dans l'île, par l'oblitération de systèmes de croyances et la dépossession d'attributs constitutifs de l'identité, soit de manière coercitive, soit de manière consentie. La Réunion, colonie puis département ultramarin, soumise à la mise à distance de Dieu, développera dans un deuxième temps une stratégie où l'inter-culturel confortera de façon originale l'interculturalité.

LE DÉDAIN DU DIVIN :

« LA LAÏCITÉ POUR VIVRE ENSEMBLE DANS LA RÉPUBLIQUE »

L'entreprise radicale qui consiste à « douter de tout », initiée par Descartes (1596-1650), a transformé l'espace mental et spirituel français en ouvrant la voie à ce qu'il est convenu d'appeler « la modernité » consacrant l'idée que l'imaginaire religieux mettrait en péril l'avancée du projet républicain autour de la Nation. Absent de la loi de 1905 - Séparation des Eglises et de l'Etat, le concept de laïcité est ancré dans les lois Ferry et Goblet sur l'Ecole de la République, dans la Constitution de la IV^e République en 1946 puis dans la Résolution de l'Assemblée nationale du 31 mai 2011, revendiquant le caractère universaliste de la notion.

Les choses ne se sont pas déroulées de la même manière à La Réunion. La loi de 1901 sur la liberté d'association et contre les congrégations religieuses et celle de 1905, y ont été mises en œuvre de manière décalée et différente. Ce n'est que neuf ans plus tard (loi du 19 décembre 1908 promulguée le 11 février 1909) que la loi sur les associations entre en vigueur dans l'île. La loi, déjà modifiée, fut retardée à 1911 pour permettre à l'Eglise catholique de se substituer à l'Etat pour rémunérer le clergé. De plus, l'inventaire des biens religieux ne commencera qu'en 1913 avec l'épilogue sanglant des 3 morts à Saint-Gilles-les-Hauts .

LE DIALOGUE INTER-RELIGIEUX POUR LA FRATERNITÉ

Le 8 septembre 1979, c'est l'inauguration du nouveau pont de la Rivière de l'Est. M. Eladari, le directeur départemental de l'Equipement, demande à l'évêque de La Réunion de bénir le pont selon l'usage inauguré par la bénédiction du premier train, par Mgr Coldefy, le 11 février 1882. Mgr Aubry propose plutôt d'organiser un moment inter-religieux autour du symbolisme du pont, ouvrage d'art unissant les rives opposées « ainsi que la terre et le ciel ». Le préfet Bernard Landouzy donne son autorisation ; l'évêque catholique, un imam musulman et un officiant hindou vont bénir ensemble le pont. L'événement ne passe pas inaperçu. Michel Debré, y est présent et la séquence passe au Journal Télévisé du soir. Le Groupe de Dialogue Interreligieux de La Réunion (GDIR) entre en gestation. Il se constitue statutairement en association le 23 novembre 2000. Les adhérents s'engagent à faire de la vie locale réunionnaise « une marche pour la paix ». Le Manifeste pour un dialogue spirituel du 3 janvier 2000 avait permis d'enrichir les débats. L'objectif s'inscrit dans la philosophie républicaine et vise l'avènement de la troisième injonction de la République française : la Fraternité. Depuis 2009, une Journée de la Fraternité est organisée le dernier dimanche de septembre et se déplace de commune en commune à chaque édition.

L'expérience réunionnaise suscite de la curiosité dans les républiques multiconfessionnelles de l'océan Indien : Maurice, Madagascar et les Seychelles. Depuis le colloque d'octobre 2003 à Paris organisé par l'Association Réunionnaise de Culture et de Communication, la République elle-même se penche sur l'innovation sociale ! Le 23 janvier 2015, la ministre des Outre-Mer, George Pau-Langevin, en visite dans l'île, réserve son premier rendez-vous à accueillir le GDIR affirmant vouloir « tirer de l'expérience réunionnaise les enseignements pour toute la France en général ». Les candidats à la magistrature suprême de la République lui emboîtent le pas : Nicolas Sarkozy en 2016, François Fillon en 2017. Cet engouement de la République contemporaine pour le modèle réunionnais ne consacre pas le retour du religieux au pouvoir dans l'Etat. Mgr Aubry en fixe les limites et les enjeux : « il y a un vécu réunionnais qui n'est pas modélisable... car le principal c'est notre histoire, pas les religions » (rencontre Pau Langevin-GDIR)

LES CARACTÈRES ORIGINAUX DU CAS RÉUNIONNAIS

Le cas réunionnais est né de l'interculturalité, ce processus historique lent et long de partage et d'appropriation de toutes les singularités amenées par des hommes venus de partout, mis en œuvre dans un huis-clos insulaire isolé par sa géographie, marqué par le suprémacisme européen et par la calibanisation du Noir.« Ce modèle repose sur le désir de l'autre, à travers le métissage des corps et des imaginaires, et sur l'éthique de l'en-commun : tout ce qui appartient à l'un des éléments du groupe appartient à l'ensemble du groupe et doit être protégé et partagé ». (RP VICTORIA,2011)

DÉJOUER LA DOMINATION DE L'ÉTAT SÉGRÉGATIONNISTE ET ASSIMILATIONNISTE

La lente sédimentation culturelle des apports hétérogènes va déclencher une revendication native liée au droit du sol : tous ceux nés sur cette terre tropicale seront créoles, par opposition à tous ceux qui continueront à venir de tous les ailleurs. La deuxième génération sera toujours créole : Edmond, esclave noir ou Charles Leconte de Lisle, poète blanc et libre. Cet édifice social de près de 400 ans a subi trois impacts significatifs au cours de son élaboration :

- Un cadre juridique ségrégationniste imposé par la puissance coloniale française de l'Ancien Régime
- La philosophie « irreligieuse » des Lumières avec sa pensée dominante humaniste, européiste et laïque, et l'organisation de l'Ecole républicaine répliquée dans les confins.
- La loi de départementalisation de 1946 proposant un scénario paradoxal d'assimilation renforcée et d'adaptation ralentie au nom de la spécificité.

LA CRÉOLISATION, LA RÉPONSE CULTURELLE DES MARGES À LA TOUTE-PUISSANCE DES MÉTROPOLIS

« *Créole un jour, Créole toujours* ». C'est la revendication de Michel Debré, père de la Constitution de la Ve République, député de La Réunion (1963-1988). Elle ne relèverait plus du droit du sol ou du droit du sang, mais d'un nouveau *droit du schème* – cette structuration d'ensemble d'un processus construit, devenu éthiquement affinitaire à tous ceux qui s'y réclament comme Debré. La créolisation est ce phénomène ultime des brassages, produisant un être symbiotique et inédit, qui ne peut plus faire le chemin inverse, avec certitude, vers des origines uniques, revendiquées et mesurables.

► MISE EN PERSPECTIVE

LA RÉUNION AU CŒUR DE LA MONDIALISATION DE LA RECHERCHE

Faisant écho à René-Paul Victoria « *Car demain sera créole ou il n'y aura pas de demain* » (RP VICTORIA, 2011), Jean-Luc Mélenchon propulse l'interculturalité/la créolisation, dans l'actualité nationale en déclarant en 2021 : « L'assimilation ? Cela n'existe pas. Ce qui existe, c'est la créolisation ». Le Monde du 28 octobre 2021 – Journée internationale créole –, sous la signature de Marion Dupont, signale que « ce concept prend de plus en plus une dimension universelle dans un monde globalisé ». La réalité créole vient de sortir des isolats périphériques pour entrer dans l'intimité des familles de France et sur toutes les agoras contemporaines. La créolisation deviendrait le cap et le ressort pour les deux grands ensembles français de la modernité : la Nation et la République. Et la situation-type de La Réunion subitement devient un archétype modélisable, son en-commun pouvant évoluer vers un écosystème culturel plus ample et plus stabilisé : *la civilisation*.

Toutefois, pour prétendre à cette métamorphose, l'ensemble devrait être porté par une langue, irradiant les autres éléments constitutifs. Faut-il néanmoins s'accorder, dans la méga-civilisation française commune et indifférenciée, sur les langues des marges. Car on peut tout négocier et tout renier pour épouser la communauté des autres, sauf sa langue maternelle ! La langue est l'élément le plus manifeste et le plus sûr de la différenciation – bien plus que la couleur qui ne désigne aucune appartenance !. La langue permet de conserver une intimité individuelle dans une intimité collective de toutes les élocutions. Car nous sommes *tous* tout à la fois ; nous sommes *somme*, héritiers de la « Sapiensie » des façonnages, des métissages et des métamorphoses.



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Appiah Kwamé Anthony, Repenser l'Identité. Ces mensonges qui unissent, Paris, Grasset, 2022.

Asgarally Issa, L'Interculturel ou la guerre, Port-Louis, MSM, 2005.

Le Clézio J.M.G., Quinze causeries en Chine. Aventure poétique et échanges littéraires, Paris, Gallimard, 2019.

Serviable Mario, L'Interculturalité. Vers la Transition humaniste. Le Cas de La Réunion, St Denis, ARS TC, 2021.

Touraine Alain, Pourrions-nous vivre ensemble ? Egaux et différents, Paris, Fayard, 1997.

Victoria RP, Qui défendra la liberté ? ARS Terres Créoles, 2011

THÉMATIQUE 18

DIALOGUE INTERCULTUREL, UN ENJEU POUR LE CCEE

Jean-François BEAULIEU / Guy FONTAINE / Savaranan RANGARADJOU





CCEE Manifestation Domoun Partou, Kiltir LaRényon 2022

CCEE « Kroyans dann zerbaz partou, tizane Larenyon » : « Les simples à La Réunion : Croyances et pratiques partagées » 20 Mai 2023

DIALOGUE INTERCULTUREL, UN ENJEU POUR LE CCEE

Jean-François BEAULIEU - Guy FONTAINE – Savaranan RANGARADJOU

► CONTEXTE

UNE SOCIÉTÉ CRÉOLE FACONNÉE PAR LE DÉSIR ET L'INTERCULTURALITÉ

*M*ario SERVIABLE, dans son article sur « La Réunion modèle interculturel ? » nous a fait découvrir le parcours de l'interculturalité notamment à La Réunion. S'« il nous faut insister sur l'exceptionnalité réunionnaise dans l'élaboration d'un modèle politique au sens de la manière de vivre dans l'espace public et de l'espace privé » (M SERVIABLE, 2021), il faut toujours avoir à l'esprit que ce modèle n'est pas une fin en soi et qu'il est primordial que la flamme soit entretenue face aux multiples embûches que sont notamment l'égoïsme, le surdimensionnement du « moi », le racisme, la violence, le refus de l'autre venu d'ailleurs, la prééminence de la réussite économique .

A dessein le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement se mobilise, s'appuyant sur les réflexions de sa commission « Cohésion sociale », pour porter haut la question de l'interculturalité, prenant toute sa part dans la démarche que l'UNESCO a initiée il y a 21 ans.

« Selon l'UNESCO, 89 % de tous les conflits actuels ont lieu dans des pays où le dialogue interculturel est faible. Pour forger une coopération efficace et maintenir la paix, le renforcement du dialogue interculturel doit être une priorité ». Face à ce constat, en 2001, l'UNESCO a adopté la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, et, en décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies, déclare le 21 mai comme Journée mondiale pour la diversité culturelle pour le dialogue et le développement. (<https://www.un.org/fr/observances/cultural-diversity-day>)

► ANALYSE

La première affiche présente l'objet de la journée qui visait à valoriser et à promouvoir des marqueurs communs issus de notre diversité culturelle : l'espace alimentaire, la langue créole et la musique et de montrer comment ils ont contribué et perdurent à établir et à consolider les bases d'une société réunionnaise dans toutes ses composantes culturelles.

La seconde affiche correspond à la seconde journée, prolongeant la réflexion de la journée de 2022. La construction d'un « commun » s'est articulée autour d'un autre élément constituant l'identité réunionnaise, le rapport aux simples (ou « tizane »), leur place dans la société et l'imaginaire « kréol » et les croyances qui s'y rattachent.

► INTERPRÉTATION

En 2019, le Colloque inter-CCEE, qui a réuni l'ensemble des CCEE de Mayotte, La Réunion, (La Martinique n'ayant pu s'y joindre), du CESECE de Guadeloupe, auquel s'était joint le CESE National ont pu échanger, avec quelques 200 invités, ultramarins sur la thématique : « Pou mazine in domin :nout kiltir, zarboutan nout péi ,cultures et développement pour une réflexion endogène sur le devenir de nos territoires »

De ces échanges sont ressortis :

- Que la persistance d'un ancrage culturel fort est un atout dans la création artistique mais pouvant générer un déficit de notoriété face à certains acteurs « institutionnels »

- Que des références culturelles sont dans une temporalité, « le tan lontan », à préciser. Pour La Réunion ce « tan lontan » couvre la période 1937/38 à 1975) » (Lauran HOARAU, historien)

- Que les créations visuelles contribuent aux réponses apportées aux besoins de reflets d'identités créoles encore trop absentes. Le cinéma ultra-marin exerce aussi ses bienfaits dans nos territoires : il donne naissance à des héros qui ressemblent aux habitant(e)s de nos territoires qui peuvent ainsi mieux se projeter et se sentir mieux inclus dans la société française et dans le monde.

- Que pour faire du dialogue interculturel il faut « met ansam » pour répondre à la question essentielle du « pourquoi, aujourd'hui plus qu'hier, l'urgence est de socialiser au pluriel, au vivre-ensemble, de sensibiliser et de former au dialogue interculturel » (Driss ALLAOUI-UR) car nous sommes divers et pluriels, faisons face à la montée des nationalismes, à un nouvel ordre éducatif mondial où la marchandisation est l'élément central.

- Que le vivre-ensemble est un moment de transformation, l'interculturalité doit conduire à la transculturalité, à la co-construction d'un « commun » en s'appuyant sur les singularités -qu'il ne faut pas nier- pour bâtir « l'en-commun » de demain.

- Qu'il y a à faire émerger le /la citoyen/ne réconcilié/e avec sa langue, sa culture, ouvert (e) « au monde » et reconstruisant sans cesse son identité.

- Que 3 axes ont été identifiés par la commission à travers l'analyse des échanges du débat « Dialogue interculturel : alon met ansam », à savoir : le renforcement du vivre ensemble; la construction d'un commun et l'affirmation d'une identité réunionnaise..

En 2022, le CCEE, choisissant de mettre en avant la Journée mondiale pour la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, propose « Domoun partou, kiltir La Rényon ».

«Nu lé kapab fé not dévlopman ékonomik mé surtou nu reprézan kèkshoz, nu vé avansé.»

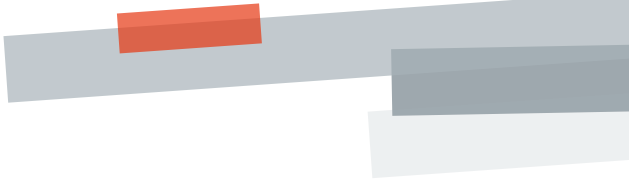
R Ramchetty président du CCEE définit là l'objectif premier de ce premier volet de rencontre/partage dont trois marqueurs communs « nout manzé, nout lang, nout musik » étaient au cœur des débats. Laurence TIBERE, sociologue, en a bien dit la « substantifique moelle » : « le manger créole est un « en commun » car la cuisine créole vit avec les autres spécificités culinaires (zarab, malbar, caf, sinois) qui ont ainsi leurs espaces tout en étant créoles : c'est « l'en commun ». La musique et la langue autres marqueurs sur lesquels l'échange a été fort sont dans la même veine. « La culture réunionnaise est comme un plat en cuisson permanente dont la saveur n'est jamais tout à fait la même et en même temps jamais tout à fait une autre » (HC Elma, Réunion 1^{ère})

En 2023, la construction d'un « en-commun » s'est articulée autour d'un autre élément constituant l'identité réunionnaise : le rapport aux simples (ou « tizane »), leur place dans la société et l'imaginaire « kréol » et les croyances qui s'y rattachent. Entre pharmacopée traditionnelle et support de rituel se glisse toute une déclinaison d'usages, de sens et de symboles. Une tisane, (simple pour le nom générique) soigne mais pas que si elle est utilisée dans d'autres circonstances (côté maléfique). Quels regards privilégiés sur la « tisan » ? Le médical ou la croyance ? Tradition ou science ? Faut-il les opposer ?

La célébration des 20 ans de la journée du 21 mai, organisée par le CCEE, en 2022, a été aussi l'opportunité d'accompagner le lancement du Conseil Réunionnais de l'Interculturalité (CRI). Ce nouvel outil qui s'inscrit dans cette vision d'entretenir ce vivre-ensemble à La Réunion est un nouvel espace de dialogue qui permettra à toutes ses composantes de mieux se connaître.

► MISE EN PERSPECTIVE

CCEE, Groupe interreligieux, CRI sont des espaces de dialogues qui font du vivre-ensemble l'élément clé du « domin réunionnais et créole ». Mais suffira-t-il à faire reculer les murs de « l'obscurantisme » du « déni de l'autre » ? « Dénoncer les hiérarchies culturelles, les dénis linguistiques, les diverses aliénations culturelles ou consuméristes, les mauvais copié/collé des politiques publiques, les constructions des peurs » (in Colloque 2021, CCEE) est une nécessité mais cela fera-t-il avancer la « créolisation du monde » ?



D'autres territoires ont mis en avant cette créolisation . Ainsi Le Président France Albert RENE avait renommé son île « République créole des Seychelles » où se tient, depuis plus de 30 ans, le «Festival Kréol», la plus importante manifestation de valorisation de la langue et de la culture créole dans le monde, « tentant de rapprocher les communautés créolophones des Antilles, du Cap Vert, des Caraïbes , de l'océan Indien et toutes les autres répandues à travers le monde. Dans une harmonie joyeuse, il met en exergue le métissage merveilleux de cultures exotiques, fondé sur des valeurs de partage, de solidarité et de communion » (<https://www.seychelles.fr/festival-kreol.php>) dont le siège est dans Lenstiti kréol qui est à la fois un centre de recherches et une maison d'édition à la réputation internationale. Depuis 2006, l'île Maurice a aussi son festival international kréol.

Depuis 1983, le 28 octobre est une occasion de célébrer la langue et la culture créoles à travers les pays et communautés ayant le Créole en partage, soit plus de 10 millions de personnes à travers le monde...

C'est la preuve que l'on agit mais si toutes ses actions sont porteuses, elles manquent d'unité.


Il y a donc lieu de travailler dans deux directions

- D'abord il est urgent que « *les peuples d'outre-mers retrouvent leur dignité à propos de leurs langues, de leur Histoire, de leur mode de vie, c'est là une étape préalable à une démarche de développement endogène porteuse* » (conclusions Colloque 2021 CCEE).

La notion de dignité vue sous l'angle de l'interculturalité et du dialogue inter-culturel, impliquerait différentes démarches «réparatoires» telles :

- qu'enseigner la véritable histoire des territoires à leurs populations pour renforcer cette notion d'appartenance commune, d'identité propre;
- faire en sorte que les langues créoles de ces territoires, ciment de cette interculturalité bénéficient enfin des dispositions nécessaires à leur légitime reconnaissance et à la normalisation de leur pratique;...

- « *Met ansam* » dans un corpus commun toutes les actions des territoires créoles qui concourent pour « *résister au grand vent de la mondialisation et des migrations, en redoublant de générosité pour accueillir dans l'espace créole moderne* » en dépassant les limites géographiques en ayant à l'esprit « que demain sera créole ou il n'y aura pas de demain » (VICTORIA,2011)



Les démarches et modes opératoires dans ce domaine étant en effet souvent liés au contexte local, ils peuvent, à ce titre, paraître difficilement modélisables et encore moins transposables. L'expérience réunionnaise, et c'est ce qui sans doute fait son originalité, jouit depuis son origine d'un «alignement» qui ne s'est pas forcément mis en place dans les autres territoires. Mais il est vrai qu'au-delà des autres territoires ultramarins, l'intérêt d'un tel corpus déjà dans cette partie spécifique de l'Océan Indien (Maurice, Seychelles, Comores, Madagascar, La Réunion...), peut également être mis en en parallèle avec le fait que les démarches liées à l'interculturalité et au dialogue interculturel trouvent un ancrage dans la notion d'appartenance commune à l'Indianocéanie.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAFIE INDICATIVES

*CCEE REUNION, Actes du. Colloque inter-CCEE 2019, « Po mazine in domin, zarboutan nout pei »,
<https://ccee.re>
<https://www.seychelles.fr/lenstiti-kreol.php>*

THÉMATIQUE 19

LA MÉMOIRE RÉUNIONNAISE : UN ESPACE-TEMPS SINGULIER ?

Pierre-Henri AHO



ZISKA FÉ K
MERSI ZOT TOUT

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA REUNION

KRÉOL

ZISKAKAN...
ZISKA FÉ KLÈR !

I fo nou dégaz sòmin
I fo nou konstri biann pon
Ti bout ti pat
Ziska la sòurs
Si lé pa pou nou
Sera nou tout marmay

[Diptyque] Bibliothèque et archives coloniales,
vers 1945, Coll. Archives départementales
de La Réunion
Bibliothèque départementale de La Réunion



Carton de remerciement,
29 octobre 2019, Coll.
Bibliothèque départementale de La Réunion

LA MÉMOIRE RÉUNIONNAISE : UN ESPACE-TEMPS SINGULIER ?

Pierre-Henri AHO

► CONTEXTE

DE LA NOTION DE RESPONSABILITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES AU PATRIMOINE UNIVERSEL

Du latin *respondere*, « se porter garant » de quelque chose, l'étymologie de ce grand principe de liberté qu'est la responsabilité induit « un engagement, une promesse, et une assurance » de pouvoir « répondre de nos actes ». Antoine de Saint-Exupéry nous dit en fait que « chacun est seul responsable de tous ». La bibliothèque dite publique, dont une loi récente vient de patrimonialiser le rôle, personifie non seulement cette notion mais conforte une perspective à la fois individuelle et collective du patrimoine universel, c'est à dire « les pratiques et savoirs dont chacun hérite en commun, et qu'il s'efforce collectivement de faire vivre, recréer et transmettre ».

Dès 1537, François 1^{er} exige dans un souci de contrôle d'instituer le Dépôt légal, c'est-à-dire la transmission d'un exemplaire de tout document imprimé par les éditeurs au Royaume. De plus en plus nombreux suite à l'avènement de l'imprimerie au siècle précédent, le monarque veut tant pouvoir accorder des privilèges que faire œuvre de censure si besoin est. Si les siècles suivants apportent leur lot de lumières littéraires artistiques et scientifiques en matière de publication, le livre reste encore

réservé non seulement à ceux qui savent lire mais surtout à ceux qui en ont les moyens. L'accès aux salons littéraires, aux cabinets et autres clubs de lecture demeure réservé aux élites nobles et religieuses.

Après les pillages révolutionnaires, les livres qui survivent sont confiés à quelques grandes villes, constituant les premiers fonds publics de bibliothèques. Tout comme pour l'instruction publique, le XIX^e siècle voit l'accès à la culture se démocratiser. Les nouvelles normes républicaines étatiques donnent un plus libre accès à la diffusion des livres et journaux au fil des avancées tant de l'imprimerie que de la liberté de la presse. De ces évolutions technologiques et politiques sont issues nos sociétés aujourd'hui mondialisées par le digital. En 2022 l'UNESCO, qui reconnaît à notre grandiose mais si infime échelle insulaire le caractère exceptionnel de Patrimoine de l'humanité, a mis à jour sa charte des bibliothèques, l'introduisant ainsi :

« La liberté, la prospérité et le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales. Ces valeurs ne pourront être concrétisées que si les citoyens sont bien informés et s'ils sont en mesure d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. La participation constructive et le développement de la démocratie supposent une éducation satisfaisante ainsi qu'un accès libre et illimité à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information. La bibliothèque publique, porte d'accès de proximité à la connaissance, offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est nécessaire à la vitalité de sociétés de la connaissance, car elle permet l'accès à la création et le partage de connaissances de tous types, y compris scientifiques et locales, et ce sans barrières commerciales, technologiques ou juridiques. »

Sur cette base, il nous apparaît important de pouvoir constater si les champs de responsabilités vis à vis du patrimoine réunionnais ont eux aussi sensiblement évolué lors de ces 70 premières décennies de départementalisation ? La vue nocturne ornée d'un dessin d'Alain Séraphine et d'une citation de Dev Virasawmy, permet de voir apparaître sur le bâtiment ancien une banderole : « Kréol ».

▶ ANALYSE

L'EFFET MIROIR DU FÉNWAR

La juxtaposition d'une même image ancienne et contemporaine du lieu permet d'établir nettement une progression continue, plastique et sémantique, dans le temps. La bibliothèque coloniale est fondée en 1855 par le premier gouverneur natif de l'île Henri Hubert Delisle. C'est dire la responsabilité qui lui incombe, la fierté qui peut être sienne, d'avoir offert à l'île ses premiers établissements culturels et scientifiques. Peu après l'abolition de l'esclavage, les autorités dotent la colonie de moyens et de ressources publiques qui serviront de socle précurseur à l'éducation mais aussi à l'innovation technique dont peut s'enorgueillir le territoire avec son pont suspendu, ses usines et machines modernes. Avec la création d'un Muséum d'histoire naturelle, Hubert Delisle offre à la colonie un outil démocratique où la lecture publique s'exerce avec ses lettres de noblesse, dès lors et sans discontinuer. Lors d'un discours inaugural en avril 1856, voici ce qu'il entrevoit :

« me plaçant au point de vue de la nécessité de donner à l'esprit de la jeunesse créole, le développement qu'il comporte, j'ai voulu faire quelques fondations dont nous étions privés : un cabinet d'histoire naturelle qui doit initier aux questions de la plus haute importance et de l'application la plus usuelle; une bibliothèque dont la fondation seule est un progrès, et où toutes les intelligences adonnées à la science, aux lettres, même aux métiers, pourront venir y puiser les éléments d'instructions qui font défaut dans une île jetée au milieu de l'océan indien. »

Sous le patronage des familles Azéma et Manès, 4 500 ouvrages issus du Conseil privé et du Conseil colonial constituent alors, avec la nomination d'un bibliothécaire, Jules Codine, les fondations d'une bibliothèque qui conserve aujourd'hui plus de 230 000 documents. Avec la bibliothèque coloniale elle se dote d'un outil pour le développement de l'éducation et la diffusion du savoir et des connaissances. D'abord à sis l'hôtel de ville de Saint-Denis, c'est en 1937 que l'architecte Telmar est chargé des travaux d'un bâtiment visant à accueillir à la fois la bibliothèque et les archives de la colonie sur le site actuel, rue Roland Garros. Ce nouvel espace garantit la conservation

des fonds publics. L'édifice s'inspire de l'ancien Palais législatif au Jardin de l'Etat. Il porte les traits architecturaux d'un style néocolonial alors en vogue en Indochine et à Madagascar, avec ses façades striées, ses volets en alcôves et ses doubles escaliers à balustrades intérieurs et extérieurs.

Devenue départementale en 1946, la Bibliothèque accompagne dès lors des générations d'étudiants, de chercheurs et érudits réunionnais qui se forment dans le chef-lieu. Le site demeure aujourd'hui fréquenté par plusieurs dizaines de milliers de visiteurs par années. Le patio, la salle de conférence et le nouveau hall construit par l'architecte Denis Paul entre 2005 et 2009 permettent la tenue d'ateliers, conférences, rencontres appréciés pour tous publics avec des auteurs et artistes, ainsi que la présentation d'expositions et des spectacles.

TEMPLE DE LA MÉMOIRE

« Mi voudré ti mo la i pèt pli for inn bal fusiy, i sif pli for in sabouk ». Cette maxime introduit les premiers livrets de paroles publiés par Ziskakan en 1981 et 1989. Écrire et afficher la dimension de la langue maternelle sur un édifice érigé à l'apogée de l'impérialisme colonial, montre l'évolution de la notion de responsabilité envers le patrimoine, ouvre une dimension de reconnaissance assumée et d'identification dans l'espace public : « rien ne sera sans être nommé » indique Boris Gamaleya. En 2019, l'exposition Ziskakan ? Ziskaféklèr ! est consacrée aux 40 ans de Ziskakan. Le siècle des lumières du fonds local ne fait que commencer. Cette action a permis de sauvegarder de nombreux ouvrages en langue créole jusqu'ici absents des collections, tout en valorisant le patrimoine littéraire et musical de l'île en montrant le combat mené et remporté par l'usage des mots comme arme.

Une image valant a priori mille mots, il suffit de regarder le film Ziskakan une révolution créole de Sébastien Folin, primé à plusieurs reprises, pour comprendre la nécessité d'intégrer l'exhaustivité éditoriale du fonds local au collections patrimoniales. Qu'ils soient de nature artistique ou informative, littéraire ou scientifique, les imprimés locaux sont collectés pour être avant tout raisonner dans le temps : c'est là tout l'intérêt de la conservation, savoir valoriser. Ce film rend honneur à la littérature et justice au travail documentaire de la BdR qui ne peut se faire sans le mécénat, soit les dons individuels, associatifs et institutionnels à l'établissement. Depuis toujours cette forme d'acquisitions permet de sauvegarder des bibliothèques entières, livres, journaux, photographies, estampes ou affiches remarquables, et de les valoriser.

Dans le cadre de cette exposition, la BdR a pu enrichir ses collections d'affiches, de disques et d'enregistrements sonores et audiovisuels mais surtout d'exemplaires manquants de la collection éditoriale des Chemin de la liberté où l'on retrouve les incunables de la langue créole avec les premiers ouvrages d'auteurs tels que Daniel Honoré, Patrice Treuthardt, Danyel Waro, Carpanin Marimoutou, Axel Gauvin, et bien d'autres.

La mise en ligne de ces documents permet aux générations futures de disposer de ces ressources patrimoniales jusqu'ici rarissimes. L'histoire de ces livres marrons contemporains est aussi analogue à celle de la presse à Bourbon, et montre à quel point cette région est un laboratoire d'innovation culturelle et scientifique


Plus de 140 journaux anciens ont été imprimés sur l'île entre 1794 et 1950. Le chantier de numérisation de cette presse ancienne est entamé sous l'égide de la Bibliothèque nationale (BnF) avec la coopération des Archives nationales d'outre-mer (ANOM). Indéniable cœur battant des enjeux envers les collections patrimoniales d'imprimés locaux, les journaux demeurent un des supports les plus consultés par les lecteurs. Nos études sur l'édition locale des dernières décennies montre à quel point les revues de presse sont des firmaments lumineux de la mémoire collective, avec une centaine d'articles reproduit pour Ziskaféklèr. Idem lors du travail mené autour du poète Boris Gamaleya avec l'édition numérique de recueils d'articles de presse permettant de renseigner comme nul autre médium la vie et l'œuvre du poète visionnaire et surréaliste qui disait « l'outremer c'est pas nous, c'est là-bas »..

► MISE EN PERSPECTIVE

ANSANM :

SAUVEGARDER, FAIRE VIVRE ET TRANSMETTRE COLLECTIVEMENT


Le millefeuille administratif de l'État français pour accompagner les départements ultramarins dans leurs politiques culturelles de sauvegarde et de valorisation patrimoniale est une gageure. Les compétences locales pour assumer la mission publique, sont de mieux en mieux sollicitées par le national, coopèrent à l'international, ce qui permet d'envisager des opérations collectives de sauvegarde patrimoniale. Au XXI^e siècle, il est plus facile pour une majorité de Réunionnais de s'exprimer dans leur langue, de s'assumer pleinement et de vouloir à presque 100%



- comme le démontre les derniers sondages de Sagis pour Lofis en 2021 -, l'assurance d'une éducation à l'Histoire et à la culture réunionnaise pour les générations de demain. Si les collectivités peuvent difficilement intervenir dans les contenus pédagogiques, elles participent souvent à la vie éducative et agissent en périphérie. Cela peut paraître insuffisant mais contribue à mieux nous approprier la notion de responsabilité à l'égard du patrimoine.

Certains ouvrages majeurs découverts ces dernières années en sont l'indéniable preuve, sachant que l'on peine depuis trop longtemps déjà à sacraliser des textes tels que Sacatove de Leconte de Lisle ou Les Chants madécasses d'Evariste Parry qui pourtant, chacun à leur manière, abhorrent la situation d'esclaves ou d'esclavagistes de leurs semblables dans l'île natale ! Qu'en est-il, donc, de l'intérêt public - à l'insu des Eugène Dayot, Auguste Lacaussade, Théodore Pavie, Victor Charlier, Marius-Ary Leblond, lorsque des auteurs comme Timagène Houat, Auguste Logeais, François Saint-Amand ou Jules Hermann sont redécouverts ? On fait des conférences, ils sont réédités, chantés, illustrés, et célébrés par la BD, le spectacle vivant, le théâtre ou le cinéma. On les encense à tel point qu'une peintre en lettres a écrit le texte du roman Les Marrons le long d'un grand boulevard dionysien.

Cette renaissance littéraire incarnée par la langue et la culture dite créole est largement prouvée, assumée. La plupart des auteurs précités furent visibles, connus et reconnus de leur temps, comme en témoignent les récits et couvertures de la presse française de leur époque ou leurs rôles politiques mais demeurent absents depuis trop longtemps du système d'éducation et de pensée à La Réunion. Assumer réellement nos responsabilités institutionnelles pour un bilinguisme heureux, garantir une éducation pas que populaire réussie en mobilisant les titres phares de notre passé, c'est aussi poursuivre les chantiers de numérisation, notamment celui de la presse ancienne avec la BnF et les archives départementales et celles d'Outremer, la valorisation des images anciennes de l'Océan Indien avec nos collègues de l'IHOI, le signalement des collections départementales au sein de la base patrimoine du Catalogue collectif de France.



Aujourd'hui le rôle de la BdR en tant que pôle associé de la BnF est aussi de s'adapter aux nouvelles pratiques en matière d'édition, que ce soit en imprimerie, dans l'audiovisuel ou sur le net. La multiplication des éditeurs se conjugue à une volonté d'imprimer sur papier les livres et magazines de notre époque, mais la concentration monopolistique des médias et leur adaptation au support numérique ont bouleversé les traitements de l'information en matière de sauvegarde patrimoniale. Cela induit de nouvelles pratiques et des évolutions techniques majeures de la part de la force publique pour désormais héberger et sécuriser des données.

Depuis 2015, le Dépôt légal du Web est venu compléter celui du livre et de l'imprimé. Un service tel que les Archives du web propose désormais un accès dématérialisé sur des ressources web actuelles et surtout du passé, remontant pour certains sites à 1999. Il convient donc de mieux expliciter et bâtir sur les actions entreprises qui paraissent essentielles pour continuer à bâtir notre Histoire et de poursuivre les partenariats constructifs des différents acteurs sur un territoire, de surcroît insulaire et en marge des réseaux terrestres et maritimes de la planète.

Il convient de se situer dans un espace-temps présent pour agir au bénéfice du bien commun, et rappeler le rôle vital qu'induit la bibliothèque en ce sens. Au-delà de sa définition étymologique d'ensemble de savoirs, il faut entendre le manifeste de l'UNESCO qui « considère les bibliothèques publiques comme vitales pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information, et comme un moteur essentiel de paix et de bien-être ». Il en va de soi pour tous les groupes et collectifs du monde peuplé : d'un quartier à une île, d'une île à un continent, et inversement au gré du temps...

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE INDICATIVES

Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, 1994 - UNESCO Bibliothèque Numérique

LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique - Dossiers législatifs - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Catalogue en ligne de la Bibliothèque départementale de La Réunion

Du nouveau sur l'esclavage à l'île Bourbon ou Regard d'Auguste Logeais sur l'esclavage à l'île Bourbon au début des années 1840 (departement974.fr)

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Exposition sur Boris Gamaleya - Actualités politiques 1961-1982

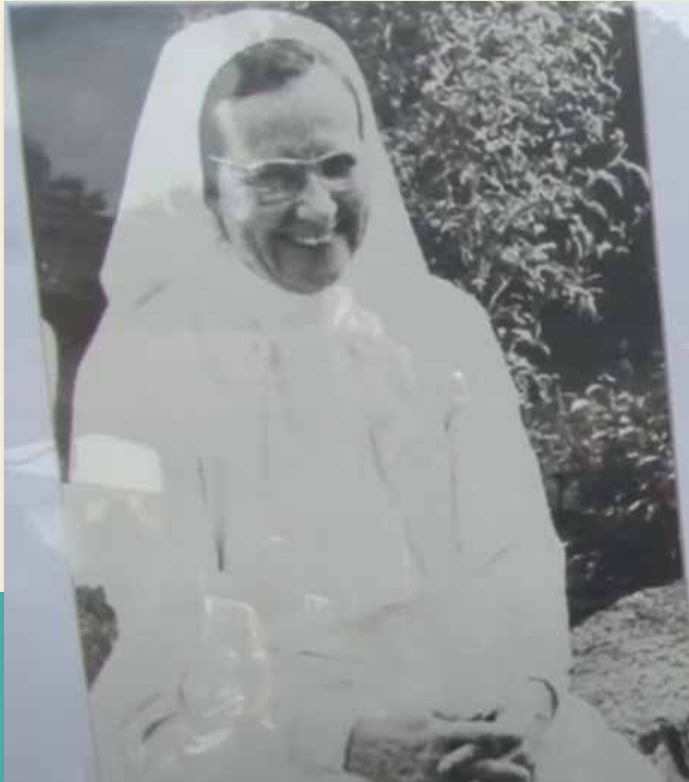
Exposition sur Ziskakan - Articles de presse 1975-2022 (ziskafekler.re)

Numérisation Viv An Kréol. Parol - Ziskakan, 1985

THÉMATIQUE 20

À LA RECHERCHE DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

François CARTAULT



Association Saint-François d'Assise


À LA RECHERCHE DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

François CARTAULT

► CONTEXTE

DÉVOUEMENT ET PASSION POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

Sœur Colette, sœur franciscaine de Marie, figure emblématique, marque l'histoire de la pédiatrie à La Réunion. Pédiatre, formée en métropole par les professeurs Robert DEBRE et Daniel ALAGILLE, elle fait prendre un tournant à l'hôpital d'Enfants de Saint-Denis, lorsqu'elle arrive en 1953. À cette époque, les parasitoses (ascaridioses et oxyuroses) sont responsables de tous les maux: troubles du sommeil, pertes d'appétit, grincement des dents, agitations (I ravaz bon pé... nana le ver). Les hypotrophies staturo-pondérales, les toxicoses secondaires à des gastro-entérites, les accidents domestiques, notamment les brûlures liées à l'utilisation des lampes à pétrole, mais aussi les intoxications au pétrole, sont des motifs fréquents d'hospitalisation. Toutes ces pathologies sont, évidemment, en rapport avec un niveau socio-familial défavorisé et des conditions d'hygiène et de vie précaires. Les bâtiments seront rénovés et les nouveaux locaux de l'Hôpital d'enfants sont inaugurés en 1959. Le premier service de néonatalogie de La Réunion s'ouvre en 1972. Soeur Colette nous quitte en 1976, au moment où l'autorisation est donnée à l'Hôpital d'enfants de participer au service public hospitalier. En consacrant sa vie à la prise en charge des enfants malades, elle a jeté les bases de la pédiatrie sur l'île et reste une source d'inspiration pour de nombreux professionnels de santé.



Après avoir pallié à l'urgence du traitement de ces pathologies prioritaires, il faut mettre en place des formations. Plusieurs écoles, ouvertes aux métiers de la santé, sont créées, contribuant ainsi à renforcer les compétences et les connaissances des professionnels de la santé sur l'île. Parmi ces écoles figurent: l'école d'auxiliaires de puériculture en 1960, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) en 1973, l'école de sages-femmes, l'école d'infirmières puéricultrices, l'Ecole de Santé Océan Indien (ESOI) en 1993. Parallèlement, à la mise en place des écoles de formations, de plus en plus de pédiatres viennent travailler soit en privé soit en milieu hospitalier. Ils assument une responsabilité cruciale dans la prise en charge des petits patients et jouent un rôle fondamental dans la promotion de la santé. Les infrastructures médicales existantes se modernisent, de nouveaux hôpitaux et centres de santé sont construits. Le nombre de pédiatres et de professionnels de la santé spécialisés dans la pédiatrie augmente. Le matériel médical, en particulier, l'imagerie s'améliore considérablement. Les laboratoires s'équipent d'automates de plus en plus sophistiqués et de moins en moins de prélèvements partent en métropole pour des examens complémentaires. La prise en charge des différents handicaps psychomoteurs s'enrichit avec l'ouverture des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS), des Instituts Médico-Pédagogiques (IMP), Instituts Médico-Educatifs (IME), Instituts d'Education Sensoriel (IES)

Au cours de ces dernières décennies, il y a eu une prise de conscience croissante de l'importance de la prévention et de la promotion de la santé chez les enfants avec la création des centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Ce service départemental, est placé sous l'autorité du président du Conseil Départemental avec pour mission d'être au service des familles. Des programmes de vaccinations sont mis en place pour prévenir les maladies infectieuses chez les nourrissons et les enfants. Des campagnes de sensibilisation sont menées pour promouvoir une alimentation équilibrée. Les consultations de PMI privilégient l'allaitement maternel mais donnent, aussi, des conseils pour l'utilisation des laits, qu'ils soient de premier, deuxième ou troisième âge. In fine, le but est de diminuer les apports en sucre et farine et de diversifier l'alimentation, très tôt, par l'introduction de légumes et de fruits. L'activité physique, les bonnes pratiques d'hygiène, la prévention des accidents domestiques et des traumatismes chez les enfants demeurent, toujours, prioritaires. Cette prise en charge de l'enfant, née d'une responsabilité individuelle, a eu pour effet la diminution de certaines pathologies spécifiques de l'enfant dans notre île, la disparition de la malnutrition et une meilleure croissance du petit.

▶ ANALYSE

LES SERVICES DE SOINS À L'ENFANT SE STRUCTURENT

Cu fil des années, les systèmes de santé se développent et se renforcent. On note une meilleure accessibilité aux soins. Les responsabilités du pédiatre se précisent. Il est, bien sûr, responsable du diagnostic, traitement et prévention de la maladie, du développement de l'enfant et de son suivi mais aussi de son bien-être global. Ceci sous-entend la prise en compte de sa santé mentale, la promotion d'un environnement sûr et favorable à son développement, l'encouragement à un mode de vie sain par la sensibilisation des parents.

Une nouvelle ère s'ouvre avec la fusion entre l'hôpital Félix GUYON et le groupe Sud Réunion qui aboutit à la création d'un Centre Hospitalo-Universitaire en 2012 avec la structuration des services de chirurgie infantile, l'ouverture des services de pointe: service des grands brûlés, de chirurgie cardiaque, de Génétique. Le rapprochement avec l'université de La Réunion ouvre la voie d'une Recherche structurée. De nouvelles spécialités pédiatriques émergent pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant tels que la néonatalogie, l'oncologie pédiatrique, la cardiopédiatrie, la neuro-pédiatrie, la gastro-entérologie pédiatrique entre autres. L'émergence de ces spécialités permet une prise en charge plus spécialisée et approfondie des maladies rares et complexes de l'enfant. Les évacuations sanitaires vers des hôpitaux de métropole diminuent, avec la prise en charge médicale sur place, évitant, ainsi, la séparation et l'éloignement de la famille. Les liens entre les pédiatres de ville, les centres de PMI, et les hôpitaux s'organisent plus efficacement. Un régime de tiers payant, particulier à La Réunion, assure la gratuité complète des soins de santé et la couverture sociale généralisée. Les différents hôpitaux organisent mieux leurs activités spécifiques. Ainsi, l'Hôpital d'Enfants de Saint-Denis devient Centre de Réadaptation Fonctionnelle assurant les suites de soins après intervention chirurgicale ou après diagnostic d'une maladie chronique avec handicap psychomoteur. Les progrès sont bien réels mais certains indicateurs incitent à la prudence. La mortalité infantile (décès avant un an) a bien baissé: de 50 ‰ en 1970, elle est, actuellement de 6,6 ‰, mais ce taux stagne depuis plusieurs années. Il est, encore, deux fois plus élevé qu'en métropole (3,5 ‰). Cela pourrait s'expliquer par des conditions socio-économiques moins favorables sur l'île, davantage de facteurs à risque pesant sur les grossesses et une entrée plus tardive des femmes enceintes dans le parcours de santé prénatale.

Aujourd'hui dans un contexte de vie moderne, d'autres problèmes de santé émergent. L'apparition du diabète de type 2 chez l'adolescent en est la démonstration liée à l'augmentation de la disponibilité des aliments transformés hypercaloriques et à la diminution de l'activité physique. D'autres troubles alimentaires apparaissent comme l'anorexie mentale et la boulimie liés aux pressions sociales et aux idéaux de beauté véhiculés par les médias. Les enfants sont confrontés à l'anxiété, la dépression, les troubles de l'attention, les troubles du spectre autistique, à la pression scolaire et aux changements familiaux. L'utilisation excessive des écrans et le manque d'activité physique semblent avoir un impact sur le développement moteur et cognitif. Une sédentarité excessive peut affecter la coordination motrice et le développement musculaire. Cette société de consommation est bien du domaine de notre responsabilité collective.

► INTERPRÉTATION

CONSERVER UN MODE DE VIE PLUS SIMPLE SANS SOMBREUR DANS L'EXCÈS

Il y a 50 ans, les efforts ont porté sur un régime alimentaire équilibré avec pour corollaire des courbes de croissance staturo-pondérales qui se sont améliorées en se rapprochant des normes. En quelques dizaines d'années, le poids de naissance, à La Réunion, est passé de 2500 g à 3500 g. Mais au fil du temps, les comportements alimentaires se sont modifiés avec l'arrivée en masse des fast-food et des camions bar. Une alimentation hypercalorique, avec le grignotage, les boissons hypersucrées, la sédentarité a eu pour conséquence le surpoids et l'obésité. Les stratégies de marketing des industries alimentaires jouent, probablement, un rôle majeur dans les préférences alimentaires des enfants. Une publicité ciblée peut influencer leurs choix alimentaires. Notre responsabilité collective se doit de faire imposer une réglementation efficace en matière de publicité alimentaire visant à restreindre la promotion d'une telle alimentation auprès des enfants. Cette responsabilité doit être partagée entre parents, enseignants et professionnels de santé. Les gouvernements et les décideurs politiques ont également, un rôle clé à jouer dans la mise en place de politiques publiques plus incitatives visant à prévenir le surpoids et l'obésité chez l'enfant. Cela peut inclure une réglementation plus rigoureuse sur

les aliments servis dans les écoles, des mesures pour rendre les espaces publics plus appropriés à l'activité physique, des programmes de sensibilisation et de prévention. Les parents, voulant bien faire, peut-être avec le sentiment de vouloir donner plus à leurs enfants que ce qu'ils avaient reçu, ont été piégé par la surconsommation. Mais un autre élément est apparu depuis quelques années. La pédiatrie libérale connaît un recul démographique important au profit de la pédiatrie hospitalière qui reste plus attractive. Ainsi se sont développées les consultations multidisciplinaires visant à rendre la prise en charge plus pertinente pour évaluer, diagnostiquer et traiter l'enfant. Les buts sont évidents: une approche globale et intégrée, un diagnostic précis et complet, un plan de traitement coordonné, un partage d'expertises, un soutien aux familles. Il faut, cependant, noter la complexité logistique pour planifier des rendez-vous impliquant plusieurs professionnels. La communication peut être difficile car chaque professionnel a sa propre terminologie et des approches de traitement différentes. Les prises de décisions peuvent être complexes. Il peut être, parfois, difficile de parvenir à un consensus. La famille peut s'y perdre et le pédiatre perdre son statut de « médecin de famille » de l'enfant.

► MISE EN PERSPECTIVE

L'AVENIR DE LA PÉDIATRIE DOIT SE FAIRE DANS ET AVEC L'HUMAIN

La modernisation des hôpitaux, la formation de pédiatres plus performants, une meilleure organisation des systèmes de santé conduisent à de réels progrès en diminuant, voir en faisant disparaître, certaines pathologies étroitement liées aux conditions de vie précaires. L'arrivée de nouvelles technologies numériques comme la télémédecine et l'intelligence artificielle (IA) modifient la donne. L'IA devient un outil précieux dans le processus de diagnostic en analysant de grandes quantités de données médicales, utiles dans le cas de maladies rares ou complexes de l'enfant. L'IA et le deep learning apportent, de plus une aide à la décision clinique. Avec le numérique et la télémédecine, les diagnostics seront, peut-être, plus précis et les traitements plus précoces et l'accès aux soins facilités pour les enfants vivant dans des zones éloignées ou ayant des difficultés à se déplacer. Même à distance, un suivi et une surveillance continus des patients pédiatriques devient possible. Mais, il faut reconnaître que la relation entre le patient et le médecin repose sur des interactions humaines, la confiance et l'empathie. L'utilisation excessive des technologies

numériques peut potentiellement réduire ces interactions et éloigner les patients, en particulier les enfants, d'une relation étroite avec leur médecin. Une communication non verbale et des aspects émotionnels peuvent être perdus lors des consultations à distance, ce qui peut nuire à la compréhension et à la qualité de la relation patient-médecin. Ne va-t-on pas voir, progressivement, disparaître les consultations entre la famille et le médecin. Aujourd'hui, les prises de rendez-vous se font de moins en moins par relation directe. Elles se font par l'intermédiaire de plate-forme où tout est automatisé. On peut se demander si ce système de consultation qui éloigne le patient du médecin n'est pas le signe d'une décharge de responsabilité. Dans les consultations multidisciplinaires, le petit patient et sa famille ne savent plus quel est le médecin de référence, celui qui est capable de leur donner une seule information ou en tout cas de la résumer. Aujourd'hui les outils du numérique vont peut-être davantage isoler le patient. N'oublions pas que l'expertise clinique et la relation de confiance entre les médecins et les patients restent des éléments cruciaux pour offrir des soins de qualité. Les centres de prévention et prophylaxie vont continuer, à jouer leur rôle, conformément à la loi de santé. Promulguée le 26 janvier 2016, elle s'articule autour d'un renforcement de la prévention, de la réorganisation des soins de proximité à partir du médecin généraliste et du développement des droits des patients. Dans l'avenir, il ne devrait pas avoir de recul des responsabilités.

Chacun est responsable de tous (Antoine de Saint-Exupéry).

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE INDICATIVES

Elaboration du Projet de Santé La Réunion – Mayotte Groupes de travail – Schéma régional de santé ARS 2017

*La pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France.
Rapport IGAS Emilie FAUCHIER-MAGNAN Pr. Bertrand FENOLL 2020-074R Mai 2021.*



“RESPONSABILITÉS”

REMERCIEMENTS AUX AUTEURS/AUTRICES :

Bernadette LE BIHAN

De la morale à l'efficacité : la responsabilité, une voie vers l'harmonie.

Jean-François BEAULIEU / Gilles LAJOIE

De la pénurie à l'autosuffisance puis à la dépendance : retour sur l'histoire de l'électricité à La Réunion.

Jean-François HOARAU

À la recherche d'un nouveau modèle économique plus égalitaire pour
La Réunion : une quête sans fin depuis la fin de l'ère coloniale.

Jules DIEUDONNÉ

Avec la mondialisation et face à l'Import Distribution, quel modèle de développement économique pour La Réunion ?

Axel HOAREAU / Agnès LAVAUD

Pour un tourisme responsable.

Edmond LAURET

Décentralisation et Responsabilité : Une Réunion hypégraphobe ?

Amine VALLY

Irresponsabilités d'hier, enjeux d'aujourd'hui, Les Réunionnais victimes du syndrome W.

Wilfrid BERTILE

Quelle responsabilité politique pour les Réunionnais ?

Jean-François BÉNARD / AI RAMALINGOM

Stratégies d'aménagement : les Hauts.

Dominique PICARDO / Mickaël MAILLOT

Les conseils consultatifs à La Réunion (1984 à aujourd'hui). Une société
civile organisée, responsabilisée, responsable, et en responsabilité.

Wilfrid BERTILE

La Réunion et la responsabilité à l'international : à l'assaut de la forteresse d'une compétence de l'État.

Gilles LAJOIE

La Recherche, Développement, Innovation (RDI) à La Réunion : du retard structurel au défi relevé.

Daniel MEMBRIVES

Faut-il un numérique encore plus responsable pour La Réunion ?

Laurence TIBÈRE

Éloge du « vivre-ensemble » ? Entre héritages, désir, projet et responsabilités.

Alexandrine DIJOUX

Une identité culturelle de mise en commun réunionnais : responsabilité sociétale de transmission.

Isabelle TESTA

Transmission du créole : entre émergence, continuum et enjeux.

Mario SERVIABLE

La Réunion modèle interculturel ?

Jean-François BEAULIEU / Guy FONTAINE / Savaranan RANGARADJOU

Dialogue interculturel, un enjeu pour le CCEE.

Pierre-Henri AHO

La mémoire réunionnaise : un espace-temps singulier ?

François CARTAULT

À la recherche du bien-être de l'enfant.

SOURCES / CRÉDITS ICONOGRAPHIQUES :

- > p.18 *La Rivière des Marsouins (Srepen)*
- > p.28 Archives Départementales de La Réunion IHOI 15P1.DN2.7
IHOI- Archives Départementales de La Réunion Fidom
Energie Électrique 1028W37.137
- > p.36 1^{ère} Assemblée nationale constituante élue le 20 octobre 1945 TABLES GÉNÉRALES des DOCUMENTS et DÉBATS parlementaires rédigées par les Services des Procès-verbaux- et des Archives-TABLE NOMINATIVE - 6 novembre 1945 - 10 juin 1946
TOME II <https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/aime-cesaie>
TOME II <https://www.assemblee-nationale.fr/histoire/aime-cesaie>
Source - <https://regionreunion.com>
- Commision des territoires d'outre-mer sur les propositions de loi :
1^o de M. Léopold Bissol et plusieurs de ses collègues tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe et de la Martinique ;
2^o de M. Gaston Monnerville tendant au classement de la Guyane française comme département français ;
3^o de M. Raymond Vergès et plusieurs de ses collègues tendant au classement comme département français de l'île de la Réunion, n° 520. Source - C Outremer 360
- La présidente de Région présentation de la SRDEII-Nouvelle Economie le 30 Oct 2022 source <https://regionreunion.com>
- > p.46 Pique-nique Réunionnais : La tradition en danger ? Images Réunionnais du Monde.
- > p.60 Projet de Terminal Bioclimatique de l'Aéroport Roland Garros. Photo AIA LIFE DESIGNERS
Le Tec tec, notre colibri peï - Photo Serge Garnier
- > p.70 Rencontre François Mitterand Edmond Lauret
- > p.82 Les députés Léopold Bissol, Gaston Monnerville, Raymond Vergès et Aimé Césaire en 1946. Les grandes victimes d'une irresponsabilité et d'une trahison historiques. (Source : Archives de l'Assemblée Nationale)
- Image : *Pauvres enfants : Ils attendent toujours. S'ils savaient !* (Source : Radier rivière d'Abord, entrée du port, ca 1899-1905 Mathieu Henri – coll. Petit. Réf IHOI15P1.HM1.107.jpg)
Manifestation contre la bi-départementalisation en 2000. Le syndrome W en action Source : fr-academic.com
<https://fr-academic.com/pictures/frwiki/66/Bidep2-2.jpg>
- > p.94 Carte administrative de La Réunion (source : IEDOM)
- > p.104 Visite officielle en 1976: Valéry Giscard d'Estaing réaffirme l'attachement de la France à La Réunion
Valéry Giscard d'Estaing a été le premier président à visiter des communes rurales de La Réunion comme Salazie.
- > p.114 Conférence permanente des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement au palais d'Iéna à Paris.
- > p.126 Conseil des Ministres de la Commission de l'océan Indien à Madagascar, le 17 mai 2023. (Séance d'ouverture : les délégations, debout, écoutent l'hymne de la COI).Photo DR.
- > p.136 Cyroi et Pôle de protection des plantes © R. Solesse, Cirad.
- > p.144 « Par satellite au milieu de la Plaine des Sables » Source Protel - 1997
- > p.152 « Image - : La journée mondiale du vivre-ensemble JIVEP 2023 - Source: site www.16mai.org)
- > p.160 Tee-shirt « La main », représentant la créolité de La Réunion, par Serge Grondin et la marque « Bourbon Palto ». Drapeau réunionnais ou « Mahavali » « tapimendian » (extrait affiche CCEE)
- > p.170 1) Affiche exposée aux Seychelles lors de la « Somenn kreol » du 26 avril au 1 mai 1982. Victoria, Seychelles, 1982, photo Claude Testa.
2) Formation habilitation LVR : première dictée en créole avant d'aborder la graphie cadre de l'académie, harmonisée depuis 2020 dans l'académie de La Réunion. Année scolaire 2022-2023 (photo IT)
- > p.178 Apokalupsis (Révélation) M.Robert-Serviable autorisation ARS Terres Créoles
- Colloque inter-CCEE 2019
Couverture du rapport CCEE
- > p.188 CCEE Manifestation Domoun Partou, Kiltir LaRényon 2022
CCEE « Kroyans dann zerbaz partou, tizane Larenyon » : « Les simples à La Réunion : Croyances et pratiques partagées » 20 Mai 2023
- > p.196 [Diptyque] Bibliothèque et archives coloniales, vers 1945, Coll. Archives départementales de La Réunion
Bibliothèque départementale de La Réunion
Carton de remerciement, 29 octobre 2019, Coll. Bibliothèque départementale de La Réunion
- > p.206 Association Saint-François d'Assise



C C E E E
La Réunion

©CCEE 2023
Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement
Bâtiment Foucque
73, Boulevard du Chaudron
97490 Sainte Clotilde - Ile de la Réunion
tél. 0262 41 44 12
courriel : ccee-lareunion@cr-reunion.fr / courrier@ccee.re
www.ccee.re

Tous droits de reproduction réservés
La vente de cet ouvrage est strictement interdite

COLLECTION D'HIER À AUJOURD'HUI « Responsabilités »
Directeur de collection : Guy Fontaine

Auteurs : Pierre-Henri Aho, Jean François Beaulieu, Jean-François Bénard Wilfrid Bertile , François Cartault , Jules Dieudonné, Alexandrine Dijoux, Guy Fontaine, Axel Hoareau, Jean-François Hoarau, Gilles Lajoie , Edmond Lauret , Agnès Lavaud, Bernadette Le Bihan, Mickaël Maillot Daniel Membrives, Dominique Picardo, Al Ramalingom, Savaranan Rangaradjou, Mario Serviable, Isabelle Testa, Laurence Tibère, Amine Vally

Conception graphique et mise en page : www.studio-oxygene.fr
Impression : Imprimerie NID - DL 10490

“ Responsabilités ”

Le CCEE de La Réunion, présente, dans le cadre de la collection dédiée à éclairer les Réunionnais sur la façon dont notre île a traversé le temps pour parvenir à Aujourd'hui voire s'interroger sur Demain, un troisième ouvrage traitant de la question des Responsabilités et de la manière dont elles ont été assumées sur notre territoire.

Il ne s'agit pas de traiter de façon chronologique les événements qui ont ponctué notre Histoire mais de «laisser la plume» à des autrices et auteurs venus d'horizons divers qui choisissent de s'emparer d'un thème et d'en dessiner les contours.

Le format qui a été établi pour l'ensemble de la Collection privilégie le développement de thématiques. A partir, d'une ou plusieurs photographies, est rappelé le contexte, puis est faite l'analyse pour aboutir à une mise en perspective.